

CIS

Integrated Life Support Services

RAPPORT ANNUEL 2024

Everywhere, we care!



Qualité & innovations
au coeur de nos
solutions

2024, une année de
croissance soutenue

Ensemble pour
un impact positif



Mine de Simandou, RIO TINTO / SIMFER - Guinée Conakry

SOMMAIRE

NOTRE GROUPE

Mot du Président Fondateur	04
Mot du Directeur Général	05
Leader mondial de la gestion de bases-vie	06
Nos fondamentaux : Vision, Mission, Valeurs	08
Notre gouvernance	10

2024, UNE ANNÉE DE CROISSANCE SOUTENUE

Faits marquants 2024	14
----------------------	----

QUALITÉ & INNOVATIONS AU COEUR DE NOS SOLUTIONS

Services de restauration	18
Services d'hôtellerie	20
Services de facility & utility management	22
Qualité et sécurité	24

ENSEMBLE POUR UN IMPACT POSITIF

Performances sociales	28
Performances environnementales	30

PERFORMANCES FINANCIÈRES

	32
--	----

RAPPORT FINANCIER

	34
--	----

MOT DU PRÉSIDENT FONDATEUR

NOTRE AGILITÉ ET NOS VALEURS FONT NOS RÉSULTATS

L'année 2024 a été marquée par un environnement géopolitique complexe et incertain, en France comme à l'international. Nous avons traversé des turbulences économiques, des tensions politiques et des mutations sectorielles profondes. Pourtant, dans ce contexte exigeant, CIS a su faire preuve de résilience, d'agilité et de détermination affichant ainsi une croissance significative de 36% (à taux de change constant) de son chiffre d'affaires et une progression de son RNPG.

Ces performances sont avant tout le fruit de nos valeurs historiques fondamentales : la force du travail, l'humilité, la détermination, l'ambition, l'agilité et le sens de l'éthique. Ce sont ces principes qui nous permettent non seulement de surmonter les épreuves mais aussi de saisir et remporter les opportunités qui se présentent à nous. Nous devons

rester concentrés, audacieux et ouverts aux changements car c'est dans les périodes d'incertitude que se forment les plus grandes réussites comme le rappelait Winston Churchill « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ».

Nous devons adopter une posture de conquête et d'adaptation. Le monde évolue rapidement et nous devons non seulement anticiper ces transformations mais aussi y contribuer activement.

C'est dans cet état d'esprit que nous abordons l'année à venir avec la conviction que notre engagement et notre capacité d'innovation continueront à faire la différence. Je rappelle que CIS est une entreprise familiale que j'ai créée il y a 33 ans.

Plus qu'une entreprise, CIS est un héritage qui se construit dans le temps avec passion, détermination et ambition.



Tous nos collaborateurs, par leur engagement quotidien, incarnent cette exigence.

Soyons donc prêts à affronter l'avenir avec ambition et confiance car, au-delà des obstacles, ce sont les opportunités que nous saurons transformer en succès et qui définiront notre trajectoire.

Merci à vous tous, collaborateurs, actionnaires, administrateurs, clients, conseils, partenaires et fournisseurs pour votre confiance, votre assistance, votre accompagnement et votre dévouement sans faille.

C'est ensemble que nous avons bâti cette croissance et c'est ensemble que nous relèverons les défis de demain.

Régis Arnoux



“

Plus qu'une entreprise, CIS est un héritage qui se construit dans le temps avec passion, détermination et ambition.

”

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE CONFIANCE ABSOLUE EN NOS CAPACITÉS



J'ai coutume de dire que CIS est bien plus qu'une entreprise. C'est une communauté, dont l'agilité et les valeurs fondatrices guidées par Régis Arnoux, lui permettent de s'adapter en permanence aux défis géopolitiques grandissants.

Dans un contexte mondial de plus en plus tendu, CIS est resté concentré sur son expertise opérationnelle, la satisfaction des clients accompagnés et une meilleure rentabilité. Toutes les zones géographiques ont contribué et l'objectif des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires a été dépassé, avec une croissance de 36% à taux de change constant.

De nombreux constats attestent des capacités de CIS. En Algérie, nous poursuivons notre développement tout en diversifiant notre portefeuille clients. En Guinée Conakry, nous accompagnons la montée en puissance de l'exploitation de la plus grande mine de fer au monde pour le compte du plus important opérateur minier mondial. En Côte d'Ivoire, nous avons enregistré de beaux succès commerciaux, renforçant ainsi notre position en Afrique de l'Ouest notamment dans le secteur de l'offshore. Au Kazakhstan, la signature d'un contrat significatif dans le secteur minier consolide notre position en Eurasie. En Mauritanie, nous enregistrons le renouvellement, dans le cadre d'un appel d'offres international, d'un contrat majeur, tout comme deux contrats historiques, l'un en République Démocratique du Congo et l'autre au Tchad, qui témoignent de la confiance à long terme que nos clients nous accordent.

Tout cela ne serait pas possible sans la mobilisation de nos équipes, leurs expertises et leur engagement.

Le premier volet de notre stratégie, porte sur le développement de notre cœur de métier en nous positionnant sur tous pays de développement dans les secteurs des énergies, des mines et grands projets d'infrastructure.

Le second volet porte sur de la croissance externe dans nos métiers dont le facility & utility management.

Merci à notre Conseil d'Administration et à toutes nos équipes qui, au siège et sur le terrain de nos opérations, ne ménagent ni leurs efforts, ni leur détermination, et leur dévouement pour assurer les bases solides de notre futur proche et plus lointain.

Yannick Morillon

“

Toutes les zones géographiques ont contribué et l'objectif des 400 millions d'euros de chiffre d'affaires a été dépassé, avec une croissance de 36% à taux de change constant.

”



LEADER MONDIAL DE LA GESTION DE BASES-VIE

Depuis 33 ans, le Groupe CIS assure la **gestion complète de bases-vie** aux quatre coins du monde, dans les **environnements onshore et offshore les plus isolés et extrêmes**.

CIS accompagne des **acteurs majeurs** dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la construction ainsi qu'auprès des institutions et des gouvernements à chaque étape de leurs projets.

En tant qu'intégrateur de services, nous offrons des **solutions clés en main pour apporter bien-être, confort et convivialité à l'ensemble des résidents**.

Pour répondre aux **besoins spécifiques** de chacun de nos clients, nous proposons **un ensemble de services diversifiés et adaptés (restauration, hôtellerie, facility & utility management)** allant de la conception de camp en passant par la fourniture des installations et des équipements.

En tant que partenaire de confiance, le Groupe CIS accompagne ses clients au travers d'une **logistique robuste et de services de grande qualité** pour que ce dernier puisse se concentrer sur ses défis opérationnels les plus importants.

Les équipes de CIS, **animées par la passion de nos métiers**, travaillent chaque jour pour créer des **environnements sécurisés et accueillants** pour les résidents des bases-vie.

Nous nous engageons dans le **développement durable** des pays dans lesquels nous sommes implantés, **en recrutant et en formant nos collaborateurs, en tissant des partenariats avec des fournisseurs proches de nos sites** et en nous **impliquant dans des initiatives sociétales locales**.

Nous adoptons une **approche proactive axée sur l'innovation et l'amélioration continue pour réduire notre impact sur l'environnement**. Enfin, nous œuvrons chaque jour pour faire **évoluer nos pratiques et garantir notre transparence**.



Everywhere, we care!



380
SITES D'OPÉRATION

20
PAYS D'OPÉRATION

16 000
COLLABORATEURS ENGAGÉS

99 %
DE COLLABORATEURS
LOCAUX

96 %
DE SATISFACTION CLIENTS

95 %
D'ACHATS LOCAUX *

* fournisseurs établis dans le pays d'opération

62 M
DE REPAS SERVIS EN 2024



96 %
TAUX DE FIDÉLISATION
DES COLLABORATEURS

422,8 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2024



NOS FONDAMENTAUX

NOTRE VISION

Fournir des services intégrés de qualité sur tous les sites

NOTRE MISSION

Viser l'excellence de nos services en termes de qualité, d'innovation, d'efficacité, de compétitivité et de durabilité pour contribuer à la performance de nos clients.

NOS VALEURS



COMMITMENT

Parce que nous sommes engagés pour la **satisfaction de nos clients et la sécurité de nos équipes et de nos résidents**. Et parce que depuis toujours nous opérons dans une approche durable et responsable envers les pays, l'environnement et les communautés où nous sommes présents.



AGILITY

Parce que nous ne cessons de **nous adapter et d'innover** pour satisfaire nos clients et **créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes** grâce à nos 16 000 collaboratrices et collaborateurs.



RESPECT

Parce que nous croyons en la nécessité de maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise **en matière d'éthique et d'intégrité**. Et parce que partout où nous opérons, **nous respectons et valorisons les cultures, les populations et l'environnement**.



EXCELLENCE

Parce qu'en tant qu'expert dans la fourniture de services nous recherchons en permanence **l'excellence dans l'exécution de nos activités dans une démarche d'amélioration continue**.



Everywhere, we care!

CRÉATION DE VALEUR

POUR NOS CLIENTS

En offrant des prestations de service **fiables, compétitives et des solutions innovantes** dans le respect des standards internationaux de qualité et de sécurité, pour accompagner les grands donneurs d'ordres et répondre à leurs attentes en termes de qualité de service et performance.



POUR NOS COLLABORATEURS

En offrant un environnement de travail répondant aux **standards de sécurité internationaux**, en les formant aux différents métiers et en les accompagnant dans leur évolution professionnelle.



POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Via notre ancrage local et notre participation au développement socio-économique dans nos pays d'opération. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement fait également partie intégrante de notre stratégie de développement. CIS s'est engagé à réduire de -3% (tcO2 / M€ de chiffre d'affaires) son empreinte carbone dès 2024.



POUR NOS ACTIONNAIRES

En affichant une **situation financière saine et solide** et des ambitions croissantes.



PRINCIPES ÉTHIQUES

Nous poursuivons notre développement, guidés par nos **principes éthiques forts** et nous nous engageons fermement à **maintenir des standards élevés en matière d'intégrité et de responsabilité**. Notre engagement éthique est au cœur de toutes nos activités. Nous croyons que l'éthique est la base de la confiance que nous accordent nos partenaires, clients, collaborateurs et actionnaires.

NOTRE GOUVERNANCE

ADMINISTRATEURS FAMILIAUX



Régis Arnoux

Président et fondateur du Groupe CIS (1992).
Président du Conseil d'administration.
Président de la holding familiale FINRA.



Monique Arnoux

Vice-Présidente de la **Fondation CIS**.



Florence Arnoux

Directrice Grands Comptes CIS.
Membre des **Comités stratégique et exécutif de CIS**.
Administrateur d'EVOLLEN et du MEDEFI.



Frédérique Salamon

Vice-Présidente du Conseil d'administration.
Conseiller du Président.
Membre du **Comité d'audit, des risques et de la RSE CIS, du Comité stratégique CIS et du Comité des rémunérations CIS**.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Nomination de 2 nouveaux administrateurs en 2024:



Odile Molle

Membre du conseil d'administration d'Auchan Retail International et de Mobivia.
Membre du comité ESG pour le Groupe Auchan.
Membre du **Comité d'audit, des risques et de la RSE CIS**.



Cédric Gobilliard

Membre du conseil d'administration de Ken Group.
Directeur Général d'Ennismore Europe, filiale du Groupe Accor.
Membre du **Comité stratégique CIS**.



Gonzague de Blignières

Président et co-fondateur du fonds d'investissement Raise.
Administrateur de l'IFA (Institut Français des Administrateurs)
Membre du **Comité des rémunérations CIS**.



Henri de Bodinat

Président de Espérance SAS.
Président du **Comité stratégique CIS**.



Sophie Le Tanneur

Présidente du **Comité d'audit, des risques et de la RSE CIS**.
Présidente du **Comité des rémunérations CIS**.



Yves-Louis Darricarrère

Senior Advisor de Lazard.
Membre du **Comité stratégique CIS**
Membre du **Comité des rémunérations CIS**.

COMITÉ DE DIRECTION



Yannick Morillon

Directeur Général
Groupe



Julien Salas

Directeur Général
Adjoint Groupe



Franck Briesach

Directeur Financier
Groupe et Trésorier de
la Fondation CIS



Stéphane Caille

Directeur Ressources
Humaines Groupe



Natacha Cartagena

Directrice Communication
Groupe et Membre de la
Fondation CIS et Comité
Marketing



Adeline Benichou

Directrice Juridique
Groupe et Déléguée à la
Protection des Données

Notre Comité de Direction qui se réunit chaque semaine, joue un rôle clé dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'entreprise, ainsi que dans l'analyse des risques et des opportunités en soutien à nos opérations et parties prenantes.

COMITÉS OPÉRATIONNELS



Le Comité Exécutif

Composé de la Direction Générale, de chaque directeur de départements et des directeurs de zone. Il a pour objectif de suivre les sujets essentiels de manière mensuelle et de fluidifier la communication inter-services.



Le Comité Opérationnel

Composé de la Direction Générale et des directeurs de zone représentant nos 20 pays d'opération. Il passe en revue chaque mois tous les aspects opérationnels et anime un partage de bonnes pratiques.



Le Comité Innovation

Ce comité, qui se réunit tous les deux mois, a pour objectif d'accompagner la transformation du Groupe en mettant en place des solutions innovantes adaptées aux besoins futurs de nos clients et résidents.



Le Comité RSE

Son objectif est de faire évoluer notre stratégie de développement durable en cohérence avec notre activité, dans le respect des exigences légales et d'anticiper les besoins futurs.



Le Comité Marketing

Il a pour mission de mettre en valeur le Groupe, ses équipes, sa notoriété, sa marque employeur et ses innovations.



2024, UNE ANNÉE DE CROISSANCE SOUTENUE

FAITS MARQUANTS

Le cap des 400M€ est franchi ! La croissance dynamique du Groupe s'appuie sur 33 ans d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance très fine des spécificités des zones d'opérations de ses clients.

L'année 2024 a été marquée par un renforcement dans le secteur minier, notamment en RDC et en Mauritanie, et une consolidation dans le secteur des énergies offshore notamment en Côte d'Ivoire.

FAITS MARQUANTS 2024



ALGÉRIE

Une année de développement

7 nouveaux contrats avec **SONATRACH**, compagnie nationale algérienne.

Nouveau contrat majeur au service de **SLB**, acteur clé américain de l'industrie énergétique mondiale.



FRANCE

Objectif de réduction des émissions de CO2 par M€ de CA

Depuis 2024, un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires (**tCO2/M€**) est fixé annuellement. En 2024, le Groupe CIS s'engageait à diminuer ce ratio de **-3%**.



GUINÉE CONAKRY

Montée en puissance du projet

Présence sur le projet SIMFER de la mine de Simandou depuis 2023 où CIS fournit des services de restauration et d'hôtellerie pour **6000 résidents** et sert **12 000 repas** chaque jour.



BRÉSIL

Développement dans le secteur privé

Nouvelle plateforme d'opération offshore avec les Groupes **BW Energy** et **Prio**.



CÔTE D'IVOIRE

Consolidation dans le secteur des énergies offshore

Deux nouveaux contrats offshore pour le compte de clients internationaux.



MONGOLIE

Partenariat stratégique



Signature d'un partenariat avec un **acteur majeur en Mongolie**. Cet accord ouvre de nouvelles perspectives.



OUZBEKISTAN

Pays en prospection

Partenariat stratégique visant à répondre efficacement à des appels d'offres englobant **la fourniture et la construction de camps**. Cette alliance associe notre expertise et nos ressources pour offrir des solutions intégrées et efficaces à l'expérience et à la connaissance dont notre partenaire dispose dans ce nouveau pays.





FRANCE ISO 27001 certification



CIS France obtient la certification **ISO 27001** relative à la sécurité de l'information, la cybersécurité et la protection des données personnelles. Ce succès démontre l'engagement du Groupe à mettre en oeuvre efficacement un système de gestion en matière de sécurité informatique et sa volonté de l'améliorer en permanence. Notre Politique de Sécurité des Systèmes d'Information contribue à assurer la continuité des activités de CIS, prévenir la fuite d'Informations sensibles et renforcer la confiance de nos clients et collaborateurs dans l'utilisation des moyens mis à leur disposition.



KAZAKHSTAN Renforcement dans le secteur minier

Signature d'un contrat majeur sur 3 ans pour le compte du Groupe britannique spécialisé dans l'extraction minière, **Kazakhmys**, 1er producteur de cuivre au Kazakhstan. Ce contrat implique la gestion de 36 cuisines dans la région de Zheskazgan située à 700 km d'Astana et porte sur les services de restauration: **6 000 repas servis par jour**. Fort d'une première expérience réussie, ce client a renouvelé sa confiance en nous attribuant la gestion d'un périmètre plus élargi.



MAURITANIE Renouvellement de notre contrat stratégique

Notre filiale CNA Mauritania a renouvelé son contrat avec le Groupe canadien **Kinross** sur la mine d'or de Tasiast, plus grande mine à ciel ouvert d'Afrique, qui accueille jusqu'à **3 000 résidents chaque jour**.

Ce partenariat, qui s'inscrit dans la continuité de notre collaboration initiée il y a 13 ans, témoigne de la confiance et de la satisfaction du Groupe Kinross.

Son renouvellement illustre parfaitement le savoir-faire de CIS dans la gestion de projets complexes et dans la mise en oeuvre de solutions adaptées à des environnements exigeants.



RDC Renforcement de nos positions dans le pays

2 renouvellements de contrats avec les Groupes miniers **TFM et KFM**, témoignant de la confiance de nos clients et de notre engagement. Le Groupe chinois TFM exploite la **première mine de cobalt au monde**.



TCHAD Position historique depuis 25 ans

Un succès majeur obtenu en cette fin d'année par CIS, se situe au Tchad auprès du groupe français **Perenco**.

Le deuxième plus important groupe tricolore d'hydrocarbures opère 3000 gisements dans 14 pays, dont le champ pétrolier tchadien de Mangala dans la région du Logone oriental.

Sur ce site et pour une période de **deux ans**, notre client renouvelle sa confiance à CIS pour la gestion d'une base vie qui pourra accueillir **jusqu'à 300 résidents** en période de pointe sur deux bases.



QUALITÉ & INNOVATION AU COEUR DE NOS SOLUTIONS

CHAQUE JOUR, NOUS INNOVONS
POUR LE FUTUR DE LA BASE-VIE

Notre offre de services continue de répondre aux besoins d'un monde en évolution constante. Elle reflète notre engagement à proposer des solutions centrées sur la qualité, la santé et la sécurité, le bien-être, la performance opérationnelle et la durabilité.

SERVICES DE RESTAURATION

Parce que nous sommes un spécialiste mondial des services de restauration onshore et offshore, notre engagement est d'assurer une alimentation de qualité, saine et équilibrée, et répondant aux normes internationales les plus strictes en matière d'hygiène alimentaire, à tous les niveaux tout en respectant aussi les exigences culturelles de nos résidents.

Depuis l'origine, les services de restauration sont notre cœur de métier. Notre expertise mondiale nous permet de proposer des prestations adaptées. Elles tiennent compte des contraintes spécifiques à chaque environnement, tout en respectant les spécificités et les cultures locales. A terre ou en mer, nos chefs de cuisine font des repas les meilleurs moments d'une journée de travail.

UNE ALIMENTATION SAIN ET ÉQUILIBRÉE

A travers notre programme Health4you by CIS, nous avons mis en place un **service d'assistance nutritionnelle aux résidents** en fonction de leurs besoins spécifiques et des habitudes alimentaires des pays où nous intervenons. La mise en place de codes couleurs attribués à chaque plat, en fonction de leurs critères nutritionnels, guide les résidents dans leur choix de menus pour une **alimentation saine et équilibrée**.



DES STANDARDS DE QUALITÉ ÉLEVÉS

Sécurité des denrées alimentaires: plus de **62 millions de repas** sont servis chaque année sur l'ensemble de nos sites dans le strict respect des normes internationales de sécurité alimentaire.

Empreinte locale forte : nous travaillons en étroite collaboration avec les **fournisseurs locaux** en privilégiant des approvisionnements en **circuit court**, lorsque cela est possible. Plusieurs de nos filiales soutiennent les productions agricoles locales en **tissant des partenariats avec des coopératives**.



LA FORMATION AU COEUR DE NOS ENJEUX

Partenariats conclus avec des écoles hôtelières en France (Lycée Hôtelier de Marseille) et dans nos pays d'opération notamment au Brésil, en Mauritanie et au Kazakhstan. L'objectif est d'attirer de nouveaux talents, former nos équipes pays, dans la recherche de l'excellence dans la qualité de services.

Formation des équipes de cuisine en réalité virtuelle via notre solution Eyesense by CIS : elles sont plongées dans un monde virtuel conçu pour reproduire leur environnement de travail, pouvant donc se confronter à la réalité en toute sécurité.



UNE CONSOMMATION RESPONSABLE



Réduction du gaspillage alimentaire: à travers notre solution Menu engineering by CIS, nous optimisons les achats et les consommations journalières pour réduire le gaspillage alimentaire.

Menus à faible empreinte carbone : nous proposons des menus ou options "**bas carbone**" plus respectueux de l'environnement grâce à des données permettant de quantifier les émissions carbone moyennes de près de 900 produits alimentaires utilisés sur nos opérations.

NOTRE SOLUTION INNOVANTE, MENU ENGINEERING



Plateforme automatisée de création de menus et de recettes standardisées permettant d'estimer avec précision les prévisions d'achats et les consommations journalières pour **limiter le gaspillage alimentaire**. Les repas sont planifiés selon les stocks disponibles et les commandes sont renouvelées automatiquement dans le but **de maintenir une qualité de service optimale et d'assurer une alimentation équilibrée à tous les résidents**.

**POUR UN CAMP DE 500 POB*
jusqu'à - 15%
d'impact
carbone
par repas**

*(via l'utilisation de Menu Engineering)

Aly BECHIR, Chef cuisinier

 **Mauritanie, Afrique**



J'ai eu l'opportunité de participer à une formation au Lycée hôtelier de Marseille aux côtés du Chef Olivier Lemagner en compagnie de six autres chefs venus de différentes filiales africaines du Groupe CIS. Cette semaine d'apprentissage a été une expérience extrêmement enrichissante, tant sur le plan technique qu'humain.

Travailler avec un chef expérimenté, découvrir de nouvelles techniques et échanger avec mes confrères venant d'autres pays nous a permis d'élargir notre vision de la cuisine et d'enrichir nos pratiques. Ce type de formation est une opportunité précieuse, non seulement pour perfectionner nos compétences, mais aussi pour renforcer la collaboration entre les équipes à l'international.

Je suis reconnaissant envers le Groupe CIS pour cette initiative qui valorise le développement des compétences internes. C'est une belle reconnaissance de notre travail et une motivation supplémentaire pour continuer à apprendre et à transmettre nos savoirs à nos équipes.

SERVICES D'HÔTELLERIE

CIS propose un ensemble complet de services d'hôtellerie aptes à répondre à la diversité des besoins des résidents sur une base-vie. Ils concernent l'administration du camp, l'e-conciergerie, le service d'accueil, le service de propreté du linge, le service de nettoyage industriel des unités de logement, ainsi que toutes les installations de la base-vie. L'expertise de nos équipes est un atout pour assurer un hébergement de qualité aux résidents sur la base-vie.

GESTION RIGOUREUSE DE L'OCCUPATION DES SITES

Accueil : Nous mettons en place un accueil permanent et personnalisé 24/7.

Gestion des résidents : Chaque résident est accompagné durant tout son séjour sur site : gestion des profils de résidents, rotations des équipes, affectation et taux d'occupation des chambres, planification des transferts.

Accès sécurisés : Chaque visiteur ou résident reçoit une carte sécurisée qui lui donne accès aux lieux de vie. Les contrôles d'accès sont opérés en temps réel.

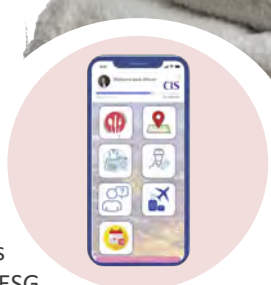


SERVICES AUX RÉSIDENTS

Nous avons pour objectif d'**améliorer le bien-être de nos résidents**, qui passent l'essentiel de leur temps sur site. Nous proposons également une **offre de loisirs** comprenant des activités sportives ou de détente : coach sportif, organisation de tournois, évènements.

Accompagnement personnalisé : Nous avons mis en place un accompagnement personnalisé avec des experts sur sites sur les thèmes du sport et de la nutrition.

Application mobile pour faciliter la vie sur site : commande de repas en ligne et livraison, suivi des effets déposés en blanchisserie, programme des événements sportifs et de loisirs sur site, positionnement du résident en temps réel sur site, informations générales du camp, paiements dématérialisés, prises de rendez-vous avec nos professionnels (nutritionnistes, professeurs de sport...), possibilité de soutenir des projets ESG parrainés par le Groupe.



GESTION DE L'HÉBERGEMENT



Contrôle de la qualité de service : nous avons mis en place une plateforme centrale de suivi et contrôle en temps réel des services d'entretien des installations pour optimiser les performances du personnel et améliorer la qualité du service.

Processus de nettoyage rigoureux et innovant des espaces par bio désinfection avec des machines performantes et des produits respectueux de l'environnement.

Gestion de la buanderie : nous avons mis en place un système qui utilise la technologie RFID pour tracer et suivre le linge, depuis la collecte jusqu'à la restitution, en passant par les étapes de lavage. Il permet d'optimiser la réalisation des inventaires, de limiter les pertes et vols de linge et vêtements, mais aussi de fournir des indicateurs de performance tout au long des opérations de buanderie, afin d'en améliorer le pilotage.

NOTRE SOLUTION INNOVANTE, WATER REUSE

Water Reuse collecte, nettoie et réutilise l'eau des douches, des baignoires, des machines à laver, des lavabos et des climatiseurs.



Connectée



Désinfection de l'eau



Réduction de la consommation d'eau



Économique

POUR UN CAMP DE 500 POB
- 6570m³
d'eau
économisée
par an

Zhazira TOGASBAYEVA, Housekeeping Manager



Kazakhstan, Asie

66



En tant qu'Housekeeping Manager, j'ai la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des opérations de nettoyage sur plusieurs projets, en veillant à ce que nos espaces communs et nos services soient toujours impeccables.

Une partie essentielle de mon travail est la formation continue du personnel. À leur arrivée, les nouveaux employés reçoivent une formation complète sur l'utilisation des produits d'entretien, les bonnes pratiques de nettoyage et l'organisation des chambres dans les délais impartis. Nous nous assurons également que les standards de qualité soient respectés grâce à des sessions de remise à niveau lorsque nécessaire.

Notre rôle est crucial : nos clients doivent retrouver des chambres propres et accueillantes après leur journée de travail. La qualité de notre service reflète directement l'image du Groupe CIS, et c'est pourquoi l'exigence et la rigueur sont essentielles au quotidien.

CIS

SERVICES DE FACILITY & UTILITY MANAGEMENT

Répondre aux besoins spécifiques de chacun de nos clients est une priorité. Diversifiés et adaptés, ces services intègrent la gestion et l'entretien des installations et équipements d'une base-vie : service de maintenance, service d'entretien des espaces verts, service de gestion et traitement des eaux, service de collecte et traitements des déchets.

DES PROCESSUS PERFORMANTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Système informatisé de gestion de la maintenance : permettant de gérer de manière automatisée les demandes des clients mais également d'accomplir les tâches nécessaires dans le but de prolonger le fonctionnement des installations et d'optimiser les coûts.

Entretien des installations: les actions préventives et curatives sont intégralement anticipées et tracées.



PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DIMINUTION DE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

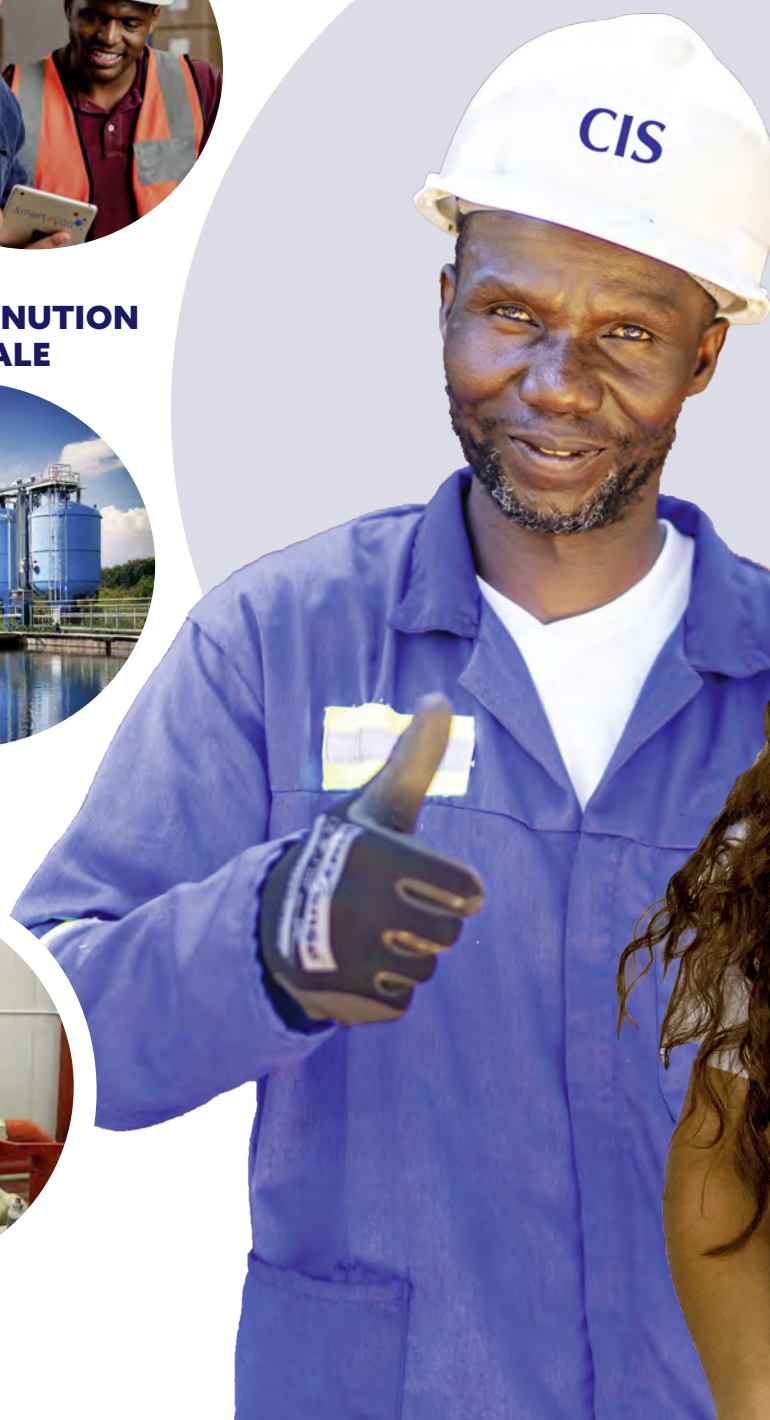
Eau : nous gérons la potabilisation et la redistribution de l'eau ainsi que le suivi et le contrôle des consommations en eau et le traitement des eaux usées.

Énergie renouvelable : nous proposons la mise en place de panneaux solaires pour une **production d'énergie renouvelable** et un système de stockage associé, fournissant une **énergie fiable, propre et abordable** aux sites et infrastructures isolés.



DES PROCESSUS DE MAINTENANCE RIGoureux

Nous garantissons le bon fonctionnement des installations de la base-vie. Nous offrons des solutions sur mesure, pour répondre aux besoins complexes de maintenance, préventifs ou curatifs. Notre service de maintenance multi technique est conçu pour répondre à l'ensemble des besoins de nos clients. Plomberie, électricité, climatisation, menuiserie... nos équipes sont en mesure d'exécuter des travaux adaptés et sur mesure.



GESTION RIGOUREUSE ET RESPONSABLE DES DÉCHETS



Tri, collecte et valorisation des déchets: en matière de gestion des déchets sur site, nous pouvons intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la collecte au tri, jusqu'au traitement final.

Transformation des déchets en énergie: grâce à des procédés innovants tels que la **méthanisation** et la **biodigestion**, nous proposons des solutions pour transformer les déchets en énergie et en engrais naturel.

NOTRE SOLUTION INNOVANTE, MÉTHANISATION

Le processus de méthanisation aide les entreprises et les collectivités à transformer leurs inévitables déchets organiques en valeur sur place. Cette solution contribue à la réduction des impacts environnementaux liés à l'enfouissement ou à l'incinération, tout en s'inscrivant pleinement dans une logique d'économie circulaire.



Moins d'émissions carbone



Économique



Équipes mobilisées



Maîtrise de la chaîne d'approvisionnement

POUR UN CAMP DE 500 POB*
- 85 tonnes de CO2 par an

*si les déchets sont incinérés sur place

Soufyane TABANI, Maintenance Manager

Guinée Conakry, Afrique



Mon rôle est de veiller au bon fonctionnement des opérations minières du site de Simandou qui présente des particularités géographiques, climatiques et logistiques qui posent des défis uniques en matière de maintenance.

Pour relever ces défis, nous avons mis en place une planification rigoureuse des différents types de maintenance préventive et corrective à effectuer, ainsi que des investissements en infrastructures et en formation. Nous devons garantir la disponibilité continue des équipements afin d'éviter toute interruption des opérations de restauration.

Par ailleurs, nous avons mis en place des pratiques de maintenance qui améliorent l'efficacité énergétique des équipements, réduisant ainsi les coûts et l'empreinte carbone.

Enfin, nous minimisons les déchets générés par nos activités de maintenance en recyclant et en réutilisant les matériaux lorsque cela est possible.

CIS

QUALITÉ

La qualité est au cœur de notre engagement. Nous veillons chaque jour à offrir des services fiables et performants, gages de satisfaction pour nos clients.

LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS AU COEUR DE NOS ENJEUX

Dans notre quête constante d'excellence, nous avons mis en place un programme innovant, fondé sur des principes robustes et des méthodes rigoureuses, visant à évaluer et améliorer continuellement la qualité de nos services.

L'objectif : recueillir et analyser les données clients de manière systématique afin de corriger et améliorer nos services.



96,4 %
DE SATISFACTION
CLIENT EN 2024

LA CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT

8 PAYS
CERTIFIÉS

ISO 9001*EN 2024

Algérie, Brésil, CAC Kazakhstan
et CIS Kashagan, France,
Mauritanie, Mozambique,
Tchad

**Management de la qualité*



Nous sommes engagés, à travers notre **politique « Qualité et Engagement vers l'Excellence »** dans une démarche qualité visant à renforcer notre position sur le marché, à améliorer notre efficacité organisationnelle, à assurer la qualité de nos prestations, à répondre aux normes et réglementations, et à satisfaire les attentes croissantes de nos clients en matière de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement.

Notre système de management et notre conformité aux exigences environnementales, aux exigences relatives à la sécurité des denrées alimentaires et à nos efforts en matière de santé et de sécurité au travail sont consolidés par les certifications **ISO 14001, ISO 22000 et ISO 45001.**

LA RÈGLE DES 4A CHEZ CIS: NOS INCONTOURNABLES DU SERVICE



Chaque jour, nous nous engageons à offrir aux résidents des bases-vie une **expérience de qualité et constante**. Pour y parvenir, nous avons mis en place le processus des **4A by CIS**, conçu pour standardiser notre qualité de service, garantir une satisfaction optimale et l'évaluer en continu dans une démarche d'amélioration permanente.

UN LIVRE DE RECETTES POUR STANDARDISER NOS PRESTATIONS



Pour toujours mieux servir nos clients, nous avons réalisé un livre compilant **plus de 250 recettes**, dans le but de standardiser nos prestations sur l'ensemble de nos sites. Ce livre, conçu comme un véritable guide, rassemble des plats variés adaptés aux **exigences locales** et aux **standards internationaux** et reflète notre engagement à offrir des **repas équilibrés, savoureux et de qualité, tout en valorisant les produits locaux.**

SÉCURITÉ

La sécurité de nos collaborateurs et de nos clients est notre priorité absolue. Le capital humain est le bien le plus précieux du Groupe CIS.

SÉCURITÉ DES PRODUITS ET DENRÉES ALIMENTAIRES: OBJECTIF 0 INTOXICATION

Chaque année, plus de **60 millions de repas** sont servis sur l'ensemble de nos sites, dans le strict respect des normes internationales de sécurité alimentaire.

En 2024, aucune toxi-infection alimentaire collective n'a été déclarée et le taux de conformité microbiologique des plats est de 100 %.



3 PAYS
CERTIFIÉS
ISO 22 000*

Algérie, Brésil, Mozambique

*Management de la Sécurité
des Denrées Alimentaires

FORMATION QUALITÉ ET SÉCURITÉ POUR MAÎTRISER LES RISQUES

192 941
HEURES DE FORMATION
QHSE EN 2024



Nous disposons de nos propres modules de formation QHSE et sécurité des denrées alimentaires en **réalité virtuelle**, permettant ainsi aux équipes de se former de manière ludique en toute sécurité.

En 2024, notre filiale guinéenne, WELHY-CIS, a reçu « **le casque d'or** » par son client Rio Tinto SIMFER. La cérémonie du casque d'or est un élément clé du programme de récompense et de reconnaissance HSE de Rio Tinto, conçu pour promouvoir et encourager les comportements positifs afin de s'assurer que chacun rentre chez soi en toute sécurité à la fin de la journée.

SÉCURITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL: OBJECTIF 0 INCIDENT

Garantir des conditions de travail sûres à nos collaborateurs est un critère fondamental, et la recherche permanente du « **zéro incident** » une priorité absolue.

Chaque accident du travail est systématiquement analysé, les causes sont identifiées et des améliorations sont apportées en sécurisant un lieu et en développant la formation des équipes ainsi que des actions de prévention.



0,39 LTIR*
EN 2024 (CONTRE 0,46 EN 2023)

*taux d'arrêt de travail d'origine professionnelle

0 LTI*
SUR 16 FILIALES EN 2024

*accidents avec arrêt de travail

0,57 TRIR*
EN 2024 (CONTRE 0,88 EN 2023)

*taux d'accidents enregistrables

ENSEMBLE POUR UN IMPACT POSITIF

LA PERFORMANCE DURABLE AU COEUR DE NOTRE STRATÉGIE

Nous nous engageons à intégrer des pratiques durables et responsables, visant à améliorer continuellement nos performances sociales et environnementales pour un avenir meilleur.



PERFORMANCES...

Auprès de nos équipes...

Ce sont les femmes et les hommes de notre entreprise qui incarnent chaque jour notre promesse: "Everywhere, we care." Leur passion, leur résilience et leur engagement sont le moteur de notre réussite.

LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Nous attachons une importance particulière à la formation de nos collaborateurs dans le but de **développer et approfondir leurs compétences techniques**, de **s'adapter aux évolutions du monde actuel** et de **s'épanouir dans leur travail au quotidien**.

Depuis 2023, le siège du Groupe a conclu un **partenariat avec le Lycée Hôtelier de Marseille** visant à repérer les jeunes talents, à former certains profils clés au sein de CIS, et proposer des opportunités professionnelles en lien avec les besoins du Groupe.

Par ailleurs, nos chefs cuisiniers opérant sur sites, ont l'opportunité de suivre des **formations qualifiantes au sein du Lycée Hôtelier de Marseille** dans le but de garantir une amélioration constante et d'atteindre l'excellence dans les services que nous offrons à nos clients.

255 772
HEURES DE FORMATION
DISPENSÉES EN 2024



LA GESTION DE NOS TALENTS

« **MYCIS** », un outil dédié à la **gestion des ressources humaines**, au **développement des compétences** et à la **gestion des carrières de nos collaboratrices et collaborateurs**.

myCIS
Career Involvement Success

« **NEW GENERATION** » : pour accompagner nos futurs managers.

Offrir des parcours professionnels clairs, structurés et cohérents, qui permettent aux collaborateurs de se développer et de progresser tout en répondant aux besoins de l'entreprise : tel est notre enjeu. Notre programme "New Generation" est destiné à accompagner les talents, former les nouveaux managers et cadres de demain.



UN SOIN PARTICULIER À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nous promouvons un environnement de travail sain grâce à notre **politique Santé et Bien-Être**, en sensibilisant à la santé, la nutrition, l'activité physique et la cohésion d'équipe.

En matière de **nutrition**, nos collaborateurs bénéficient du programme « **Health4you** » sur nos sites de restauration, au même titre que les résidents.



Côté **sport**, CIS France a inauguré en 2022 une salle de sport interne, portant la devise « Mens sana in corpore sano ». Elle joue un rôle clé dans la promotion du sport et du bien-être en entreprise. Nous sponsorisons aussi **Emma Gongora, boxeuse professionnelle**, et proposons aux collaborateurs du siège des cours variés (boxe, yoga, arts martiaux...). Sur nos opérations, la plupart des sites disposent d'équipements sportifs ou d'une salle de sport, essentiels au bien-être des résidents et collaborateurs.



96,4% TAUX DE FIDÉLISATION
DE NOS ÉQUIPES

...SOCIALES

...Auprès des communautés locales

Depuis sa création, le Groupe CIS a toujours joué un rôle actif dans le développement économique et social de ses pays d'opération, en favorisant l'emploi local, les achats locaux et en apportant une contribution positive aux communautés locales.

EMPLOI LOCAL

L'ancrage local par le recrutement et la formation au plus proche de nos sites d'opération a toujours été un élément clé pour chacune de nos entités. Nous démontrons notre engagement envers le développement économique et social local **en recrutant du personnel parmi les populations locales, en les formant et en leur offrant de réelles opportunités de carrière.** Nos filiales s'engagent à favoriser un transfert de compétences des collaborateurs expatriés vers les collaborateurs locaux.



99%
D'EMPLOI LOCAL

95%
D'ACHATS LOCAUX*

*fournisseurs établis dans le pays d'opération

LA FONDATION CIS : SOUTIEN DE LA JEUNESSE

La **Fondation d'Entreprise CIS** a été créée en février 2008 sous l'impulsion de Régis Arnoux. Elle a pour vocation **d'accompagner des jeunes adultes ou étudiants** âgés de 18 à 25 ans de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ils doivent être porteurs de projets professionnels ou académiques, mais être limités par leurs moyens matériels et financiers. Depuis sa création, la Fondation CIS a apporté un soutien à **près de 170 jeunes**.



TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET PRODUCTEURS DE PROXIMITÉ

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs locaux en privilégiant des **approvisionnements en circuit court**.



Par exemple, en **Algérie**, 100 % des viandes, oeufs, farines et fruits et légumes frais sont issus de productions nationales; Au **Kazakhstan**, la viande de bœuf et les fruits et légumes sont produits sur le territoire kazakh; En **Guinée**, plus de 90% des fruits et légumes frais servis sur site sont produits sur le territoire guinéen.

INITIATIVES LOCALES

Le Groupe CIS adhère depuis 2005 au **Pacte mondial de l'ONU** (Organisation des Nations Unies), et les 17 Objectifs de Développement Durable nous servent de cadre de référence pour agir sur le terrain. Chaque filiale s'implique dans des projets locaux de son choix selon les spécificités régionales et besoins de son territoire.



75

**NOUVELLES INITIATIVES LOCALES
ont vu le jour en 2024 sur
l'ensemble de nos filiales**



En 2024, notre filiale au **Kazakhstan** a reçu le **Prix de la Meilleure initiative sociale**. Son engagement a porté sur trois actions concrètes : **la réhabilitation d'une résidence destinée aux enfants défavorisés et aux femmes en situation précaire** dans la région d'Atyrau, **le parrainage d'étudiants** de l'Université du Pétrole et du Gaz d'Atyrau et **la formation de demandeurs d'emplois** dans le but de leur offrir des opportunités d'emplois certifiés.

PERFORMANCES...

Réduction de l'empreinte carbone ...

En tant que Groupe de restauration opérant en milieux isolés, la consommation de protéines animales et notamment de viande rouge, l'énergie et les déplacements professionnels sont les principaux leviers à actionner pour diminuer notre impact carbone à l'échelle du Groupe avec un objectif :

-3% TCO₂E / M€
OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES ATTEINT EN 2024

LA PROMOTION D'UNE OFFRE DE RESTAURATION MOINS CARBONÉE

Sur nos sites d'opération, nous proposons des **menus ou options « bas carbone »** plus respectueux de l'environnement grâce à des données permettant de quantifier les émissions carbone moyennes des produits alimentaires utilisés sur sites.

Par ailleurs, des **"Journées végétales"** sont organisées afin de sensibiliser nos équipes ainsi que nos clients et résidents à l'impact de la consommation de viande sur la santé et sur l'environnement.



-12% TCO₂/M€ CA
SUR DÉPLACEMENTS
PROFESSIONNELS GÉRÉS
PAR LE SIÈGE



UNE TAXE CARBONE INTERNE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

La somme relative aux émissions de CO₂ générées par les déplacements est versée sur un **fond dédié** dont l'objectif est de **financer des projets ayant des impacts positifs sur le climat ou la biodiversité.**

LA CO-CONSTRUCTION DE LA BASE-VIE DURABLE

En tant qu'intégrateur de services, nous avons à cœur de faire évoluer notre offre et de co-construire avec nos clients la **base-vie durable**.

Dans nos pays d'opération, où nous sommes contraints par le mix énergétique local, des études sont menées en collaboration avec nos clients pour trouver des **solutions alternatives rentables** pour alimenter les bases-vie, via l'introduction d'**énergie photovoltaïque** ou de la **méthanisation** dans le mix énergétique sur site.



...ENVIRONNEMENTALES

...Réduction et valorisation des déchets

La gestion des déchets constitue un enjeu majeur de notre démarche environnementale. Nous agissons sur deux fronts prioritaires : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction de la pollution plastique. À travers des actions concrètes, nous visons à limiter notre impact tout en favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Nous agissons à chaque étape de la chaîne de valeur, en améliorant les processus de stockage, de production et de service, ou en menant des campagnes de sensibilisation auprès du personnel et des résidents, **pour limiter le gaspillage alimentaire dès la source.**

En 2025, le Groupe a pour objectif de définir une cible de **réduction de déchets organiques par repas.**



100%
DES DÉCHETS ORGANIQUES
SONT VALORISÉS EN COMPOSTE
DANS NOTRE FILIALE
EN ÉRYTHRÉE

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR VALORISER LES DÉCHETS



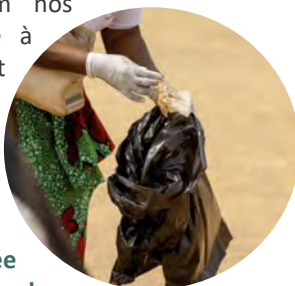
La promotion de **l'économie circulaire** est devenue fondamentale pour le Groupe, tant au niveau des déchets alimentaires, plastiques ou tout autre matériel utile aux opérations.

La méthanisation : Depuis 2023, nous avons noué un partenariat avec **The Waste Transformers** qui a développé un digesteur anaérobie conteneurisé, permettant de **transformer les déchets alimentaires en énergie et fertilisant.**

La biodigestion : nous proposons une autre solution, la **valorisation des biodéchets en 24h**, qui permet de revaloriser tous les déchets organiques générés sur site **en fertilisant.**

LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

Nous limitons au maximum nos consommations de plastique à usage unique lorsque cela est possible. Nos collaborateurs sont sensibilisés chaque année à la nécessité de limiter le plastique et autres matériaux à usage unique, notamment à travers la **journée mondiale sans sacs plastique, le World Clean Up Day et les Semaines du développement durable.**



En 2024, notre filiale en **RDC** a reçu le **Prix de la Meilleure initiative Environnementale** avec un projet de reboisement d'arbres fruitiers. L'objectif: planter **50 000 arbres fruitiers sur 5 ans** dans les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga, tout en formant les communautés locales à la gestion de pépinière. Cette initiative vise à sensibiliser les populations à l'écologie, prévenir l'érosion des sols, séquestrer du carbone et lutter contre le changement climatique, et fournir des aliments de qualité aux communautés locales.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

CIS publie un chiffre d'affaires à taux de change constant de 443,5 M€ au titre de l'exercice 2024, en progression de 36,0% (+29,6% à données publiées soit 422,8 M€).

La croissance dynamique du Groupe s'appuie sur 33 ans d'expérience +qui lui ont permis d'acquérir une connaissance très fine des spécificités des zones d'opérations de ses clients.

422,8 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2024

18,1 M€

RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
COURANT

56,0 M€

TRÉSORERIE DISPONIBLE

4,9 M€

RÉSULTAT
NET PART DU GROUPE

0,175 €

PAR ACTION DIVIDENDE
proposé à l'AG du 11/06/25

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

53,5%

FAMILLE ARNOUX

30,2%

PUBLIC

13,1%

FAMILLE ALOYAN

3,2%

AUTO-CONTRÔLE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

AFRIQUE DU NORD

27,4%

EURASIE

37,0%

AMÉRIQUE

7,4%

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

28,2%

COMPTE DE RÉSULTATS

	Données publiées		Données à TCC	Variation 2024 TCC v/s 2023
IFRS (EN M€)	2023	2024	2024	
Chiffre d'affaires	326,2	422,8	443,5	+36,0%
Achats consommés	(135,9)	(176,7)	(184,0)	
Charges de personnel	(116,2)	(149,6)	(157,2)	
Charges externes	(53,8)	(61,2)	(65,0)	
Impôts et taxes	(4,4)	(5,5)	(5,8)	
EBITDA	15,6	30,6	32,3	+107,3%
Dotations aux amort. et prov.	(6,7)	(11,7)	(12,0)	
Résultat Opérationnel Courant	9,2	18,1	19,6	
Résultat Opérationnel	8,9	18,8	20,3	
Résultat Financier	(2,2)	(4,4)	(3,9)	
Impôt société	(3,3)	(7,8)	(8,1)	
Résultat Net Consolidé	3,4	6,7	8,3	+146,3%
Résultat Net Part du Groupe	3,2	4,9	6,2	



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024	36
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024	48
COMPTES CONSOLIDÉS	85
COMPTES SOCIAUX	110
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	124
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025	142
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	165
RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER	179

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous exposer d'une part, la situation du Groupe et l'évolution de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en tenant compte des événements importants survenus depuis la date de clôture, des résultats de nos activités, ainsi que l'évolution prévisible de la situation et les perspectives d'avenir, et soumettre d'autre part, à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Le présent rapport comprend également le rapport sur la gestion du Groupe au sens des dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce.

01. SITUATION DU GROUPE CIS ET DE SON ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE CIS

CIS, Catering International & Services, qui a été créé en 1992 par son Président, Régis Arnoux, accompagne les acteurs majeurs des secteurs de l'énergie, des mines, de la construction et des forces de maintien de la paix à chaque étape de leurs projets, dans des environnements offshore et onshore les plus isolés.

Intégrateur de services, CIS a développé une gamme de services et de solutions clés en main, pour apporter bien-être et convivialité dans ses bases-vie et permettre ainsi à ses clients de pouvoir se concentrer sur leurs activités spécifiques.

Le Groupe CIS est fier de faire partie des leaders mondiaux dans son cœur de métier : la restauration, les services d'hôtellerie et le *facility management* sur 4 marchés que sont l'Énergie, les Mines, la Construction et des Forces de Maintien de la Paix.

CIS est un groupe familial avec de fortes valeurs individuelles et collectives : intégrité, réactivité, dévouement, agilité et passion. Il dispose d'une gouvernance solide et engagée et d'une expertise métiers internationalement reconnue.

Le Groupe s'engage par ailleurs dans le développement durable des pays dans lesquels il est implanté, en recrutant et en formant ses collaborateurs, en tissant des partenariats avec des fournisseurs proches de ses sites et en s'impliquant dans des initiatives sociétales locales. CIS adopte une approche proactive axée sur l'innovation et l'amélioration continue pour réduire son impact sur l'environnement. Le Groupe œuvre chaque jour pour faire évoluer ses pratiques et garantir sa transparence.

CIS poursuit également ses développements et a mis en place une offre digitale intégrée dénommée « **Smart4you** ». Cet

ensemble de solutions innovantes permet de répondre aux attentes de ses clients en termes de sécurité, de bien être, de performance et d'efficacité pour améliorer ainsi la qualité de vie des résidents.

Sur l'exercice 2024, CIS a opéré sur 380 sites d'opérations au travers de 20 pays. Nos 16 000 collaborateurs dans le monde ont pu servir près de 60 millions de repas.

Enfin, conscient des défis environnementaux et sociétaux actuels, CIS poursuit le renforcement de sa **politique RSE** en se fixant des objectifs ambitieux, détaillés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

2. NIVEAU DE L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe CIS a su relever de nombreux défis dans un contexte de turbulences géopolitiques, d'incertitudes économiques et de bouleversements environnementaux.

En 2024, le Groupe a démarré des activités de prospection sur deux nouveaux pays, à savoir l'Indonésie et l'Ouzbékistan.

Le Groupe a par ailleurs consolidé ses positions dans des environnements complexes, par le renouvellement de contrats majeurs en Mauritanie, au Kazakhstan, en Algérie, en RDC et au Tchad.

À ceux-ci s'ajoutent les nouveaux contrats gagnés.

Ainsi, en 2024, CIS a poursuivi le développement de ses activités avec un niveau de croissance soutenue de plus de 36 % à taux de change constant et a franchi le cap des 400 M€ de chiffre d'affaires, pour atteindre 422,8 M€ de chiffre d'affaires. Ceci témoigne d'une croissance solide et d'une capacité de résilience du Groupe CIS face aux défis mondiaux.

La croissance a été soutenue sur l'ensemble de l'exercice, tout en bénéficiant d'un environnement de change moins défavorable qu'en 2023. L'impact de change sur la période est de - 20,7 M€, contre - 32,9 M€ en 2023.

Cette croissance a été tirée par le dynamisme de toutes nos zones d'implantation.

Sur la zone Amérique du Sud, le groupe a subi une remise en cause de ses contrats liée à des tensions sociales chez Petrobras, générant une baisse d'activité sur la fin de l'exercice. En effet, Petrobras a décidé de remettre en cause les contrats existants et de relancer un appel d'offres général. Une telle décision impacte une majorité des acteurs du secteur.

Autres développements et faits marquants au cours de l'exercice 2024 :

• La RSE au cœur de la stratégie du Groupe :

Conscient des défis sociétaux et environnementaux actuels, CIS a poursuivi le renforcement de sa stratégie RSE. Le Groupe se fait accompagner par un cabinet d'experts spécialisé en RSE (Bilan Carbone, Analyse de matérialité, Feuille de route RSE) et a créé une direction et un Comité RSE Groupe multi-pays et inter-départements pour accélérer le déploiement des initiatives.

Au cours de l'exercice 2024, le siège de CIS en France a atteint son objectif de réduction de 3 % des émissions carbone.

CIS entend poursuivre et intensifier l'engagement collectif autour de différentes thématiques et de multiplier les actions autour d'objectifs ambitieux, détaillés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

The Waste Transformers et le Groupe CIS ont signé un protocole d'entente aux termes duquel les entreprises partenaires unissent leurs forces dans une coopération révolutionnaire visant à réduire les émissions opérationnelles. Ce partenariat stratégique aborde non seulement la question pressante de la gestion des déchets alimentaires en milieux isolés, mais s'aligne également sur les efforts mondiaux visant à adopter des pratiques plus propres et durables dans l'industrie minière.

Au travers de ce protocole, the Waste Transformers et le Groupe CIS travailleront main dans la main sur des projets internationaux visant à valoriser les déchets alimentaires en milieux isolés, en commençant par des projets à fort impact potentiel.

• L'innovation :

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement de l'innovation autour de sa solution digitale *Smart4you* intégrant l'IA, afin de construire un modèle de camp durable, dont l'impact environnemental serait moindre que les camps actuellement opérés, tout en assurant des performances économiques équivalentes ou supérieures. En outre, CIS continue ses développements internes dans la création de modules de formation en réalité virtuelle sur des thématiques liées à son cœur de métier.

CIS a par ailleurs développé un nouvel outil SI RH, MYCIS, dédié à la gestion des ressources humaines et au développement des compétences.

3. ÉVOLUTION BOURSIÈRE DU COURS DE L'ACTION CIS

Le cours de bourse de CIS a clôturé l'exercice 2024 à 9,30 euros en progression de 5 % par rapport à 2023.

4. ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le résultat opérationnel courant s'établit à 18,1 M€ en progression de 97 % par rapport à celui de 2023.

Le résultat net part du groupe ressort en bénéfice de 4,9 M€, soit une croissance de 53 % au cours de l'exercice 2024 (+96 % à taux de change constant).

Les fonds propres du Groupe s'établissent à 68,1 M€ contre 64,9 M€ au 31.12.2023.

La trésorerie disponible ressort à 56,0 M€, les emprunts bancaires (hors impact de la norme IFRS 16) sont en diminution de 3,8 M€ et s'élèvent à 30,6 M€.

02. PRÉSENTATION DES COMPTES

1. COMPTES SOCIAUX

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires est passé de 25 435 K€ en 2023 à 26 192 K€ en 2024.

Compte tenu des reprises sur provisions et transferts de charges pour 2 117 K€, des autres produits pour 288 K€, le total des produits d'exploitation s'élève à 28 597 K€ contre 26 261 K€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 34 757 K€ contre 35 958 K€ en 2023.

Les charges comprennent 329 K€ de dotations aux comptes d'amortissements et 1 K€ de provisions pour risques, contre respectivement 299 K€ et 2 028 K€ pour les mêmes postes en 2023.

Elles comprennent également 370 K€ de dotations aux provisions sur actif circulant, contre 4 K€ en 2023.

Correction faite des produits financiers pour 13 540 K€ et des charges financières pour 5 520 K€, le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 1 860 K€.

Compte tenu des produits exceptionnels pour 2 132 K€, des charges exceptionnelles pour 567 K€ et de l'impôt sur les bénéfices pour 0 K€, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3 424 K€ contre une perte de 6 343 K€ en 2023.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Le total des actifs à long terme s'élève à 18 861 K€, dont 17 910 K€ d'immobilisations financières.

Le total des actifs circulants ressort à 32 355 K€, dont 16 444 K€ de valeurs mobilières de placement et disponibilités, contre respectivement 34 383 K€ et 23 144 K€ en 2023.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 202 K€ au lieu de 2 920 K€ pour l'exercice précédent.

Le passif à court terme ressort à 30 355 K€ au lieu de 33 786 K€ en 2023.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2024 et avant dividende ressort à 20 332 K€ contre 18 168 K€ à la clôture de l'exercice 2023.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

Principes et méthodes comptables retenus

Nous n'avons à vous signaler aucune modification dans les méthodes d'évaluation des postes du bilan qui vous sont soumis.

Le périmètre de consolidation englobe l'ensemble des sociétés contrôlées par CIS de façon exclusive, exerçant toutes leur activité à l'étranger et dont la liste figure dans les documents qui vous ont été remis.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Présentation du compte de résultats

Nous vous précisons que cette présentation vous est faite en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 422 847 K€ contre 326 173 K€ en 2023.

À taux de change constant, le chiffre d'affaires ressort à 443,5 M€ en hausse de 36,0 % par rapport à 2023.

Le montant net des dotations et reprises pour amortissements et provisions ressort à 11 744 K€.

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 18 847 K€ au lieu de 8 893 K€ en 2023.

Le résultat financier ressort en perte de 4 380 K€ contre une perte de 2 176 K€ en 2023.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 14 467 K€ au lieu de 6 717 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé est de 6 708 K€ contre 3 373 K€ en 2023.

La part de résultat revenant à CIS, société consolidante, ressort à 4 868 K€ (6 247 K€ à taux de change constant) contre 3 189 K€ en 2023.

Présentation du bilan

Nous vous précisons que cette présentation vous est également faite en milliers d'euros.

Les actifs non courants s'élèvent à 32 196 K€ contre 32 783 K€ en 2023.

Les actifs courants ressortent à 199 735 K€ contre 174 888 K€ en 2023.

Les passifs non courants s'élèvent à 20 032 K€ (dont 3 091 K€ de provisions à long terme) au lieu de 32 821 K€ en 2023.

Les passifs courants s'élèvent à 143 806 K€ au lieu de 109 907 K€ en 2023.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2024 ressort à 68 093 K€ contre 64 943 K€ à la clôture de l'exercice 2023.

La part des intérêts non contrôlant dans les fonds propres est de 3 444 K€ au lieu de 1 331 K€ en 2023.

Précisions diverses

L'effectif moyen du personnel ressort à 15 955 en 2024 contre 12 235 employés en 2023.

03. ÉVÉNEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

04. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance dynamique du Groupe s'appuie sur plus de 30 ans d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance très fine des spécificités des zones d'opérations de ses clients. Le Groupe a ainsi développé une offre intégrée, innovante et responsable dans les services d'hôtellerie et de restauration pour les bases-vies, cœur de métier de CIS, mais également dans ceux des *facility* et *utility management* (maintenance des installations, systèmes de gestion des flux, traitement des eaux et des déchets, propreté, etc.).

Les récents succès commerciaux (Kazakhstan, Côte d'Ivoire, Algérie) et le renouvellement fin décembre 2024 de deux contrats majeurs en Afrique subsaharienne (Mauritanie et Tchad) pour un total de 91 M\$ contribueront à la croissance de l'activité en 2025.

Conformément à sa stratégie visant à diversifier ses implantations géographiques et à renforcer son offre de services, CIS reste attentif à saisir toute opportunité de croissance externe.

Le plan à 5 ans du Groupe CIS doit le pousser à maintenir ses fondamentaux tout en continuant à innover pour non seulement répondre aux besoins de ses clients mais pour se démarquer de la concurrence.

a. Renforcer ses positions dans son cœur de métier :

- Viser l'excellence de la qualité de services. Partout où le Groupe est présent, pour tous ses services, CIS doit respecter ses standards et systématiquement s'inscrire dans la recherche de l'atteinte de l'excellence ;
- Intensifier le développement du Groupe pour diversifier ses portefeuilles clients et ainsi réduire sa cartographie des risques sur ces territoires nationaux ;
- Cibler les grands projets qui présentent une volumétrie permettant une rentabilité immédiate ;
- Cibler de nouvelles zones géographiques, des pays stables qui présentent un réel potentiel de développement ;
- Se former et se renforcer dans les domaines du *Facility Management* ;
- Développer de nouveaux partenariats commerciaux et industriels ;
- Réaliser une opération de croissance externe dans un pays mature : une telle acquisition permettra au Groupe de réduire son exposition aux effets de change et de conquérir de nouveaux marchés structurés.

b. L'ESG au cœur de la stratégie du Groupe :

CIS se caractérise aujourd'hui par une dimension internationale et un ancrage local fort. Le Groupe intègre de multiples initiatives ESG, au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces initiatives nourrissent la stratégie de développement durable du Groupe qui est en construction, et dont les résultats seront formalisés et publiés prochainement (analyse de matérialité, enjeux majeurs, nouveaux programmes clients...).

05. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La liste des filiales et participation est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés « 23. Périmètre de consolidation ».

06. FACTEURS DE RISQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

1. DÉFINITION DES FACTEURS DE RISQUES

CIS exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe CIS a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

À la date du présent rapport, CIS n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par CIS, à la date du présent rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur CIS, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE CIS

Risques liés aux conditions du marché

Les divers domaines d'intervention de CIS sont soumis à une forte concurrence.

La position du Groupe sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des services qu'il propose, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'il a su instaurer de longue date avec les principaux donneurs d'ordre.

Risques de change

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre de son résultat opérationnel.

Risques liés aux pays d'opérations

Risque sécuritaire

Le Groupe procède à une surveillance permanente de son exposition aux risques liés aux pays d'opérations et à leur situation géopolitique.

Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années y compris dans des pays identifiés comme risqués.

Un programme de prévention et de sensibilisation a été mis en place lorsqu'un collaborateur du Groupe est amené à travailler ou se déplacer dans des zones potentiellement instables. Ainsi, et préalablement à son départ, l'intéressé est tenu informé de l'état de dangerosité du pays et des risques encourus.

Parallèlement, des recommandations ciblées et spécifiques sont données au collaborateur afin de réduire son exposition au risque.

En outre, le Groupe a mis en place une procédure de « gestion de crise » avec le déploiement de mesures adaptées pour faire face à tout type de situation, et a ainsi :

- Rédigé des procédures et des fiches de synthèse visant à renforcer les capacités de gestion de crise de l'entreprise face à toute situation non conventionnelle ;
- Développé une astreinte Groupe destinée à permettre de prendre rapidement la mesure d'une crise potentielle et de la gérer au plus tôt et de manière structurée ;
- Élaboré une méthodologie de « Plans de Crise et de Secours » à l'attention des primo intervenants qui auraient à gérer les premiers instants d'une crise ayant trait à la sécurité des personnels de CIS à l'étranger.

Ces mesures peuvent être complétées par des audits spécifiques confiés à des sociétés spécialisées en fonction des environnements sensibles dans lesquels CIS peut être amené à intervenir.

CIS s'est également doté de systèmes d'alerte diffusés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, englobant trois types d'alerte : (i) les situations d'alerte de crise, (ii) les situations d'alerte de santé, sécurité et environnement et (iii) les situations d'alerte éthique.

Risques liés à une épidémie

L'épidémie de coronavirus a eu pour conséquence, outre les aspects humains, un ralentissement global de la croissance mondiale.

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger et est susceptible d'être impacté par les conséquences négatives d'une épidémie sur l'économie mondiale.

De façon à protéger au mieux l'ensemble de ses collaborateurs face à une épidémie, le Groupe a renforcé les règles de santé et d'hygiène déjà mises en œuvre sur le terrain.

Depuis l'apparition de la Covid-19, le Groupe a mis en place une cellule de surveillance afin d'alerter sur l'évolution de toute épidémie dans tous ses pays d'opération et de définir les politiques d'information, de prévention et de protection au sein du Groupe.

LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risques clients

La majorité de nos clients représente les premières signatures mondiales dans leurs activités respectives. De ce fait, il y a peu de risque de non-paiement et les clients dits « à risques » font l'objet d'une veille permanente particulière. De plus, l'évolution des encours est suivie quotidiennement.

Risques sur les engagements financiers

L'approche du Groupe CIS pour gérer l'ensemble des risques sur les engagements financiers est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe CIS.

Les cautions, avals et garanties consentis par le Groupe CIS font l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi journalier, que ce soit au niveau de chacune des filiales par les départements Finance des filiales, au niveau du siège et au niveau du groupe par le département Trésorerie du siège.

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers reste faible pour le Groupe CIS du fait d'un taux d'endettement financier brut (hors IFRS 16) représentant 44,9 % des fonds propres et d'une trésorerie de 24,1 % du total du bilan.

Risques de liquidité

Le Groupe CIS conserve en permanence un bon niveau de liquidités permettant de considérer qu'il n'existe pas de réel risque de ce fait et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Au regard de nos projections financières actuelles, nous estimons que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités.

Risques sur ses titres

Les actions propres détenues par CIS résultent d'un contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont SNC. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres.

Gilbert Dupont est également mandaté pour intervenir sur le marché en vue de favoriser la visibilité, la liquidité des actions CIS et la régularité des cotations des actions de CIS. Les contrats conclus avec Gilbert Dupont sont conformes à la réglementation.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est uniquement constitué de SICAV monétaires sans composante actions.

Risques de déficience du contrôle interne

Le Groupe a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer une gestion rigoureuse, la maîtrise des risques, et d'assurer la sincérité et la fiabilité des informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les procédures appliquées à l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la totalité des zones de risques financiers identifiées sont organisées de façon à réduire au maximum la survenance de tels risques (missions d'audits internes et externes effectuées tout au long de l'année).

Elles tiennent compte des particularités de l'activité du Groupe qui s'exerce uniquement à l'étranger au travers de filiales et succursales.

Risques d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Le Groupe CIS investit depuis de nombreuses années dans la Sécurité de son Système d'Information et dans la protection des données personnelles.

CIS a obtenu la certification ISO/IEC 27001 : 2022 au début de l'exercice 2024.

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe CIS a pour objectifs de :

- Assurer la continuité de ses activités
- Prévenir la fuite d'informations sensibles
- Renforcer la confiance des collaborateurs du Groupe dans l'utilisation des moyens mis à leur disposition.

Cette démarche couvre les aspects essentiels d'un régime complet de sécurité des informations :

- L'organisation et les processus
- La sécurité applicable aux personnes
- La sécurité physique
- La sécurité technologique.

Dans ce cadre, le Groupe met en œuvre les moyens nécessaires pour la protection des données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

LES RISQUES JURIDIQUES, ÉTHIQUES ET DE NON-CONFORMITÉ

Risques liés aux sanctions

Des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives peuvent cibler certains pays dans lesquels opère le Groupe CIS. C'est le cas de la Russie à l'égard de laquelle l'Union européenne et les Etats-Unis ont adopté plusieurs mesures de sanctions depuis le début du conflit russo-ukrainien.

Le Groupe CIS, accompagné de cabinets d'avocats spécialisés, suit étroitement les modifications dans le temps du contenu et du champ des différentes sanctions applicables et leurs impacts potentiels sur ses processus internes, ses activités et celles de ses clients, afin d'anticiper les échéances d'entrée en vigueur des nouvelles sanctions, et de prendre, si besoin, au fur et à mesure de l'évolution dans le temps des impératifs imposés, toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ces réglementations et la mise en conformité de ses processus internes, en toute transparence avec l'autorité nationale compétente (Direction Générale du Trésor).

Risques liés à l'évolution de la réglementation

La réglementation applicable aux activités de CIS diffère selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Compte tenu de la diversité de leurs implantations géographiques, les filiales du Groupe CIS sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique, variant selon le lieu d'exécution des prestations.

Chaque filiale assure donc la veille réglementaire de son pays d'opération, en liaison avec des juristes, et/ou des conseils locaux spécialisés dans les différents domaines d'expertise (droit du travail, fiscalité, droit des affaires etc...).

Les départements Juridique et/ou Ressources Humaines du siège interviennent également en support sur certaines évolutions législatives majeures si nécessaire.

Les Commissaires aux comptes mandatés dans chacun de nos pays d'opération veillent également au respect par chacune des filiales de leurs obligations légales.

La capacité du Groupe CIS à s'adapter aux nouvelles réglementations et la veille normative qu'il effectue lui permettent un contrôle effectif des risques de conformité législative et réglementaire.

Risques liés aux procédures judiciaires

CIS n'a pas connaissance à la date du présent rapport, de procédures judiciaires ou d'arbitrage qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe CIS.

Risques éthiques et de non-conformité

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe promeut une culture d'intégrité et de conformité, reposant sur le respect et l'adaptation aux nouvelles normes et législations éthiques applicables, tant en France que dans les pays où ses collaborateurs opèrent et où ses activités sont réalisées. En effet, nos actes doivent se conformer à des règles d'intégrité, d'impartialité et d'ouverture, ceci afin de conserver et d'accroître la confiance de nos actionnaires, partenaires, clients et fournisseurs, et préserver notre réussite.

Éthique des affaires

Depuis 2004, CIS intègre dans son système de management une Charte Éthique qui énonce et reflète les valeurs et les règles d'éthique, morales et déontologiques dans lesquelles doit être menée la conduite de nos affaires et nos relations avec les tiers (clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, actionnaires, etc.). La Charte Éthique s'applique à tous les dirigeants et collaborateurs du Groupe CIS.

À ce jour, le groupe CIS a édité et déployé les politiques suivantes liées à l'éthique :

- Politique anti-harcèlement
- Politique de protection des données personnelles
- Politique de sécurité des systèmes d'information
- Politique de santé et sécurité au travail
- Politique de sécurité routière
- Politique sur l'abus de substance psychoactives
- Politique sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains
- Politique de développement durable

L'ensemble de ces politiques s'applique à tous les dirigeants et collaborateurs du Groupe CIS.

Par ailleurs, la santé et la sécurité des consommateurs sont garanties par le respect des référentiels ISO et OHSAS dans toutes les filiales du Groupe.

L'éthique en matière de recrutement et de promotion est précisée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

La promotion de la lutte contre toute forme de corruption, et notamment la politique d'acceptation et d'offre de cadeaux dans le cadre des relations des collaborateurs du Groupe avec tout tiers intéressé (fournisseur, client, représentant de la collectivité locale, conseil...) est strictement définie par la Charte Éthique du Groupe. Le programme anticorruption du Groupe est détaillé dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Par ailleurs, les principes fondamentaux liés au respect des droits de l'Homme sont inscrits dans la Politique de Développement Durable du groupe et déployés auprès de tous les collaborateurs :

- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent s'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS n'acceptent aucune forme de travail forcé et obligatoire.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS n'acceptent pas le travail des enfants.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS ne tolèrent pas la discrimination.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent appliquer le principe de précaution face aux défis environnementaux.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent prendre toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Le Siège et les opérations du Groupe CIS doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds.

Devoir de vigilance

Afin d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultante des activités du Groupe, des sous-traitants et/ou fournisseurs avec lesquels CIS entretient une relation commerciale établie, le Groupe a mis en place un Plan de vigilance tel que détaillé dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Compte tenu de la nature même de l'activité du Groupe, le rôle, le professionnalisme ainsi que l'implication du personnel sont déterminants.

De façon à conserver et accroître l'expertise et la qualité des services rendus à ses clients, le Groupe a développé une forte culture d'entreprise et mis en place une politique dynamique et volontariste de gestion, de formation et de motivation de son personnel.

Le Groupe affiche ainsi des taux d'absentéisme et de rotation de son personnel maîtrisés dans la majorité de ses pays d'opération.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de la politique du Groupe en matière de gestion des effectifs et de rétention des talents sont détaillées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

2. MESURES DE GESTION DES RISQUES

Outre les mesures de gestion des risques spécifiées dans les descriptions des facteurs de risques ci-dessus, la gestion des risques repose sur les piliers suivants :

- Fonction Contrôle Interne ;
- Fonction Compliance ;
- Un processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Des mesures organisationnelles.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Par ailleurs, le Groupe assure l'ensemble de ses activités dans des conditions et avec des garanties couramment retenues dans ses domaines d'intervention.

Il a mis en place des contrats d'assurances qui permettent une couverture au niveau mondial pour les divers risques identifiés au regard de ses activités.

Le Groupe souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela est nécessaire et possible, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les contrats d'assurances sont supervisés et mis en œuvre par un courtier spécialisé et répartis sur plusieurs compagnies d'assurances européennes et internationales notoirement solvables.

Nos polices d'assurance sont renégociées régulièrement afin de prendre en compte l'évolution de l'exposition aux risques du Groupe et adapter les garanties.

Le Groupe a notamment souscrit des polices d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celles de ses dirigeants, les dommages environnementaux pouvant être causés par ses activités, les transports de marchandises, les actifs du groupe, et les couvertures d'assurance pour ses employés.

07. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales, y compris le Plan de vigilance, sont détaillées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

08. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Structure du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires majoritaires.

Au 31 décembre 2024, le capital était composé de 8 041 040 actions, représentant un nombre total de droits de vote de 13 227 230, qui sont tous exerçables.

Actionnaire	Nombre de Titres		Droits de Vote	
Société FINRA (R. ARNOUX Président et actionnaire majoritaire)	3 875 353	48,2 %	7 750 706	58,6 %
Régis ARNOUX	131 006	1,6 %	262 012	2,0 %
Florence ARNOUX	103 772	1,3 %	207 544	1,6 %
Frédérique SALAMON (née ARNOUX)	191 656	2,4 %	383 312	2,9 %
Monique ARNOUX	800	0,0 %	1 600	0,0 %
Total Famille ARNOUX	4 302 587	53,5 %	8 605 174	65,1 %
Total Famille ALOYAN	1 049 128	13,1 %	2 098 256	15,9 %
Management	42 293	0,5 %	84 586	0,6 %
Autres actionnaires individuels inscrits au nominatif	12 768	0,2 %	20 937	0,2 %
Actions auto-détenues* et compte de liquidités	258 443	3,2 %	42 456	0,3 %
Public (au porteur)	2 375 821	29,5 %	2 375 821	17,9 %
TOTAL	8 041 040	100,0 %	13 227 230	100,0 %

* Actions sans droit de vote : % en capital et droits de vote théoriques. Tous les autres % ci-dessus s'entendent en capital et droits de vote réels.

À la connaissance de CIS, aucune déclaration de franchissements à la baisse ou à la hausse des seuils légaux n'a été réalisée au cours de l'exercice 2024.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024 : 114 570 titres représentant 1,4 % du capital social.

Aucun de ces titres ne faisait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE), ni aucun plan de souscription d'actions de la Société n'est en vigueur à ce jour.

Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial figurant en annexe au présent rapport les informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des mandataires et/ou salariés de notre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Opérations réalisées sur les titres de CIS par les dirigeants

Il n'y a eu aucun mouvement déclarés sur les actions de la Société par les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe au cours de l'exercice 2024.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale dans sa délibération du 12 juin 2024 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante (9^{ème} résolution), a réitéré son autorisation auprès du Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des marchés financiers, autorisation pouvant être utilisée en vue de :

- **assurer** la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- **honorer** des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- **remettre** des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- **acheter** des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- **annuler** tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 11 décembre 2025 à minuit.

Dans le cadre de cette autorisation conférée par l'Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2024, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2024, la Société disposait en actions propres de 258 446 titres contre 254 719 titres au 31 décembre 2023.

Contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité.

- Nombre d'actions : 42 456
 - Solde en espèces du compte de liquidité : 218 439 €.
- Le bilan annuel du contrat de liquidité a été publié le 3 janvier 2025 sur le site Internet de CIS.

09. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-14 du Code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement de la Société CIS SA sont les suivantes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I-1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total > 1 jour	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total > 1 jour
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	131	-	-	-	-	272	38	-	-	-	-	12
Montant total des factures concernées TTC (en K€)	750	276	322	295	680	1573	1 360	0	0	1	50	51
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,1 %	1,1 %	1,3 %	1,2 %	2,8 %	6,5 %	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-	7,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %	0,3 %
dont Fournisseurs domiciliés dans l'Union Européenne TTC (en K€)	513	270	240	184	0	694	-	-	-	-	-	-
Pourcentage achats des Fournisseurs domiciliés dans l'UE	3,0 %	1,6 %	1,4 %	1,1 %	0,0 %	4,1 %	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	4						0					
Montant total des factures exclues (en K€)	36						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	► Délais contractuels : paiement à l'échéance suivant accords fournisseurs						► Délais contractuels : paiement à l'échéance suivant accords clients					

10. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 3 424 403,90 euros de la manière suivante :

- Autres réserves 2 017 221,90 euros
- Dividende 1 407 182,00 euros

Nous vous proposons également d'affecter le report à nouveau, soit la somme de 41 470,70 euros au compte autres réserves.

Vous rappelant que le nombre d'actions est de 8 041 040, si vous approuvez cette affectation, le dividende brut global sera donc de 0,175 euro par action.

Lorsque le dividende est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende sera payé le 20 juin 2025 directement aux actionnaires qui sont titulaires d'actions inscrites dans un compte nominatif pur ou aux intermédiaires financiers chargés de la gestion des actions au porteur ou inscrites en compte nominatif administré, par l'intermédiaire de UPTEVIA (ex CACEIS).

La date de détachement du coupon est fixée au 20 juin 2025.

Il sera précisé que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents est celui mentionné dans le tableau ci-dessous.

	2021	2022	2023
Nombre d'actions rémunérées	8 041 040	8 041 040	8 041 040
Dividende brut par action	0,159 €	0,159 €	0,162 €
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	13,90 €	9,68 €	8,88 €

12. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES DU RÉSULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que le montant des charges non déductibles fiscalement, hormis l'impôt sur les sociétés, s'est élevé au titre de l'exercice écoulé à 30 296 euros, dont 14 730 euros de charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI.

13. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations relatives aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au présent rapport.

14. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Intégrateur de services, CIS développe régulièrement sur fonds propres des solutions innovantes pour répondre aux besoins de ses clients. Ainsi, le Groupe a notamment développé une offre digitale dénommée « *Smart4you* ». Smart4you est un ensemble de solutions intelligentes pour améliorer la qualité de vie sur site et les processus de ses clients. Ainsi, autour de son cœur de métier, le Groupe CIS a développé ses solutions innovantes pour répondre aux attentes de ses clients en termes de sécurité, de bien être, de performance et d'efficacité, permettant d'améliorer la qualité de vie des résidents.

Le Groupe a par ailleurs développé des offres innovantes dans le domaine de la désinfection et l'identification des éléments contaminés en amont. CIS ayant pour ambition de devenir un véritable acteur reconnu en France, de ces nouveaux services de « *propreté à haute valeur ajoutée* ».

Ces investissements en matière de recherche et développement ont été financés sur fonds propres et ne sont pas de nature à permettre à la Société de bénéficier de certains avantages fiscaux et financiers susceptibles d'être octroyés dans certains cas. En conséquence, aucune dépense de cette nature n'a été portée à l'actif de notre bilan.

15. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de CIS visés à l'article L.225-10-11 du Code de commerce sont exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport annuel.

16. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour mémoire, les mandats des co-Commissaires aux comptes titulaires des sociétés Odycé et Synthèse Révision Expertise Comptable SYREC arriveront à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

17. FONDATION D'ENTREPRISE

En 2007, à l'initiative de Régis Arnoux, CIS a mis en place une Fondation d'Entreprise dont la création officielle résulte d'un arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 11 février 2008.

Le plan d'action pluriannuel a été renouvelé pour une nouvelle période de cinq ans (2023 à 2027) par validation du préfet des Bouches du Rhône le 18 juillet 2023, publié au Journal Officiel du 3 octobre 2023 (suite à la décision du Conseil d'Administration de CIS dans sa séance du 20 avril 2023).

L'objectif de cette Fondation est de sélectionner un ou plusieurs candidats (tes) venant de milieux difficiles souhaitant poursuivre une formation secondaire et/ou universitaire et ayant un projet professionnel défini, afin de les accompagner non seulement sur le plan financier, mais également en leur apportant toute aide et assistance pendant tout le déroulement de leurs études.

Nous vous rappelons que depuis sa création, 168 personnes ont été suivies par la Fondation CIS.

Pour votre parfaite information, notre Fondation, dont le budget s'élève à 50 000 euros par an, a assisté et suivi 19 candidates et candidats au cours de l'exercice 2024.

Les projets de résolutions que nous avons élaborés ont trait aux diverses questions abordées ci-dessus, de même qu'au quitus des membres du Conseil d'Administration et aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-42 al.3 du Code de commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions ainsi soumises à votre vote telles qu'elles vous sont présentées en annexe au présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024



SOMMAIRE

PARTIE 1. ENJEUX & STRATÉGIES			
1. Édito	50	3.3. Développer un réseau de producteurs de proximité	70
2. Modèle d'affaires	50	3.4. Notre impact auprès des communautés locales	70
3. Contexte et tendances marché	50	3.5. Indicateurs clés de performance	73
4. Gouvernance RSE	52	4. Contribuer à la lutte contre le changement climatique	73
5. Principaux risques extra-financiers	53	4.1. Réduire l'empreinte carbone liée à nos activités	73
5.1. Rappel de la démarche de gestion globale des risques	54	4.2. Sensibiliser et responsabiliser les équipes	74
5.2. Maîtriser les risques	54	4.3. Indicateurs clé de performance	75
5.3. Plan de vigilance	55	5. Réduire et valoriser nos déchets	75
6. Analyse de matérialité	57	5.1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	75
6.1. Nos parties prenantes	57	5.2. Lutter contre la pollution plastique	76
6.2. Matrice de matérialité	58	5.3. Indicateurs clés de performance	77
PARTIE 2. NOS ENGAGEMENTS			77
1. Santé et sécurité	59	6. Conduite du changement	77
1.1. Assurer un système de management de la qualité	59	6.1. Former au plus haut niveau de l'entreprise	77
1.2. Assurer la qualité et sécurité des produits et denrées alimentaires	59	6.2. Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE	78
1.3. Offrir des conditions et un environnement de travail responsables	60	6.3. Indicateurs clés de performance	78
1.4. Indicateurs clés de performance	61	7. Éthique et compliance	79
2. Gestion des effectifs et rétention des talents	62	7.1. Éthique des affaires	79
2.1. La formation, un outil essentiel pour développer les compétences	62	7.2. Lutter contre la corruption, la fraude et le trafic d'influence	80
2.2. Programme de gestion des talents	63	7.3. Lutte contre l'évasion fiscale	81
2.3. Accords collectifs	64	7.4. Indicateurs clés de performance	81
2.4. Qualité de vie au travail (QVT)	64	8. Cybersécurité	81
2.5. Indicateurs clés de performance	69	8.1. Certification ISO 27001	82
3. Participer au développement économique et social dans nos pays d'opération	69	8.2. Indicateurs clés de performance	82
3.1. Créer de l'emploi localement	69	PARTIE 3. ANNEXES	
3.2. Développer le tissu économique local	70	Synthèse des indicateurs clés de performance	83
		Note méthodologique	84

PARTIE 1. ENJEUX & STRATÉGIES

1. ÉDITO

« Depuis toujours, nous plaçons l'humain au cœur de nos priorités. Nos 16 000 collaborateurs à travers le monde sont essentiels à notre réussite, contribuant chaque jour à la satisfaction de nos clients et résidents, avec un constant souci d'excellence.

Nous innovons pour offrir des services performants et compétitifs, tout en établissant des partenariats durables avec nos clients et fournisseurs, fondés sur le développement mutuel.

Nous sommes profondément investis dans le développement économique et social des régions où nous intervenons, et accordons aujourd'hui une importance capitale à notre engagement environnemental, déterminés à adopter une démarche durable et responsable.

La Politique de Développement Durable du Groupe CIS repose sur des principes solides et universels, fondés sur des textes fondamentaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail, la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Cette politique s'inscrit dans le cadre de notre Système Intégré de Gestion de l'Excellence, qui guide chacune de nos actions.

Notre Déclaration de Performance Extra-Financière témoigne de notre engagement à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans l'ensemble de nos activités.

Nous préparons activement l'évolution de notre reporting en matière de durabilité afin de répondre pleinement aux exigences de la nouvelle directive européenne CSRD.»

Yannick Morillon, Directeur Général du Groupe CIS

2. MODÈLE D'AFFAIRES

Spécialiste de la restauration-hôtellerie et gestion de bases-vie pour le compte de clients internationaux, dans des environnements complexes et des secteurs stratégiques (énergie, mines, construction, institutions et gouvernements), le Groupe CIS est devenu en 30 ans un leader reconnu pour ses solutions innovantes, évolutives et adaptables à chaque situation.

Notre ADN repose sur des valeurs fondamentales fortes, responsables et durables : **Everywhere, we care !** **Commitment, Agilité, Respect et Excellence** sont les piliers qui guident nos actions quotidiennes.

À travers nos activités de restauration, hôtellerie, *facility et utility management*, nous générons de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes :

- **Pour nos clients**, en offrant des services de qualité, fiables, compétitifs et conformes aux normes internationales de qualité et de sécurité. Notre volonté est d'accompagner nos clients dans leurs évolutions en apportant des solutions novatrices visant à diminuer l'empreinte carbone et favoriser le bien-être des résidents ;
- **Pour nos collaborateurs**, en offrant un environnement de travail répondant aux standards de sécurité internationaux, en les formant aux différents métiers, et en les accompagnant dans leur évolution professionnelle ;
- **Pour nos fournisseurs et partenaires**, en adoptant une approche gagnant-gagnant, basée sur la proximité, le partage de valeurs, la confiance et la transparence ;
- **Pour nos actionnaires**, en affichant une stabilité financière solide et garantie par un **actionnariat familial majoritaire**, à travers FINRA, et la famille Arnoux (53,5 %), avec des ambitions croissantes, pour demeurer une société forte, résiliente et responsable ;
- **Pour la société et notre environnement**, grâce à notre engagement dans le développement socio-économique de nos pays d'opération, et notre volonté de faire évoluer nos pratiques pour minimiser notre impact environnemental.

96,4%

Taux de satisfaction
résidents en 2024

380

Sites d'opération

422,8M€

Chiffre d'affaires 2024

20 pays

Opérationnels

53

Nationalités

16 000

Collaborateurs

Approvisionnement, logistique & stockage

Réseaux de fournisseurs locaux
et internationaux, et gestion de
chaînes logistiques complexes.

95%*

achat local

*Fournisseurs établis dans le pays d'opération



Restauration, Hôtellerie & Facility Management

+60M

de repas servis

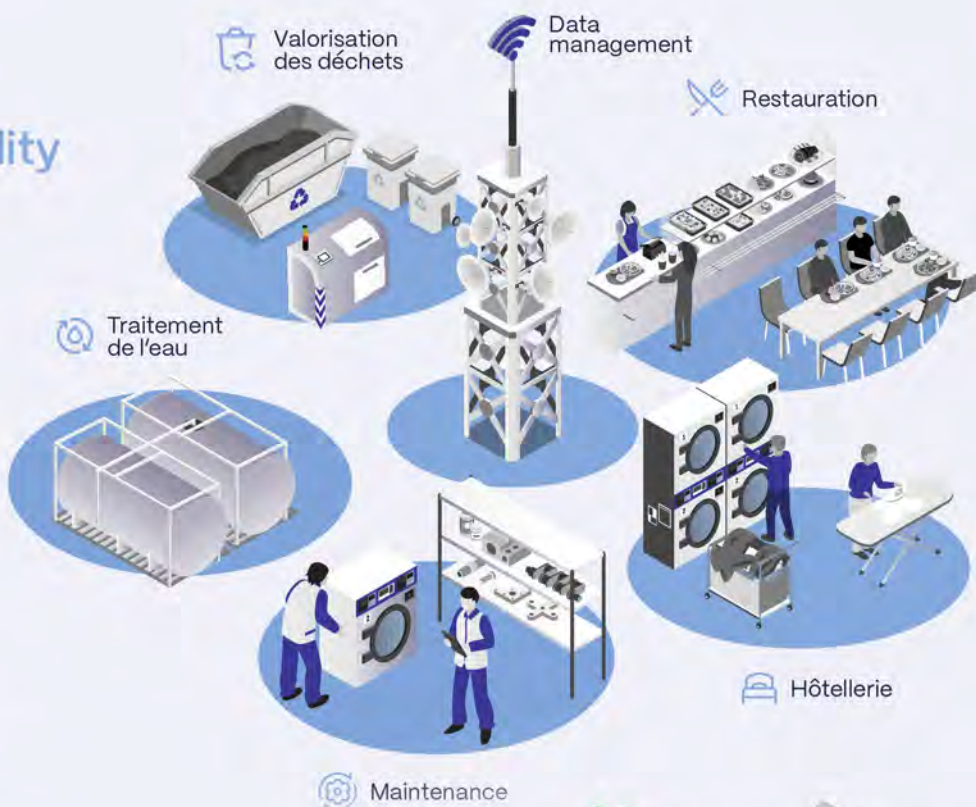
99%

emploi local

Certifications ISO
(9001 - 14001 - 22000 - 45001)

ISO 27001
Cybersécurité

0,39 LTIR
Taux de fréquence des
accidents avec arrêt de travail



Impacts positifs

Alternatives bas carbone

Partenariats avec des acteurs innovants

Économie circulaire

Projets agricoles communautaires

Projets sociaux et environnementaux
en ligne avec les Objectifs de
Développement Durable des Nations
Unies (Alphabétisation, soutien aux
enfants, reboisement).



3. CONTEXTE ET TENDANCES MARCHÉ

FOCUS SUR LES MÉTAUX CRITIQUES

La demande de métaux critiques tels que le lithium, le cobalt et le nickel continue d'augmenter rapidement, stimulée par la transition énergétique mondiale et la croissance des technologies vertes. En particulier, le lithium et le nickel voient leur demande croître avec l'essor des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

Face à cette dynamique, les entreprises minières renforcent leurs efforts pour améliorer leur durabilité et réduire leur empreinte carbone, sous l'impulsion des investisseurs et des autorités gouvernementales. L'intégration de technologies avancées, comme l'intelligence artificielle, la robotique et l'Internet des objets (IoT), se développe dans le secteur minier, permettant d'optimiser les processus d'extraction, de diminuer les coûts et d'améliorer la sécurité des travailleurs.

LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE EN TRANSITION

Le marché du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) connaît une phase de stabilisation en 2025. La demande reste élevée, notamment en Asie et au Moyen-Orient, où la production augmente pour répondre aux besoins croissants en électricité. Cependant, les sources d'approvisionnement se diversifient, avec une contribution croissante de l'Afrique et de l'Amérique latine, ce qui aide à réduire les tensions sur le marché.

Les investissements des grandes entreprises pétrolières dans les énergies renouvelables, telles que l'hydrogène, le solaire et l'éolien, continuent de croître rapidement, soutenus par la transition énergétique mondiale.

Le dérèglement climatique, qui souligne l'urgence de limiter la hausse des températures mondiales, de préserver la biodiversité et de respecter l'environnement, ainsi que les pressions réglementaires renforcent les engagements des grandes entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, le Groupe CIS s'affirme comme un partenaire stratégique pour accompagner les grands acteurs de l'industrie dans l'amélioration de leur responsabilité sociétale et environnementale, et la gestion de leurs impacts.

Sources : *industrieminiere.fr ; Le Monde ; Financial Times ; Reuters ; ifp.*

LES AVANTAGES COMPÉTITIFS DE CIS

• L'INNOVATION

Parce que la restauration est un besoin vital, nous innovons sans cesse afin d'accompagner nos clients dans une meilleure gestion de leurs bases-vie, **favorisant l'économie circulaire et la réduction des impacts sur l'environnement.**

• L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Parce que nos métiers de service reposent sur le capital humain, nous recrutons, formons, et accompagnons les collaborateurs locaux **en participant au développement des territoires dans lesquels nous sommes implantés.**

• LA QUALITÉ DE SERVICE

Parce que l'excellence opérationnelle est au centre de notre offre, nous avons à cœur de satisfaire nos clients **en respectant leur cahier des charges et en adoptant des pratiques respectueuses.**

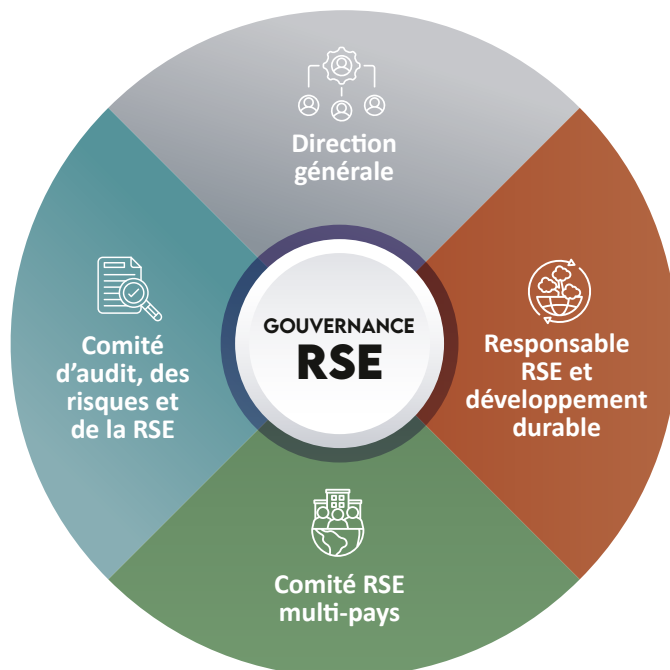
4. GOUVERNANCE RSE

PILOTAGE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE CHEZ CIS

La **Direction Générale** est responsable de définir la politique RSE, et la mise en œuvre est désormais pilotée par la **Responsable RSE & développement durable** depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le **Comité d'audit, des risques et de la RSE (CAR)** supervise l'évaluation des risques et opportunités majeurs du Groupe dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux, ainsi que la politique RSE déployée. Au cours de l'année 2024, une revue trimestrielle a été présentée au CAR pour informer les membres des avancées du Groupe en la matière. **Une formation des membres du CAR aux enjeux RSE est prévue tous les deux ans.**

La démarche RSE et développement durable au sein de l'entreprise repose sur une approche collaborative et collective, engageant toutes les fonctions à travers le **Comité RSE Groupe multi-pays**. Ce comité, composé de représentants des divers départements tels que juridique, achats, RH, QHSE, innovation, compliance, ainsi qu'un représentant des principales filiales du Groupe, s'est réuni tous les deux mois tout au long de l'année 2024.



RENFORCER NOTRE ENGAGEMENT ET NOTRE PERFORMANCE

En 2024, plusieurs chantiers RSE ont été mis en place pour renforcer notre engagement en matière de développement durable :

- La mise à jour du bilan carbone groupe pour l'année 2024 (sur les données 2023) ;
- La mise en place d'un suivi des émissions de CO2 liées aux consommations de protéines animales, pour cinq de nos filiales majeures, ainsi que le suivi de la taxe carbone interne liée aux déplacements professionnels d'une partie de notre personnel du siège et experts ;
- Le déploiement des plans d'actions issus du précédent audit visant différents services ;
- La sensibilisation trimestrielle de notre personnel sur des thématiques clés : protéines végétales, biodiversité, économie circulaire et empreinte eau ;
- L'intégration des risques extra-financiers dans la cartographie des risques du Groupe.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos travaux avec nos consultants en préparation de l'application de la directive CSRD, notamment à travers la réalisation de notre analyse de double matérialité.

Enfin, de façon à soutenir des projets locaux impactants, nous avons recruté un Responsable RSE en République Démocratique du Congo et un relais RSE en Mauritanie et en Côte d'Ivoire.

5. PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

5.1. Rappel sur la démarche de gestion globale des risques

Un risque est la possibilité qu'un événement implique des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier et réputationnel. La démarche de gestion globale des risques repose sur un processus d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques majeurs du Groupe incluant les principaux risques RSE. Cette approche méthodologique a permis d'identifier les principaux facteurs de risques du Groupe et de mettre en place les plans d'actions correspondants.



IDENTIFICATION

L'identification des risques est effectuée à travers des entretiens individuels avec les membres du Comité Exécutif (COMEX) du Groupe.

Pour chaque risque identifié, une **fiche de risque** est établie, comprenant une description du risque, de sa ou ses principales causes, du dispositif de gestion existant, des principales vulnérabilités ou axes d'amélioration, des retours d'expérience, ainsi que d'un ou plusieurs scénarios de survenance.



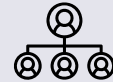
ÉVALUATION DES RISQUES

Le risque brut est déterminé par la combinaison de deux critères : l'impact potentiel, pouvant être financier, humain ou réputationnel, et la probabilité de survenance sur une échelle de 1 à 5 ans.

Le risque net correspond au risque résiduel après la mise en place des mesures de contrôle.

Les risques nets nécessitant une amélioration significative font l'objet de plans d'actions dirigés par un membre du COMEX. Ceux avec une marge d'amélioration plus limitée restent sous surveillance, avec les plans d'action suivis par les Directeurs opérationnels ou fonctionnels.

Une échelle de risques adaptée au Groupe a été définie par la Direction Générale pour identifier les risques ayant un impact financier, humain ou réputationnel significatif.



HIÉRARCHISATION

Seuls les risques présentant une criticité élevée en termes de gravité et d'occurrence, et/ou ceux pour lesquels des plans d'amélioration significatifs sont nécessaires, sont considérés comme des risques majeurs prioritaires.

Chaque risque majeur prioritaire fait l'objet d'un plan d'actions supervisé par la Direction du contrôle interne du Groupe. Cette Direction est chargée de définir et de superviser le plan d'actions, de suivre les indicateurs de risques et de performance associés, ainsi que de désigner des pilotes dédiés à la gestion de ces actions.

Ces plans d'actions ont pour objectif de réduire les risques à des niveaux acceptables en les supprimant, les réduisant, les transférant ou les acceptant.

La dernière actualisation de la cartographie des risques Groupe a été réalisée en juin 2024. En parallèle des risques majeurs prioritaires suivis par le contrôle interne, la Direction Générale et le Comité d'audit, des risques et de la RSE, l'ensemble des risques identifiés comprend les risques extra-financiers considérés comme principaux, au sens de l'article L.225-102-1 du Code de commerce. **L'analyse de matérialité qui a été réalisée en 2023 a permis d'actualiser, en 2024, la cartographie Groupe en incluant les principaux enjeux RSE identifiés.**

5.2. Maîtriser les risques

Face aux risques identifiés sur les volets Social, Environnemental et de Gouvernance, le Groupe CIS met en place des actions d'atténuation pour prévenir, gérer et maîtriser les risques extra-financiers. Ce processus est revu annuellement, conjointement entre les Directions du Groupe impliquées, et piloté par la Direction du contrôle interne.

5.3. Plan de vigilance

Depuis 2017, le Groupe a mis en place un **plan de vigilance** ayant pour objectif d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de CIS, de ses filiales, de ses sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels il entretient une relation commerciale établie. Ces actions entrent dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le **plan de vigilance de CIS couvre les activités de CIS et de ses filiales** avec une approche adaptée aux spécificités culturelles et réglementaires de chaque pays où nous sommes présents pour garantir en conséquence le respect des lois locales et des normes internationales. Il se décline de la manière suivante :

IDENTIFICATION DES RISQUES

Afin d'affiner les principaux risques environnementaux et sociétaux associés au devoir de vigilance de CIS, une cartographie couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été déclinée à partir de la cartographie des risques globaux du Groupe. **Les principaux risques identifiés sont les risques liés à la sûreté, à la santé, à la sécurité des personnes, aux droits fondamentaux et à l'environnement.**

Santé, sécurité et sûreté des personnes :

- **Sûreté des personnes** : risques d'attentat, enlèvement, rébellion, guerre ou invasion, géopolitiques
- **Santé des personnes** : risques sanitaires classiques à l'étranger
- **Santé des personnes dans la chaîne de valeur** : risques psychosociaux, stress et syndrome d'épuisement professionnel
- **Sécurité des personnes** : risque métiers (stockage, production alimentaire, nettoyage, buanderie, jardinage, entretien électrique, travail en hauteur, entretien mécanique, etc.) ; risque d'accident de la route (risques blessures et/ou mort) lorsque nos collaborateurs circulent en véhicules terrestres à moteur

Droits Humains :

- **Atteinte grave aux droits humains, aux libertés fondamentales** (exemple : travail forcé, travail clandestin, esclavage moderne, travail des enfants)
- **Atteinte à l'égalité et non-discrimination**
- **Risques liés à la divulgation, perte ou modification inappropriée de données personnelles**
- **Risques de fraude / corruption**

Environnement :

- **Changement climatique** : risques physiques, risques de transition, épuisement progressif des ressources en disponibilité et qualité
- **Risques liés à la pollution chimique** causés par les émissions industrielles et les rejets toxiques pouvant contaminer l'eau, l'air et les sols
- **Production et accumulation de déchets plastiques non recyclés** contribuant à la dégradation des milieux naturels et marins
- **Émissions de particules fines et de gaz polluants** résultant des activités industrielles et logistiques
- **Contribution involontaire à la destruction des forêts et dégradation des écosystèmes naturels** liés aux activités de l'entreprise

ACTIONS D'ATTÉNUATION OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES DÉPLOYÉES

Le Groupe a mis en place diverses actions afin d'atténuer au maximum les risques identifiés.

1. Politiques du Groupe CIS

Le Groupe a instauré un ensemble de politiques visant à prévenir et atténuer les risques susceptibles d'affecter la santé, les droits humains et l'environnement. Les principes de ces politiques sont déployés dans l'ensemble des organisations du Groupe.

Le Groupe a mis en place des politiques de **santé et bien-être, contre le harcèlement**, sur la **lutte contre l'abus de substances psychoactives**, la **gestion de la fatigue** et sur la **sécurité des denrées alimentaires**. Le Groupe a aussi diffusé des politiques de **santé et sécurité au travail** et de **sécurité routière** pour assurer un environnement de travail sécurisé.

La **charte éthique** et le **code de conduite** mis en place au sein du Groupe et auprès de nos fournisseurs établissent les règles à respecter pour prévenir toute atteinte grave aux libertés fondamentales et aux droits humains.

CIS intègre dans ses politiques une **politique RGPD** pour garantir la vie privée et les droits des individus, ainsi qu'une **politique de Sécurité de l'Information et Cybersécurité** pour protéger les données sensibles et éviter toute exploitation malveillante. **De plus, le siège de CIS est certifié ISO 27001 depuis 2024.**

Au-delà des sensibilisations régulières organisées par CIS, en janvier 2024, CIS a déployé une **charte écoresponsable au niveau de son siège** pour faire de l'éco-responsabilité une valeur commune et partagée dans l'entreprise, à tous les niveaux. Cette charte a pour objectif de permettre aux collaborateurs du siège CIS d'intégrer les enjeux de l'éco-responsabilité dans leurs activités professionnelles quotidiennes et d'adopter des écogestes.

2. Sensibilisations et formations

Le Groupe CIS déploie des formations et sensibilisations aux collaborateurs du siège et des filiales afin de prévenir et atténuer aux mieux les risques identifiés.

Dans le cadre de protection de la sûreté des personnes, une procédure de prévention et sensibilisation a été mise en place lorsqu'un collaborateur du Groupe est amené à travailler ou partir dans des zones potentiellement instables. Ainsi, et préalablement à son départ, l'intéressé est tenu informé de l'état de dangerosité du pays et des risques encourus.

Vis-à-vis de la santé, des procédures de prévention et de sensibilisation sont effectuées auprès des collaborateurs afin de les avertir des maladies existantes et des risques sanitaires encourus en fonction des pays dans lesquels ils opèrent. La plupart des clients du Groupe imposent que nos collaborateurs se soumettent à un protocole sanitaire strict (vaccination, prise de médicaments,...).

Pour garantir au maximum la sécurité des personnes sur nos opérations, chaque filiale du Groupe a mis en place une campagne annuelle de prévention de sécurité routière afin de sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques.

3. Évaluation régulière des filiales, des sous-traitants et des fournisseurs

Chaque année, le Groupe élabore un rapport standardisé dans lequel chaque filiale transmet des indicateurs clés de performance en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (HSE). Ces données permettent d'évaluer les performances HSE et d'améliorer la fiabilité des informations collectées.

Dans le cadre de son processus d'achats, CIS a mis en place un système standardisé d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs, applicable à l'ensemble de ses filiales à travers un programme d'audit et d'inspection en matière d'hygiène, sécurité et environnement. Des audits internes permettent de contrôler chaque filiale au moins une fois tous les deux ans. Cette évaluation régulière garantit le respect des normes éthiques et sociales.

Enfin, des missions de support QHSE sont régulièrement menées afin d'analyser les pratiques en place et d'accompagner les équipes dans une démarche d'amélioration continue.

4. Mécanisme d'alerte et recueil des signalements

Le Groupe a mis en œuvre un **outil d'alerte par email (cis.ethics@laposte.net)** permettant aux collaborateurs de signaler toutes les déviations en matière comptable, financière, prévention de la corruption et de la concurrence de reporter les actes de discrimination, de harcèlement et les cas graves de non-respect de la législation en matière de santé et de sécurité qui mettraient en danger la santé physique ou mentale des employés et qui pourraient nuire gravement à l'activité du Groupe ou conduire à la mise en jeu de sa responsabilité.

Le même outil d'alerte a été élargi au cadre plus global du plan de vigilance. Ainsi, le système d'alerte de CIS englobe trois types d'alerte : les situations d'alerte de crise, les situations d'alerte de santé, sécurité et environnement et les situations d'alerte éthique.

5. Mesures complémentaires

Santé et sécurité :

Un système de rapatriement sanitaire est mis en place par le Groupe en cas d'évacuation médicale urgente d'un collaborateur. Dans certaines filiales, un programme de nutrition est mis en place afin d'encourager une alimentation équilibrée chez les collaborateurs, contribuant ainsi à leur santé et bien-être.

Afin de garantir un cadre de travail sain et sécurisé, conforme à la législation locale, des contrôles d'alcoolémie et de drogue aléatoires peuvent être effectués sur certains sites.

Environnement :

Dans le but de mesurer et de maîtriser au mieux les impacts environnementaux de ses activités, CIS a mis en place des **indicateurs de performance** permettant de suivre les avancées réalisées en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

Le Groupe CIS est engagé dans une **démarche d'innovation continue et de promotion de l'économie circulaire**. Cela passe par l'identification de services complémentaires liés à la valorisation des déchets et le développement de solutions énergétiques durables.

Dans une logique de réduction de son empreinte environnementale, CIS déploie progressivement des alternatives visant à limiter l'utilisation du plastique à usage unique dans ses opérations.

Par ailleurs, le Groupe s'investit activement dans l'**identification et le soutien d'initiatives locales de restauration de la biodiversité et sensibilisation des populations locales**. Pour financer ces actions, un projet pilote de **taxe carbone interne** a été instauré au siège, permettant d'investir directement dans des projets concrets de protection des écosystèmes et de lutte contre le changement climatique.

INDICATEURS DE SUIVI

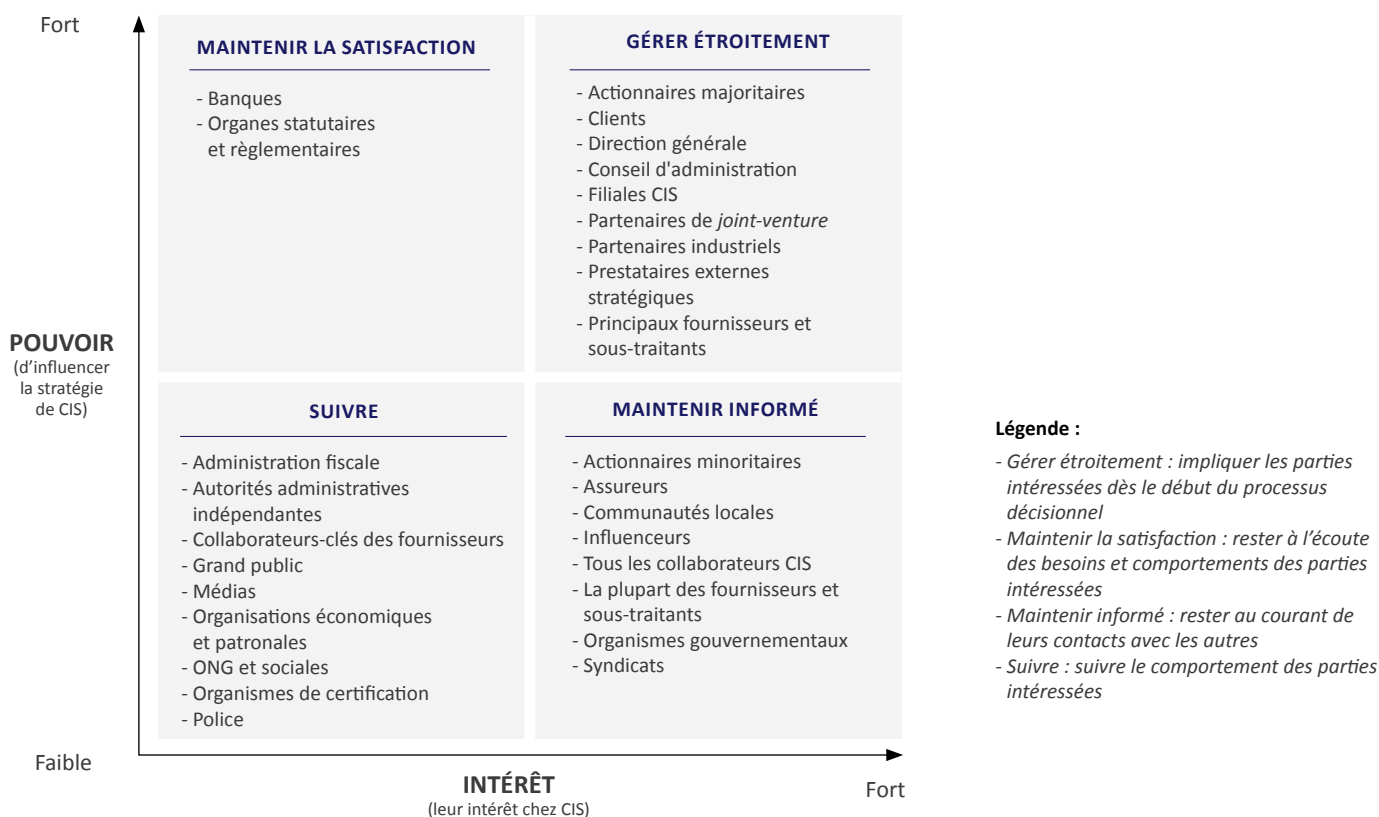
Pour illustrer toutes ces actions, des indicateurs de suivi sont mis en place et pilotés par le département RSE et ses relais locaux sur les différents volets.

Nous réfléchissons à déployer de nouvelles actions d'atténuation ou de prévention à compter de 2025 dans les domaines de la Santé et Sécurité des personnes, des Droits Humains et de l'Environnement, et adapterons le plan de vigilance Groupe en conséquence les prochaines années.

6. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ

6.1. Nos parties prenantes

La cartographie des parties prenantes permet de recenser l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles CIS interagit dans le cadre de ses activités, et d'identifier pour chacune d'entre elles les modalités de dialogue, le niveau d'importance et les attentes. Cette cartographie est revue chaque année.



6.2. Matrice de matérialité

L'analyse de matérialité entreprise a permis de cartographier l'importance des enjeux majeurs du Groupe pour ses différentes parties prenantes. Cette représentation permet à la fois de conforter les décisions stratégiques en matière de développement durable, de révéler les sujets émergents afin de réévaluer leur importance de manière régulière et d'y allouer les ressources nécessaires à court, moyen et long terme.

En collaboration avec des consultants externes spécialisés en RSE, cette analyse a été réalisée en 2023 à travers des **questionnaires** envoyés à diverses parties prenantes du Groupe, totalisant 271 répondants dans 4 langues différentes. La matrice de matérialité ainsi obtenue met en évidence l'importance des enjeux pour les parties prenantes, croisée avec l'estimation de notre maturité.

Cela nous oriente vers la priorisation des enjeux jugés très importants ou importants ou sur lesquels nous avons identifié une faible maturité, pour orienter nos efforts dans l'année à venir (Voir encadré rouge).

Les enjeux prioritaires sur lesquels le Groupe se concentre sont :

Sur le plan social

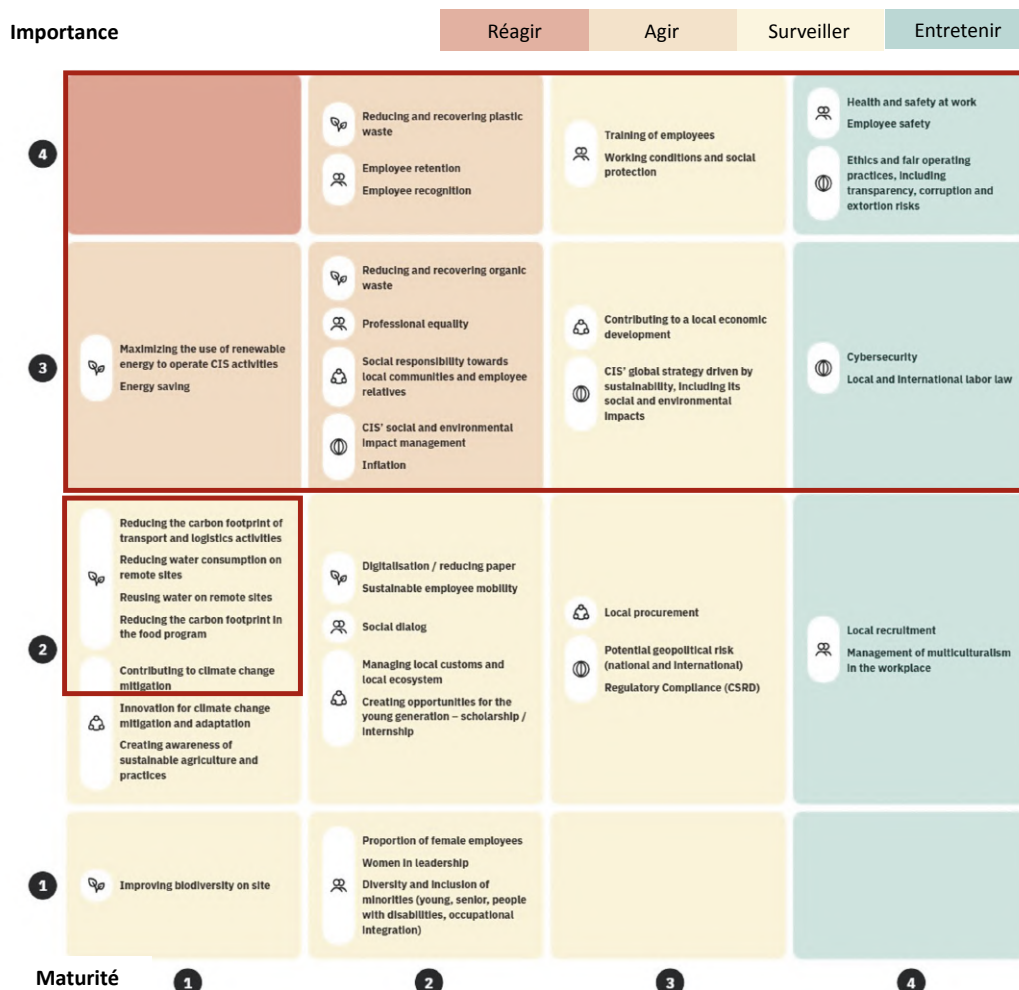
- Santé & sécurité au travail
- Former le personnel
- Valoriser et fidéliser les employés
- Contribuer au développement économique local

Sur le plan environnemental

- Contribuer à l'atténuation du changement climatique
- Diminuer l'empreinte carbone liée aux activités
- Réduire et valoriser les déchets organiques et plastiques

Sur le plan sociétal

- Éthique des affaires
- Cybersécurité
- Conduite du changement et gestion des impacts extra-financiers



Le Groupe CIS étant coté en bourse sur le marché Euronext Growth, des informations réglementées sont régulièrement publiées et disponibles sur le site internet du Groupe pour toute partie intéressée par les activités de la société.

Une consultation auprès de toutes les parties prenantes avait été entreprise en juillet 2023, permettant ainsi au Groupe de se doter d'une matrice de matérialité et de définir de nouvelles ambitions en matière de RSE et de développement durable pour l'année 2024. Cette analyse de matérialité a permis de nourrir la cartographie des risques de l'entreprise en 2024, et a servi de base à la réalisation de l'analyse de double-matérialité du Groupe.

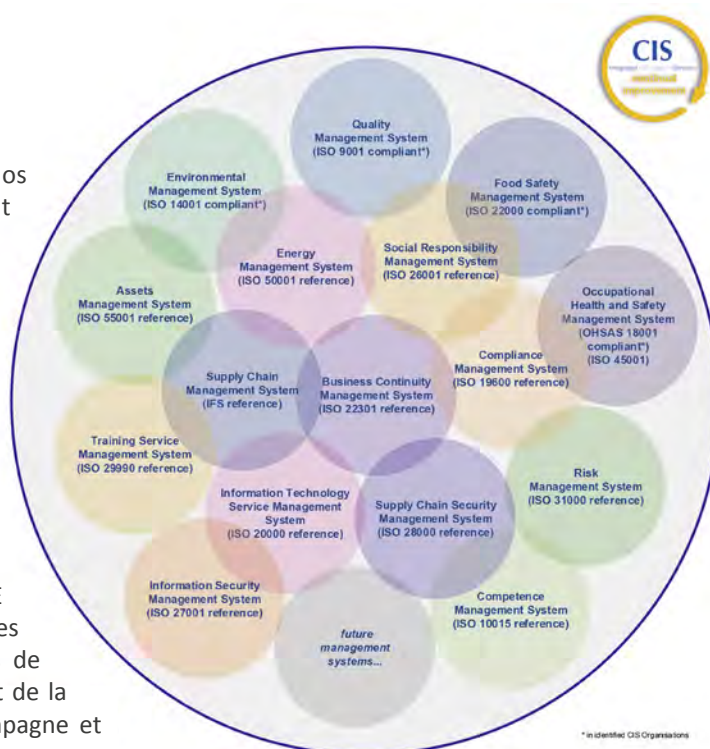
PARTIE 2. NOS ENGAGEMENTS

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le respect des référentiels ISO est le point d'ancrage de nos méthodes de management y compris pour les filiales qui n'ont pas encore entrepris de démarche de certification, à travers l'excellence opérationnelle à la fois sur le management, la qualité et la sécurité des produits et denrées alimentaires ainsi que les conditions et l'environnement de travail. Tous nos collaborateurs (trices) sont tenus de respecter nos différentes chartes et processus.

1.1. Assurer un système de management de la qualité

Chaque filiale de CIS compte deux représentants QHSE pour gérer efficacement le système de management. Les représentants locaux s'occupent des aspects opérationnels de la sécurité des denrées alimentaires ainsi que de la santé et de la sécurité au travail. Le département QHSE *Corporate* accompagne et supervise les filiales du Groupe dans leur démarche qualité.



Par ailleurs, notre Système de Management de l'Excellence Intégrée (IEMS) vise à fournir un cadre structuré et à harmoniser les processus du Groupe. Une fois pleinement mis en œuvre, l'IEMS impliquera à terme tous les pays et collaborateurs de CIS.

LA CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT, OUTIL DE MITIGATION DES RISQUES

Afin d'améliorer nos performances, nous sommes engagés, à travers notre **politique « Qualité et Engagement vers l'Excellence »** dans une démarche qualité visant à renforcer notre position sur le marché, à améliorer notre efficacité organisationnelle, à assurer la qualité de nos prestations, à répondre aux normes et réglementations, et à satisfaire les attentes croissantes de nos clients en matière de qualité, de santé, de sécurité et d'environnement.

Afin de maintenir et d'améliorer l'efficacité de nos prestations, le siège du Groupe est **certifié ISO 9001 depuis février 2004**. Le référentiel 2015 est venu amplifier la recherche de l'amélioration des performances globales et fournit un cadre pour les systèmes de management de la qualité encore plus robuste pour la compétitivité. Les objectifs qualité sont revus, mesurés et analysés chaque année.

En 2024, le siège CIS France et 7 filiales du Groupe sont certifiés ISO 9001 : Algérie, Brésil, CAC Kazakhstan et CIS Kashagan, Mauritanie, Mozambique, Tchad.

En complément, l'ISO 14001, l'ISO 22000 et l'ISO 45001 viennent cadrer notre management environnemental, notre conformité aux exigences relatives à la sécurité des denrées alimentaires, et nos efforts en termes de santé et sécurité au travail. L'ensemble des certifications détenues par les entités du Groupe à ce jour est recensé dans le visuel suivant :



DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ EN OFFRANT LA MEILLEURE SATISFACTION CLIENT

La **satisfaction de nos clients** est une priorité de tous les instants. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme de satisfaction client depuis 2018. Une enquête auprès de nos clients est réalisée régulièrement au cours de l'année mettant en lumière les points forts et les points à améliorer.

Parallèlement, la **satisfaction des résidents** est évaluée à travers des enquêtes utilisateurs. Un nouvel équipement de vote identifié en 2023 pour le Groupe a été déployé courant 2024 dans la plupart de nos pays d'opération. Certaines contraintes réglementaires à l'import dans certains pays ont repoussé la mise en service et le déploiement des équipements. Sur la totalité des bornes de satisfaction déployées sur site (Algérie, Brésil, Cote d'Ivoire, Gabon, Guinée, Kazakhstan, Mauritanie, Malawi, Mozambique, RDC, Eurasie, Tchad), **le taux de satisfaction résidents s'élève à 96,4 %**.

À la suite des travaux réalisés par le comité « **Qualité Opérationnelle** » en 2023, le Groupe a déployé, en 2024, auprès des équipes opérationnelles, la règle des "4A" : "**Arrivée, Attitude, Accroche, Attention, les incontournables du service**". Ces standards visent à définir et **harmoniser la qualité de service et d'accueil sur nos opérations**. Cette initiative nous permet de renforcer notre proximité avec nos résidents et clients, tout en favorisant une démarche d'amélioration continue.

1.2. Assurer la qualité et sécurité des produits et denrées alimentaires

Notre **Politique de Sécurité des Denrées Alimentaires** définit les normes internationales à respecter pour assurer la production et la livraison de produits de qualité répondant aux exigences de nos clients. Le Groupe CIS garantit ainsi la fourniture de denrées alimentaires sûres et adaptées à la consommation sur site à travers l'analyse des risques, l'étude des risques et la gestion des points critiques (HACCP) et des documents de référence.

MAITRISER LES RISQUES OPERATIONNELS

Les **lignes directrices pour la Sécurité des Denrées Alimentaires** ainsi que pour les **Enquêtes sur les Toxi-infections Alimentaires Collectives (TIAC)** sont utilisées comme normes spécifiques internes pour la mise en œuvre des pratiques de sécurité des denrées alimentaires au sein du Groupe ainsi que l'identification et l'enquête sur les toxi-infections alimentaires collectives dans divers contextes.

Compte tenu des particularités de chaque site, chaque filiale de CIS met en place une procédure spécifique et adaptée de sécurité des denrées alimentaires.

Plus de 60 millions de repas sont servis sur l'ensemble de nos sites, dans le strict respect des normes internationales de sécurité alimentaire. **En 2024, aucune toxi-infection alimentaire collective n'a été déclarée et le taux de conformité microbiologique des plats est de 100 %.**

Trois de nos filiales (Algérie, Brésil et Mozambique) sont certifiées ISO 22 000, qualifiant leur niveau d'excellence de leur Système de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires.

Par ailleurs, les **Procédures Opérationnelles Standard (SOP)** identifient les risques inhérents à chaque activité et les procédures de travail à adopter. Elles couvrent nos activités de Restauration, ainsi que de Nettoyage, Buanderie et Maintenance.

Les formations QHSE dispensées en interne et en externe participent à mieux anticiper et maîtriser les risques. **En 2024, 192 941 heures de formation QHSE (sécurité des denrées alimentaires et QHSE générales) ont été dispensées à notre personnel sur site.**

Le Tchad, la Mauritanie et le Kazakhstan ont poursuivi le programme de formation en réalité virtuelle du personnel de cuisine représentant, au total, 321 heures dispensées en 2024. Pour rappel, le Groupe CIS dispose de ses propres modules de formation QHSE et sécurité des denrées alimentaires en réalité virtuelle, en plusieurs langues, permettant ainsi aux équipes de se former de manière ludique en toute sécurité.

1.3. Offrir des conditions et un environnement de travail responsables

Notre priorité est de garantir à nos collaborateurs des conditions de travail sûres en tendant systématiquement vers le « zéro incident ». Notre **Politique de Santé et de Sécurité au Travail** nous engage vis-à-vis de nos collaborateurs à assurer des conditions de travail sûres et saines. Dans le même temps, chaque collaborateur et chaque collaboratrice se doit d'être un participant actif à l'amélioration de la sécurité au travail pour prévenir tout accident ou dommage matériel ; identifier, évaluer et gérer les risques afin d'exécuter son travail en toute sécurité ; promouvoir et diffuser cet esprit en favorisant les actions de sensibilisation et d'amélioration de la sécurité ; appliquer strictement les procédures en réponse aux situations d'urgence ; arrêter toute tâche ou activité pouvant engendrer un risque non acceptable pour la santé et la sécurité des personnes.

En conséquence, chaque accident du travail est systématiquement analysé, les causes sont identifiées et des améliorations sont apportées en sécurisant un lieu et en développant la formation des équipes ainsi que des actions de prévention.

TRIR ET LTIR : DES INDICATEURS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

En 2024, le taux d'accidents enregistrables (TRIR), calculé en nombre d'accidents enregistrables :

- ... multiplié par 200 000 *, par rapport au nombre d'heures travaillées par an, était de 0,11 contre 0,18 en 2023.
- ... multiplié par 1 000 000 **, par rapport au nombre d'heures travaillées par an, était de 0,57 contre 0,88 en 2023.

Le taux d'arrêt de travail d'origine professionnelle (LTIR), calculé en nombre d'arrêts :

- ... multiplié par 200 000 *, par rapport au nombre d'heures travaillées par an, était de 0,08 contre 0,09 en 2023.
- ... multiplié par 1 000 000 **, par rapport au nombre d'heures travaillées par an, était de 0,39 contre 0,46 en 2023.

* Multiplicateur adopté mondialement et préconisé par l'*Occupational Safety and Health Administration*, l'agence gouvernementale fédérale des États-Unis dont la mission est la prévention des blessures, maladies et décès dans le cadre du travail.

** Multiplicateur adopté aussi mondialement par plusieurs entreprises et préconisé par l'*Health & Safety Executive (HSE)* l'autorité compétente au Royaume-Uni, en matière d'inspection du travail dans les domaines de la santé et sécurité au travail.

Le taux de fréquence des accidents de la route, calculé en nombre d'accidents multiplié par 500 000, par rapport au total de kms parcourus, **était de 0,03 en 2024 contre 0,11 en 2023.** Cette baisse significative est le résultat de **sensibilisations régulières effectuées auprès de notre personnel, dans la lignée de la politique de sécurité routière** déployée au sein du Groupe.

Compte tenu des effectifs, **le siège du Groupe en France dispose d'un Comité Social d'Entreprise (CSE)**, qui a pour mission de veiller à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs. Dans le cadre du renouvellement du bureau CSE en 2024, le CSE a continué à produire ses effets. Un nouveau bureau a été élu en décembre 2024 pour quatre ans. Au Siège du Groupe, aucune maladie professionnelle n'a été recensée en 2024.

DES FILIALES EXEMPLAIRES

En 2024, 16 filiales du Groupe n'ont eu aucun accident avec arrêt de travail (LTI). Aucun accident, même mineur, n'est survenu en 2024 dans 10 filiales du Groupe : RDC, Côte d'Ivoire, Erythrée, Gabon, Kazakhstan, CIS Kashagan, Malawi, Mali, Mozambique, Niger.

1.4. Indicateurs clés de performance

Total Recordable Injury Rate (TRIR) 2024 = 0,57 (objectif : < 1,5)

Formule : (nombre d'accidents enregistrables x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées par an

NB : Accidents enregistrables : Décès (Fatality - FAT) + Accident avec arrêt de travail (Lost Time Injury - LTI) + Accident avec travail restreint (Restricted Work Case - RWC) + Accident avec traitement médical (Medical Treatment Case - MTC)

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2021 : 0,98 ; en 2022 : 0,86 ; en 2023 : 0,88

Lost Time Injury Rate (LTIR) 2024: 0,39 (objectif : < 1)

Formule : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / nombre d'heures travaillées par an

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2021 : 0,48 ; en 2022 : 0,59 ; en 2023 : 0,46

Taux de conformité microbio des plats > 95 % en 2024 = 100 %

Formule : (Nombre d'analyses d'aliments avec résultat conforme / Nombre d'analyses alimentaires effectuées) x 100

Périmètre : Algérie, Brésil, Côte d'Ivoire, Guinée, Kazakhstan, Mauritanie, Mozambique, Eurasie

Comparatif : en 2021, 95 % ; en 2022 : 99,6 % ; en 2023 : 100 %

Analyses Swab test 2024 (tests antigénique de surface) (Objectif : < 20 %) = 0,39 %

Formule : (Nombre de prélèvements * tests avec résultat négatif / Nombre total de tests par prélèvement effectués) x 100

Périmètre : Algérie, Brésil, RDC, Erythrée, Guinée, Mauritanie, Mozambique, Eurasie, Tchad

* Prélèvements par écouvillon

Taux de satisfaction des résidents satisfaits de leur repas au cours de l'année 2024 (Objectif : > 60 %) = 96,4 %

Formule : (Somme des "satisfaits" plus "très satisfaits" / Total des votes) sur la question "Avez-vous apprécié votre repas ?"

Périmètre : Algérie, Brésil, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Kazakhstan, Mauritanie, Malawi, Mozambique, RDC, Eurasie, Tchad (non applicable en Erythrée, au Burkina Faso, CIS Kashagan, CIS France où il n'y a pas de services de restauration).

2. GESTION DES EFFECTIFS ET FIDÉLISATION DES TALENTS

En tant qu'entreprise de services, l'humain est au centre de nos métiers et succès. Le recrutement, l'intégration, le développement des compétences de nos collaborateurs et collaboratrices et la transmission du savoir sont des aspects cruciaux à piloter. De plus, la dimension internationale et multiculturelle du Groupe associée à notre implication dans des projets de grande envergure requièrent agilité et adaptabilité.

Pour répondre à ces enjeux, la Direction Générale secondée par nos équipes ressources humaines ont placé la gestion et la fidélisation des talents au cœur des préoccupations.

2.1. La formation, un outil essentiel pour développer les compétences

Nous attachons une importance particulière à la formation de nos collaborateurs dans le but de :

- développer et approfondir leurs compétences techniques ;
- s'adapter aux évolutions du monde actuel ;
- s'épanouir dans leur travail au quotidien.

En 2024, le Groupe CIS a dispensé 255 772 heures de formation (contre 152 035 heures en 2023), représentant un investissement de 363 327 €. Cette hausse s'explique par l'augmentation significative des effectifs et des budgets formation, les formations offshore obligatoires dans le cadre des mobilisations, ainsi que par la constante amélioration du reporting Groupe.

Pour rappel, en 2023, le siège du Groupe a conclu un partenariat avec le Lycée Hôtelier de Marseille. Cette initiative vise à repérer les jeunes talents, à former certains profils clés au sein de CIS, notamment aux techniques de gestion dans les domaines de l'hôtellerie-

restauration, et proposer des opportunités professionnelles en lien avec les besoins du Groupe. Elle permet également de renforcer les liens entre les secteurs public et privé par le partage d'expériences et la formalisation de supports pédagogiques de formation communs.

En avril 2024, 11 gestionnaires de sites locaux et francophones, responsables de nos installations en Algérie, au Mali, en Guinée, en République Démocratique du Congo, en Mauritanie et au Tchad, ont participé à une formation certifiante d'une semaine au Lycée Hôtelier de Marseille. Durant cette formation, les participants ont approfondi des thématiques essentielles telles que la gestion des services, le management opérationnel, ainsi que le programme des "4A". Ils ont également revu les bonnes pratiques en matière de QHSE et découvert les outils digitaux disponibles pour optimiser leur performance.

Cette initiative s'inscrit dans notre engagement à former en continu notre personnel opérationnel, dans le but de garantir une amélioration constante et d'atteindre l'excellence dans les services que nous offrons à nos clients.

2.2. Programme de gestion des talents

« NEW GENERATION » : ACCOMPAGNER NOS FUTURS MANAGERS

Offrir des parcours professionnels clairs, structurés et cohérents, qui permettent aux collaborateurs de se développer et de progresser tout en répondant aux besoins de l'entreprise : tel est l'enjeu pour le Groupe CIS. **En 2024, le Groupe s'est concentré sur le déploiement du programme "New Generation" destiné à accompagner les talents, former les nouveaux managers et cadres de demain.** 24 collaborateurs (trices) du Groupe avaient été sélectionnés en 2023.

Deux sessions de développement, l'une en anglais et l'autre en français, totalisant 42 heures de formation (deux sessions de 21 heures), ont été animées, portant sur les fondamentaux du management, de la communication et du leadership.

Pour rappel, un module sur mesure développé en collaboration avec un partenaire externe, couvrant des sujets clés tels que l'éthique, la communication, le leadership et la gestion, la stratégie, l'orientation client et la rentabilité, avait déjà été dispensé aux participant(e)s d'octobre à novembre 2023.

Les travaux spécifiques sur les piliers « Experts » (transmission des savoirs des collaborateurs les plus anciens) et « Pillars » ont été reportés en 2025, et seront confiés à une nouvelle ressource dédiée.

LA GESTION DES COMPÉTENCES À TRAVERS L'OUTIL « MYCIS »

La gestion des carrières et développement des managers clé du Groupe CIS est une démarche collective et individuelle qui tient compte des compétences professionnelles et des aspirations d'évolution des collaborateurs en lien avec la stratégie globale et les besoins de l'entreprise.

Pour rappel, en 2023, le Groupe CIS a lancé son projet de SIRH dénommé "myCIS". Structuré autour de différents modules (gestion administrative, recrutement, gestion des carrières, performance et formation), "myCIS" permettra au Groupe de faciliter la gestion administrative des ressources humaines du Groupe et d'accompagner la gestion des carrières des collaborateurs et collaboratrices.

En 2024, l'outil a été déployé à 70 %, avec un périmètre initial prioritaire pour le personnel du siège & des collaborateurs clés (postes de direction). Le déploiement du module de gestion de la formation, la connexion aux sources de données locales pour une remontée automatique, et la formation des utilisateurs finaux sur le terrain est prévue pour 2025.

Les entretiens annuels sont un outil précieux pour accompagner les employé(e)s dans leur évolution. **L'ensemble des entretiens annuels des collaborateurs (trices) du siège et des positions clés a été digitalisé sur la plateforme en 2024, permettant ainsi l'enrichissement de l'historique des profils.**

PROMOTION INTERNE ET RETENTION DES TALENTS

Les promotions internes sont également encouragées et mises en place dans le cadre de l'évolution professionnelle.

En 2024, un total de 982 collaborateurs, dont 54 % d'hommes et 46 % de femmes, ont bénéficié d'une opportunité de promotion interne dans le Groupe, démontrant notre engagement en faveur de la valorisation des compétences internes.

Par ailleurs, le Groupe CIS affiche un taux de rétention collaborateurs de 96,39 % en 2024, démontrant ainsi notre capacité à retenir les talents.

Dans une perspective de gestion proactive des compétences, le Groupe prévoit d'élargir son plan de succession à l'ensemble des postes clés à compter de 2025, en accompagnant cette initiative par le renforcement de l'équipe Ressources Humaines du siège. Cet élargissement vise à anticiper les enjeux de transmission des savoirs et à assurer la pérennité des expertises stratégiques au sein du Groupe.

2.3. Accords collectifs

Chaque filiale du Groupe peut, en tant qu'entité, dépendre d'une convention collective et, dans ce cadre, mener des négociations obligatoires et conclure des accords collectifs. Cette pratique est observée dans nos filiales au Brésil, en RDC, au Tchad, au Kazakhstan (CIS Kashagan) ou encore en Mauritanie.

Ces accords abordent les grands thèmes habituels sur les relations employeur/employés, activités syndicales, droits & obligations des travailleurs et de l'employeur, conditions de travail, grille salariale, rémunérations, primes et indemnités, carrière & fin de carrière des employés, discipline, etc.

Au **Brésil**, CIS dépend d'une convention collective pour les entreprises d'hôtellerie maritime sur plateformes pétrolières, qui est gérée par la SINTHOP (syndicat employés) et la FENERC (syndicat patronal). L'accord porte sur les conditions de travail et d'emploi des salariés (grille de salaire minimum par fonction, prévision de révision de salaire basée sur un indicateur d'inflation, régime de travail (14 j on / 14 j off) et durée de travail journalière), ainsi que sur les garanties sociales accordées aux salariés (avantages non-salariés (ticket restaurant et son montant minimum)), Mutuelle Santé et Dentaire (couverture minimum) et les formations obligatoires. **Fin 2024, la convention collective signée prévoit une augmentation des salaires pour les employés offshore et administratifs ainsi que la révision des montants des tickets restaurant.**

En 2024, un accord collectif a été conclu entre la direction et les délégués du personnel en **Mauritanie**. Cet accord porte principalement sur l'attribution d'un 13^{ème} mois et la revalorisation de certaines primes (vie chère, rotation, fêtes locales).

Au Kazakhstan, les accords collectifs pour notre filiale **CIS Kashagan** comprennent notamment le paiement supplémentaire en cas de prise en charge de tâches supplémentaires, la révision annuelle des salaires en fonction du taux d'inflation annuel réel, la formation des employés, l'approvisionnement en eau pendant l'été, le soutien social et aide en cas de difficultés financières, des droits aux congés sans solde en fonction des événements, des cadeaux pour la journée de la femme et nouvel an, un paiement unique exceptionnel en cas de fin de contrat ou en cas de maladie sévère.

Compte tenu de l'effectif et de l'absence d'organisation syndicale représentative du personnel, aucun accord collectif n'est en vigueur au sein du **siège social de CIS**. Toutefois, l'employeur peut prendre des décisions unilatérales au bénéfice des employés qu'il présentera au CSE (intéressement, télétravail, tickets-restaurant, activités sociales et culturelles, formations sécurité, etc...).

2.4. Qualité de vie au travail (QVT)

La qualité de vie au travail (QVT) est un enjeu pour les collaborateurs mais également pour l'employeur. Une politique QVT bien pensée vise à considérablement réduire tous les types de risques professionnels pour la santé des travailleurs, aussi bien physiques que psychiques. De plus, les salariés s'épanouissent davantage au travail et continuent de progresser professionnellement. Le soin porté à la QVT agit sur la confiance que portent les salariés à leur entreprise, un ingrédient nécessaire pour instaurer une ambiance sereine entre collègues et bien-être au sein des équipes.

À travers sa politique de Santé et Bien-Être, CIS promeut un lieu de travail sain. Les sensibilisations et la mise en place d'initiatives autour de la santé, d'une alimentation équilibrée, d'un mode de vie actif et de la cohésion d'équipe y participent.

PROGRAMME DE NUTRITION « HEALTH4YOU »

Une grande majorité de nos effectifs travaillent directement sur les opérations. Ils peuvent ainsi bénéficier du programme « Health4you » mis en place sur nos sites de restauration, au même titre que les résidents. En 2024, le programme, qui inclut la mise en place de codes couleur nutritionnels dans 16 cantines réparties au Brésil (9), en Mauritanie (4), au Mozambique (1), en Eurasie (1) et au Tchad (1), aide les utilisateurs à faire des choix alimentaires plus sains. Sur certains sites, notamment offshore au Brésil, un service d'assistance nutritionnelle personnalisée est disponible et ouvert à notre personnel.

Notre nutritionniste Groupe met également ses compétences au profit des collaborateurs du siège désirant établir un bilan nutritionnel et un suivi, à travers une initiative lancée en 2021.

Avec plus de 60 millions de repas servis en 2024, ce programme de nutrition participe à **prévenir les maladies cardio-vasculaires et l'obésité des résidents. La consommation de sel, huile et sucre sont des indicateurs de performance suivis mensuellement dans tous les réfectoires du Groupe.**

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, le Groupe CIS a poursuivi sa **campagne mensuelle de sensibilisation nutritionnelle, à travers les « Nutrition & Health Topics »**, impulsée par le département QHSE et déployée dans toutes les filiales. Par le biais des thématiques abordées (bien choisir ses protéines, les bienfaits des soupes, réduire le sel, activité physique au travail, indice glycémique etc.) résidents et collaborateurs ont bénéficié de conseils nutritionnels simples et directement applicables dans leur quotidien.

LE COMITÉ RSE-BIEN-ÊTRE

Depuis 2019, le siège du Groupe a mis en place un « Comité projets RSE-Bien-être » en charge de déployer des initiatives concrètes dans le cadre du bien-être au travail.

En 2024, une dizaine d'initiatives sur différents volets ont été déployées :

- **Dans le domaine de la Santé :**

- Renouvellement de la campagne annuelle de **don de sang** à l'attention des employé(e)s
- Continuité du partenariat de livraison de **paniers de fruits et légumes frais locaux** au bureau à un tarif négocié pour les collaborateurs (trices).
- Afin de promouvoir une nourriture saine, équilibrée et locale sur le lieu de travail, CIS Marseille a mis en place un **partenariat avec la société engagée "FOUD"** en octobre 2024. Tous les collaborateurs de CIS bénéficient d'un code promotionnel de - 12 % pour toute commande et de la livraison groupée chez CIS pour optimiser les trajets et les emballages.
- Afin de soutenir la **lutte contre le cancer du sein**, CIS a sensibilisé ses équipes à travers un quiz. Les équipes du siège ont été invitées à participer à la course organisée par **Marseille en Rose** le dimanche 6 Octobre 2024. Depuis 2022, cette association soutient la cause du cancer du sein en reversant l'intégralité des bénéfices de cette course à l'Institut Paoli Calmette, un acteur majeur de la région dans la lutte contre le cancer. CIS a financé les dossards des participantes.



• **Sur le volet Mobilité :**

- **Opération "Mai à Vélo"** : pendant le mois de mai 2024, **trois vélos électriques équipés ont été mis à disposition des collaborateurs (trices) du siège** pour tester ce mode de déplacement pour les trajets courts et domicile travail pendant un mois. Pour animer ce mois, trois sorties découvertes dans Marseille ont été proposées par des collaboratrices ambassadrices sur le temps du déjeuner. Objectif : sensibiliser à la mobilité douce et déclencher un déclic auprès des collaborateurs (trices).
- S'appuyant sur le travail du CSE, promotion de la **charte mobilité** encourageant financièrement les collaborateurs (trices) à utiliser des modes de transport doux, et contribuant ainsi à réduire les émissions de CO₂ dues aux déplacements domicile-travail.

• **Sur le volet Social :**

- Les collaborateurs (trices) du siège de CIS se sont mobilisé(e)s autour de l'opération **"La Grande Collecte 2024" organisée par la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône** au mois de novembre 2024. Au total, 44 kg de denrées alimentaires et 7 kg de produits d'hygiène et pour bébés ont été collectés et remis à la Banque Alimentaire des Bouches-du-Rhône.
- **Action de solidarité avec l'association marseillaise "Douceurs Urbaines"** : cette année encore, les collaborateurs du siège ont participé à une action de solidarité pour Noël, en partenariat avec l'association « Douceurs Urbaines », fondée par une ancienne collaboratrice, Ellaura BOISELLIAH, qui vient en aide aux sans-abris de Marseille. Les collaborateurs (trices) volontaires ont confectionné un sac à destination d'une personne sans-abris, contenant des éléments chauds, d'hygiène, et des friandises. Au total, vingt sacs ont été remis à l'association « Douceurs Urbaines » et redistribués aux sans-abris le samedi 14 décembre 2024 lors de leur maraude de Noël.



- **Sensibilisation aux handicaps invisibles** : cette année encore, une nouvelle action de formation a été proposée et suivie par 44 collaborateurs (trices) du siège le 6 décembre 2024, à l'occasion de la journée internationale des personnes en situation de handicap. Cette session obligatoire, animée par un prestataire externe spécialisé, a permis d'ouvrir la discussion sur le sujet du handicap en petits groupes, pour mieux appréhender les défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans leur quotidien.

• **Pour protéger l'Environnement :**

- **Partenariat avec "TchaoMégot"** : Depuis début 2024, les mégots de cigarettes sur le site de Marseille sont désormais collectés et revalorisés dans une logique d'économie circulaire. Traités et dépollués écologiquement, 99,7 % de la fibre ainsi propre et sans odeur devient une nouvelle matière première très isolante et non toxique. Les 0,3 % de substances toxiques sont extraites en concentré sans être mélangées à d'autres ressources et valorisées en laboratoires spécialisés. **En 2024, cette opération a permis de valoriser 13 000 mégots, soit 46 KG de CO₂ non générés et 6 480 m³ d'eau épargnés.**
- **World clean up day spécial mégots** : Dans le cadre du World Clean Up Day 2024, CIS a proposé aux collaborateurs de Marseille un challenge de collecte de mégots aux alentours du bureau. Treize collaborateurs se sont mobilisés et ont récolté **4,5 litres de mégots, soit 1 125 mégots en l'espace de 40 min seulement**. Les mégots ont été revalorisés avec notre partenaire TchaoMégot, et un pique-nique a été offert aux participants.

- Depuis mars 2024, CIS parraine dix ruches auprès de l'**A.D.A.P., Association de Défense de l'Abeille en Provence** située à Gémenos, à une trentaine de kilomètres de Marseille. Ce parrainage permet à CIS de recevoir une partie de la production locale en miel à l'effigie de l'entreprise. Afin de sensibiliser à la sauvegarde de la biodiversité, une visite annuelle des ruchers est coordonnée avec l'association. **Par cette action concrète, CIS s'engage en faveur de la biodiversité locale, promeut des valeurs de protection de l'environnement et sensibilise ses équipes.**



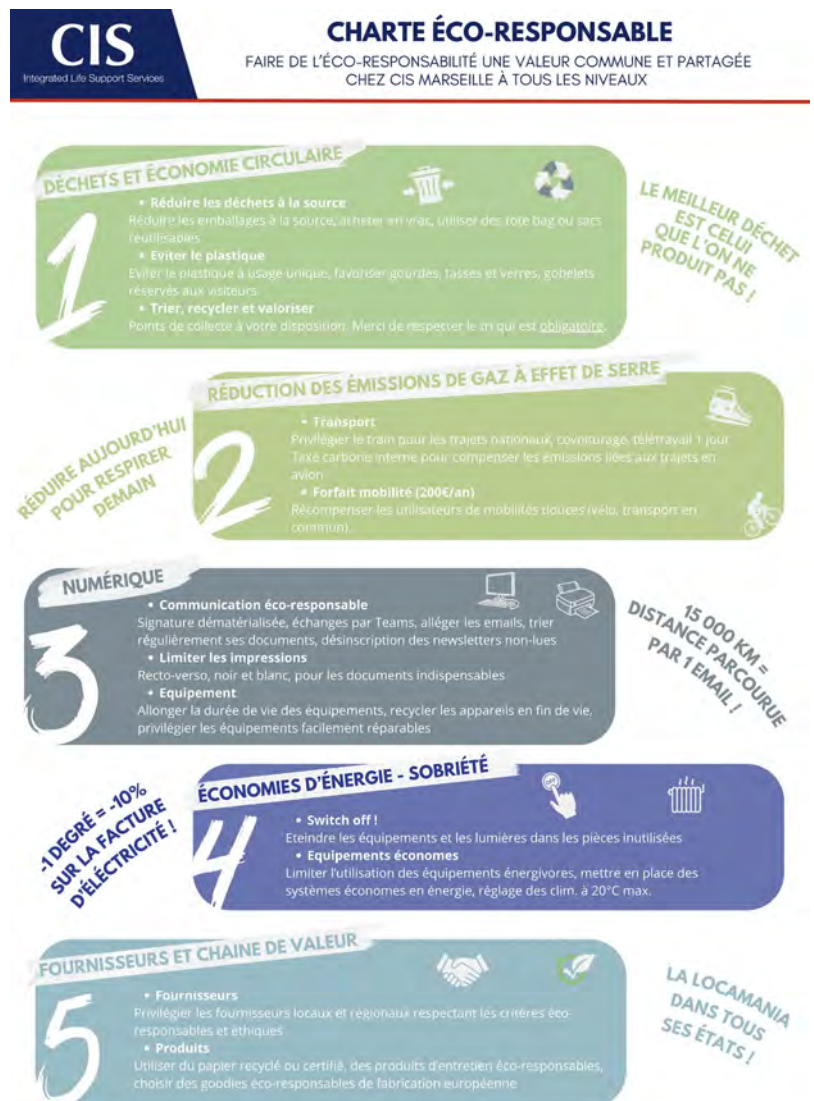
- **Atelier de fabrication de produits ménagers écologiques** : À travers cet atelier animé en interne, les collaborateurs (trices) de CIS Marseille participant ont appris à fabriquer des produits ménagers écologiques, utilisables dans leur quotidien, au bureau comme à la maison.

• Charte éco-responsable :

En 2024, le comité RSE Bien-être a déployé la **Charte éco-responsable** au siège du Groupe qui a pour objectif de faire de l'éco-responsabilité une valeur commune et partagée dans l'entreprise, à tous les niveaux.

Cette charte permet aux collaborateurs du siège d'intégrer les enjeux de l'éco-responsabilité dans leurs activités professionnelles quotidiennes et d'adopter des écogestes, orientés autour de cinq objectifs :

1. Déchets et économie circulaire ;
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
3. Numérique ;
4. Sobriété énergétique ;
5. Fournisseurs et chaîne de valeur.



CIS ET LE SPORT

De nombreuses actions sportives rythment la vie de CIS au quotidien.

- **Au siège du Groupe :**

En 2022, CIS France a inauguré sa salle de sport interne à l'entreprise dont la devise est issue du latin « *Mens sana in corpore sano* » (« Un esprit sain dans un corps sain »). Équipée de différentes machines, d'un écran TV, douches et vestiaires, la salle de sport compte une trentaine d'adhérents en 2024 et contribue à la promotion du sport et de l'activité physique au sein de l'entreprise.

Depuis 2023, CIS sponsorise Emma Gongora, boxeuse professionnelle marseillaise, et à ce titre, des **cours de boxe** sont dispensés aux collaborateurs du siège. Des **cours collectifs de yoga** sont également proposés de manière hebdomadaire.

En 2024, le siège de CIS a lancé la première édition de la "CIS Challenge CUP" avec pour objectif de promouvoir l'activité physique, tout en partageant un moment convivial en équipe. Cette compétition interne, ouverte à tous les collaborateurs (trices) de CIS, s'est déroulée par équipe de 3 personnes et a pour but de **cumuler le plus de kilomètres par équipe en 15 minutes**. Des trophées et bons cadeaux ont été remis aux équipes sur le podium.

Ce challenge a été également l'opportunité de sensibiliser à une bonne nutrition : à ce titre, notre nutritionniste groupe est intervenu sur le thème « sport et alimentation » le mardi 19 mars, suivi du témoignage d'Emma Gongora, boxeuse professionnelle et coach sportive intervenant auprès des adhérents de l'AS CIS.

Dans le cadre des **Jeux Olympiques 2024**, Marseille était l'unique site des épreuves olympiques de voile et a accueilli les compétitions féminines et masculines de football des JO 2024. **Les collaborateurs (trices) du siège de CIS France ont eu l'opportunité d'assister à deux rencontres majeures de football : les matchs France/USA et France/Nouvelle-Zélande.** Cet événement a offert une expérience mémorable, combinant passion sportive et esprit d'équipe.

- **Dans nos pays d'opération :**

En 2024, des collaborateurs (trices) du Groupe ont participé à des événements sportifs organisés en local :

- **Le 18 février 2024, CIS en Érythrée a organisé son premier marathon.** Plus de 40 participants, tous départements confondus, ont répondu présents. La course de 15 km a vu les trois premiers arrivants récompensés. Cette initiative s'inscrit dans l'engagement de CIS Dahlak en faveur de la santé et du bien-être de ses employés. **Un tournoi de volley-ball a également été organisé en mars 2024.** Quatre équipes mixtes, rassemblant des expatriés, des employés locaux et le personnel de sécurité, ont pris part à cet événement. Les deux équipes finalistes ont été récompensées. Au-delà de la compétition, l'objectif de ce tournoi était de promouvoir l'esprit d'équipe et d'encourager l'activité sportive pour le personnel.

- **Le 6 mai 2024 a eu lieu la plus grande compétition annuelle de course à pied d'Asie centrale.** Quatre collaborateurs de CAC Kazakhstan ont représenté la filiale en courant 21 km. Par ailleurs, **en novembre 2024, l'équipe des coureurs formée au sein de CAC Kazakhstan, a participé au Salomon Trail Marathon,** une course en montagne, longeant les sentiers pittoresques de l'Alatau Zailiysky, un parcours d'une dizaine de kilomètres. Ce parcours difficile qui demandait aux participants une très bonne condition physique, d'endurance et de mental a servi d'exemple dans l'atteinte de nouveaux objectifs.

- En **Mauritanie**, des collaborateurs ont eu le plaisir de participer à la **13ème édition du Marathon International de Nouadhibou**, aux côtés de Kinross Tasiast, **le 8 décembre 2024.** Cet événement a réuni près de 4 000 participants venus des quatre coins du monde. Depuis son lancement en 2011, notre client Tasiast soutient activement et parraine le Marathon International de Nouadhibou, affirmant ainsi son engagement envers des valeurs essentielles telles que la promotion du sport et de ses bienfaits sur la santé et le bien-être des collaborateurs. En parallèle, **en décembre 2024, l'équipe de football de CNA Mauritanie a fièrement remporté la GM's Cup Football Tournament,** un tournoi de football emblématique qui oppose les différents départements de Kinross Tasiast et ses sous-traitants dans un esprit de compétition et de camaraderie.

Par ailleurs, sur nos opérations, la plupart de nos sites disposent d'équipements sportifs ou d'une salle de sport pour le bien-être des résidents incluant nos collaborateurs.

2.5. Indicateurs clés de performance

Taux d'absentéisme Groupe = 4,91 % (moyenne 2024)

Formule : $(\text{Nombre de jours d'absence} / (\text{Nombre de jours d'absence} + \text{Nombre de jours ouvrés})) \times 100$

NB : Les jours d'absence comprennent les absences justifiées pour maladie et les absences injustifiées.

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2022, 4,69 % ; en 2023, 4,41 %

Taux de rétention collaborateurs Groupe en 2024 = 96,39 %

Formule : $((\text{Nombre total de salariés sur le mois} - \text{Nombre d'entrées sur le mois}) / \text{Nombre total de salariés au 1}^{\text{er}} \text{ du mois}) \times 100$

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2023, 95 %

Heures de formation dispensées au sein du Groupe CIS en 2024

Formule : (Cumul des heures de formations spécifiques et techniques, formations "montée en compétences" dispensées par an)

Périmètre : Groupe et France

• **Montant total des formations dispensées au sein du Groupe en 2024 = 255 772 heures / Budget = 363 327 €**

Comparatif : en 2022, 79 580 heures ; 172 931 € ; en 2023, 152 035 heures ; 337 393 €

• **Nombre d'heures de formation dispensées par des entités externes en 2024 = 84 643 heures**

Comparatif : en 2022, 16 676 heures ; en 2023, 56 651 heures

Taux de rotation du personnel = 4,30 % (moyenne 2024)

Formule : $(((\text{Nb d'employés IN du mois} + \text{Nb d'employés OUT du mois}) / 2) / \text{Nombre total d'employés au 1}^{\text{er}} \text{ du mois}) \times 100$

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2022, 5,39 % ; en 2023, 4,69 %

3. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS NOS PAYS D'OPÉRATION

En raison de la diversité des activités de CIS à travers le monde, il est essentiel de s'adapter aux différentes cultures, aux besoins des clients et aux conditions économiques propres à chaque pays où CIS est présent. Depuis sa création, le Groupe CIS a toujours joué un rôle actif dans le développement économique et social de ses pays d'opération, en favorisant l'emploi local, les achats locaux et en apportant une contribution positive aux communautés locales.

3.1. Créer de l'emploi localement

L'ancrage local par le recrutement et la formation au plus proche de nos sites d'opération a toujours été un élément clé pour chacune de nos entités.

Le Groupe CIS démontre son engagement envers le développement économique et social local en recrutant du personnel parmi les populations locales, en les formant et en leur offrant de réelles opportunités de carrière. Les salarié(e)s bénéficient d'un emploi et de formations (parfois diplômantes), et les filiales s'engagent à favoriser un transfert de compétences des employé(e) expatrié(e)s vers les employé(e)s locaux.

Le taux d'emploi local du Groupe demeure stable. En 2024, 99 % des employés du Groupe sont locaux, avec une moyenne de 190 expatriés sur l'année.

3.2. Développer le tissu économique local

CIS travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs locaux pour effectuer ses approvisionnements, représentant en 2024 un **taux global d'achat local de 95 %** (fournisseurs établis sur le territoire d'opération).

Le Groupe CIS aspire à établir avec ses fournisseurs des relations basées sur la confiance et le respect mutuels, à partager des pratiques équitables de manière à établir des relations durables. La **politique d'achat du Groupe CIS** comprend l'adoption d'une charte éthique, le respect des lois anti-corruption et de la politique cadeaux et invitations pour les fournisseurs. **En 2024, cette politique a été renforcée en étoffant les pratiques d'achats durables.** Les dossiers fournisseurs comprennent une copie des enregistrements fiscaux et légaux, vérifiés annuellement par les entités juridiques du Groupe. Des visites périodiques sont effectuées auprès des fournisseurs et permettent ainsi de suivre leur adhésion à nos engagements, valeurs, et principes éthiques. **CIS prend en considération le bien-être animal et s'engage à ne servir et acheter aucun produit issu d'espèces menacées.**

3.3. Développer un réseau de producteurs de proximité

Les approvisionnements des sites sont dépendants des termes contractuels. Cependant, **nous encourageons le développement des filières locales d'approvisionnement en favorisant les circuits courts chaque fois que cela est possible.**

En 2024, le Groupe CIS a engagé un travail de qualification des fournisseurs actifs permettant au Groupe d'identifier, sur la partie alimentaire, les producteurs locaux (productions situées à moins de 300 km du site d'opération) **et nationaux** (productions situées sur le territoire d'opération) dans son réseau de fournisseurs.

- En Algérie, 100 % des viandes (bœuf, agneau, poulet), œufs, farines, ainsi que des fruits et légumes frais sont issus de productions nationales ;
- Au Kazakhstan, la viande de bœuf et les fruits et légumes sont produits sur le territoire kazakh ;
- Au Tchad, plus de la moitié des produits achetés sont locaux (la majorité des fruits et légumes frais, des produits secs, conserves et des produits laitiers) ;
- En Guinée, plus de 90 % des fruits et légumes frais et plus de 43 % des produits laitiers et œufs servis sur site sont produits sur le territoire guinéen.
- En Mauritanie, la majorité des poissons, fruits de mer et boissons est produite dans le pays et un tiers de la viande consommée est issue de la production nationale.

Réduire la distance parcourue par les marchandises en privilégiant, lorsque cela est possible, des filières locales d'approvisionnement, est l'un des axes pour réduire l'empreinte carbone du Groupe liée au fret, et contribuer ainsi au développement économique des territoires d'opération et des communautés locales.

3.4. Notre impact auprès des communautés locales



À travers l'ensemble des initiatives de développement durable lancées dans nos pays d'opération, nous renforçons nos liens avec les parties prenantes locales, nous créons de la valeur localement et nous impactons positivement les communautés locales. Cela fait partie de l'ADN du Groupe CIS depuis sa création. **Le déploiement progressif de référents RSE dans nos filiales permet d'organiser sur le long terme des initiatives impactantes à plus grande échelle.**

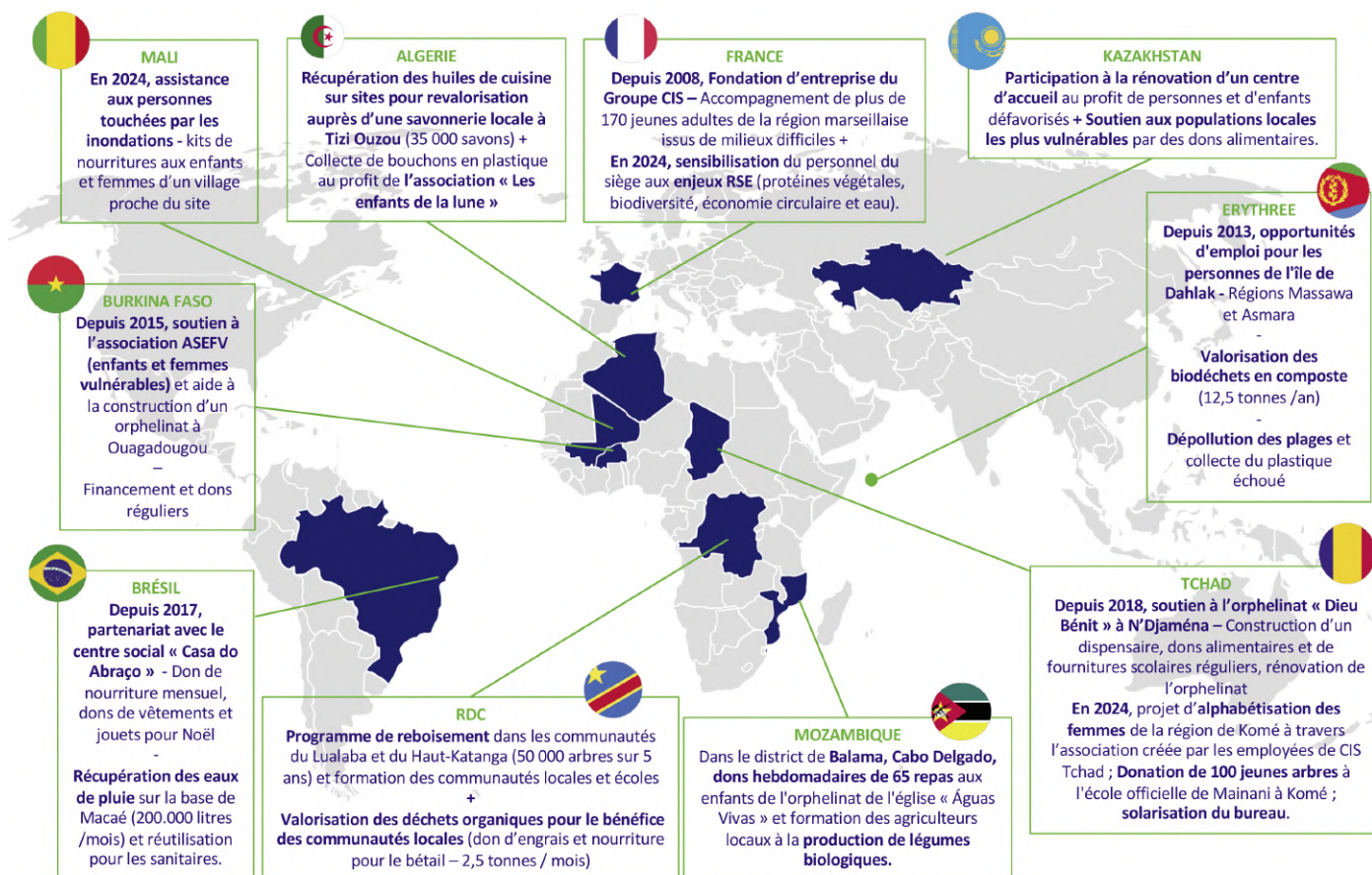
LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES COMME FIL CONDUCTEUR

Le groupe CIS adhère **depuis 2005 au Pacte mondial de l'ONU (Organisation des Nations Unies)**, une initiative unique pour accompagner la transformation durable des entreprises.

Les 17 Objectifs de Développement Durable, adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, **nous servent de cadre de référence pour agir sur le terrain.** Chaque filiale s'implique dans des projets locaux de son choix selon les spécificités régionales et besoins de son territoire.

Afin de simplifier le processus d'enregistrement et de reporting, un nouveau système de suivi des initiatives de développement durable a été mis en place au niveau du Groupe en 2024. Chaque initiative lancée localement est déclarée par le référent QHSE local dans un formulaire piloté par le département RSE & Développement durable Groupe, permettant un reporting mensuel actualisé.

75 nouvelles initiatives ont vu le jour en 2024 sur l'ensemble de nos filiales, 33 sur le volet environnemental et 42 sur le volet social. Le récapitulatif ci-dessous met en exergue les projets principaux mis en place dans le Groupe à ce jour :



L'engagement du Groupe depuis plusieurs années auprès de différentes structures locales se poursuit :

- Au **Brésil**, auprès du centre social « Casa do abraço », qui aide les populations défavorisées de la région de Macaé ;
- En **Algérie**, par le don des huiles de cuisson usagées auprès d'une savonnerie à Tizi Ouzou pour valorisation ;
- Au **Mozambique**, en **RDC**, au **Burkina Faso** et au **Tchad**, avec le soutien auprès de différents orphelinats ;
- Au **Mali** et au **Kazakhstan**, à travers des dons auprès des populations âgées et vulnérables ;
- En **France**, avec la Fondation d'Entreprise CIS qui a accompagné, depuis sa création en 2008, **170 jeunes adultes issus de milieux difficiles de la région PACA** dans leur envol professionnel. Le budget annuel de 50 000 euros a permis d'accompagner **12 nouveaux jeunes** au cours de l'exercice 2024.

Par ailleurs, CIS est labellisée entreprise « partenaire de la défense nationale » depuis 2022. Le 3 avril 2022, à Marseille, le Général de corps d'armée Pascal FACON, officier Général de la zone de défense et de sécurité Sud en France a pris acte de l'engagement du Groupe CIS visant à soutenir la politique de réserve militaire. Par cet accord, CIS s'engage à :

- Adopter et promouvoir une attitude bienveillante envers ses collaboratrices et collaborateurs dont la vie est, directement ou indirectement, marquée par un engagement au service des armées,
- Traiter avec compréhension les contraintes générées par l'absence du conjoint parti en mission,
- Prendre en considération les impératifs des collaborateurs et collaboratrices engagés dans la Réserve opérationnelle,
- Collaborer au mieux avec les structures ad-hoc des armées afin de traiter les problématiques afférentes.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Nourrir les hommes est notre cœur de métier. À travers notre activité, nous permettons à une large population issue des communautés locales (collaborateurs et résidents) d'accéder à une alimentation décente tout au long de leur activité professionnelle. Les menus sont établis par des équipes qualifiées et révisés par nos nutritionnistes, puis validés par nos clients. Les repas de nos salariés en activité sur site sont pris en charge par l'entreprise.

Pour des raisons d'hygiène alimentaire, aucune nourriture ne peut sortir des sites. Toutefois, nos filiales organisent régulièrement des donations de denrées alimentaires de première nécessité (riz, sucre, farine) auprès d'associations locales ou orphelinats afin de venir en aide aux populations les plus démunies.

TROPHÉES DES MEILLEURES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE CIS

En 2024, des initiatives impactantes en faveur de l'environnement et des communautés locales ont vu le jour au sein du Groupe. Trois d'entre elles ont été particulièrement distinguées lors de la cérémonie des trophées du développement durable, organisée à l'occasion de la Convention annuelle de CIS au mois de novembre.

- **Prix de la meilleure initiative environnementale : Projet de reboisement en République Démocratique du Congo (RDC) dans les communautés du Lualaba et du Haut-Katanga.**

En RDC, et particulièrement dans le Grand Katanga, le changement climatique entraîne une destruction de plus en plus rapide des écosystèmes. L'arbre fruitier en milieu urbain, aussi rare qu'il soit, a beaucoup à offrir aux populations. Ainsi, notre filiale en RDC s'est engagée dans un programme de reboisement d'arbres fruitiers.

Objectif : planter 50 000 arbres fruitiers sur 5 ans dans les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga, tout en formant les communautés locales à la gestion de pépinière. Les variétés sélectionnées sont des manguiers, citronniers, avocats et orangers.

La participation active des employé(e)s de la filiale, avec un apport minimum de 2 plantules d'arbres fruitiers chaque trimestre, représenterait 600 jeunes plantes par trimestre soit 12 000 arbres sur 5 ans provenant exclusivement des collaborateurs (trices) de la filiale.

Cette initiative vise à sensibiliser les populations à l'écologie, prévenir l'érosion des sols, séquestrer du carbone et lutter contre le changement climatique, et fournir des aliments de qualité aux communautés locales.

Une première phase de sensibilisation et formation a été initiée en Octobre 2024 auprès de quatre communautés rurales. Cette campagne a permis de former et mettre à disposition des outils didactiques leur permettant de maîtriser les différents étapes essentielles pour la mise à terre des jeunes plants fruitiers dont elles seront bénéficiaires.

Un suivi régulier des avancées de ce projet est piloté par notre responsable RSE local, en partenariat avec notre client *Tenke Fungurume Mining*.

- **Prix de la meilleure initiative sociale : Réhabilitation d'une résidence destinée aux enfants défavorisés et aux femmes en situation précaire dans la région d'Atyrau, bourses universitaires et programme de formation pour demandeurs d'emploi, au Kazakhstan.**

L'engagement de notre filiale kazakhe CIS Kashagan a porté sur trois actions concrètes :

- **Formation professionnelle** : Avec le soutien de la région et de l'Apec, un programme de formation sur 10 jours au profit de 80 personnes en recherche d'emploi ou devant se spécialiser (maintenance, facility management) a été lancé pour la première fois sur Kulsari. L'objectif : offrir des opportunités d'emplois aux certifiés. CIS Kashagan a assuré le suivi de toutes les personnes formées.
- **Parrainage de six étudiants de l'Université du Pétrole et du Gaz d'Atyrau** : CIS Kashagan accompagne les élèves dans leur mémoire en ligne avec les métiers de la filiale, et s'engage à accueillir les étudiants dans le cadre d'un stage sur l'année académique 2024-2025.
- **Œuvre sociale** : Participation à la rénovation d'une maison et d'un terrain à Kulsary au profit de femmes et enfants défavorisés. CIS Kashagan a pris en charge tous les travaux de réhabilitation du bâtiment et des extérieurs pour un montant de 53 000 €. 150 personnes vivent actuellement dans ce centre d'accueil.

• **Prix du meilleur engagement transverse : Plan d'actions de développement durable mené au Tchad en 2024.**

Les équipes locales de notre filiale tchadienne ont été récompensées pour leur proactivité et leur implication dans un ensemble d'actions sociales et environnementales programmées tout au long de l'année 2024 :

- **Donation de kits scolaires** auprès d'écoles pour participer à l'éducation des enfants ;
- **Projet d'alphabétisation** des femmes rurales et financement d'un moulin pour la transformation du manioc à travers l'association AFECEDES créée par des employées de CIS Tchad ;
- **Donation de denrées alimentaires** régulières auprès de l'orphelinat Dieu Beni de N'Djaména ;
- **Plantation de 100 jeunes arbres** en partenariat avec une école locale et sensibilisation des enfants à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- **Donation de consommables médicaux** à un dispensaire local.

3.5. Indicateurs clés de performance

Emploi local Groupe : 99 % (en moyenne en 2024)

Formule : $(\text{Nombre d'employés nationaux} / \text{Nombre total d'employés}) \times 100$

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2021, 99 % ; en 2022, 99 %, en 2023, 99 %

Achats locaux (passant par un réseau de fournisseurs locaux) : 95 %

Formule : $(\text{Montant des achats locaux} / \text{montant total des achats}) \times 100$

Périmètre : Groupe

Comparatif : en 2021, 94 % ; en 2022, 96 % ; en 2023, 95 %

Nombre de nouvelles initiatives sociales lancées en 2024 = 42

Nombre de nouvelles initiatives environnementales lancées en 2024 = 33

Périmètre : Groupe

4. CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant que société internationale, nous reconnaissons notre responsabilité envers l'environnement et le changement climatique. Depuis 2023, le Groupe réalise son bilan carbone, mettant en lumière les domaines où des efforts sont nécessaires pour réduire nos émissions de CO₂.

4.1. Réduire l'empreinte carbone liée à nos activités

L'intégration d'un module carbone dans les outils de management internes permet au Groupe d'établir assez précisément les émissions de CO₂ générées par plus de 80 % de l'activité du Groupe (Achats de matières premières, transport et restauration). Ce module carbone repose sur les données d'Agribalyse de l'ADEME.

En parallèle, depuis décembre 2024, le Groupe s'est doté d'une plateforme Saas Carbone afin de calculer et piloter le bilan carbone. C'est à l'aide de cet outil et accompagné par un cabinet externe, que CIS a établi son empreinte carbone 2024.

La méthode utilisée est la **méthode Bilan Carbone®** (BEGES V5) qui prend en compte la globalité des émissions de gaz à effet de serre (GES), directes ou indirectes, pour tous les flux physiques de l'organisation sans lesquels le fonctionnement de l'entreprise ne serait pas possible. Ce bilan a révélé les pôles les plus émetteurs et les filiales les plus contributrices. **La collecte de données au niveau du Groupe a été affinée en 2024 notamment sur les scopes 1 et 2.** En 2024, les émissions directes de GES (scope 1) représentent 7 500 tCO₂e et les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) représentent 83 000 tCO₂e. Les émissions indirectes associées au transport (Scope 3) s'élèvent à 99 700 tCO₂e (soit 19 % du bilan carbone groupe).

La consommation de protéines animales et notamment de viande rouge, l'énergie et les déplacements domicile – travail et professionnels sont les principaux leviers à actionner si nous voulons diminuer notre impact carbone à l'échelle du Groupe.

En 2024, le Groupe CIS a fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour quatre de ses principales filiales (Algérie, Kazakhstan, Mauritanie, Brésil), ainsi que pour son siège : une baisse de 3 % des émissions par million d'euros de chiffre d'affaires. Un suivi trimestriel a été mis en place, ciblant les postes les plus émetteurs.

En 2024, le ratio d'intensité carbone du Groupe s'établit à 1 388 tCO₂/M€, soit une réduction de 9 % des émissions rapportées au chiffre d'affaires, atteignant ainsi l'objectif fixé.

4.2. Sensibiliser et responsabiliser les équipes

TAXE CARBONE INTERNE

Au sein du siège du Groupe, l'impact principal de nos émissions de carbone provient des déplacements professionnels en avion. Dans une démarche de réduction de cet impact, nous encourageons désormais tous les collaborateurs à privilégier le TGV pour les trajets directs Marseille-Paris et à utiliser les outils de visio-conférence chaque fois que cela est possible.

Cependant, en raison de notre activité dans des zones géographiques isolées, l'usage du transport aérien reste nécessaire. **Afin de sensibiliser nos équipes à l'impact environnemental des déplacements aériens, CIS France a mis en place, depuis janvier 2024, un système de taxe carbone interne pour les déplacements gérés par le siège.**

Ce dispositif vise à mieux suivre et maîtriser l'empreinte carbone liée aux trajets professionnels. Ainsi, chaque fin de mois, les émissions de CO₂ générées par les déplacements en avion et en TGV sont calculées, selon un barème de **85 € par tonne de CO₂ émise** (déterminé en cohérence avec le prix sur le marché du carbone. Source : www.energiesdev.fr/prix-co2/). Cette somme est versée sur un fonds dédié, dont l'objectif est de **financer des projets ayant des impacts positifs sur le climat ou la biodiversité.**

Pour l'année 2024, le bilan des émissions s'élève à 1,26 tCO₂/M€ de chiffre d'affaires, soit une réduction de 12 % par rapport à 2023. Cette initiative a permis de provisionner un montant de 45 300 €. Une étude est actuellement en cours pour identifier les projets les plus appropriés afin d'utiliser cette somme de manière optimale.

VERS UNE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DES SOLUTIONS PLUS RESPONSABLES

- **Au siège du Groupe :**

En 2024, un rappel annuel sur la sobriété énergétique et les écogestes a été effectué auprès des collaborateurs (trices), notamment à travers la promotion de la charte écoresponsable. Par ailleurs, en 2024 les consommations d'électricité du siège ont diminué de 7,4 %, montrant ainsi les efforts réalisés.

En outre, une borne de recharge pour voitures électriques est mise à disposition des collaborateurs pour recharger leur véhicule. **CIS encourage son personnel à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement**, notamment à travers des sensibilisations, des challenges mobilité douce, et la charte mobilité mise en place en 2023. Deux véhicules de la société sont hybrides.

En France, le mix énergétique composé en majorité de nucléaire permet toutefois d'avoir une empreinte carbone maîtrisée. La solarisation du toit du bâtiment étant techniquement inadaptée, d'autres études sont en cours avec le syndicat de copropriété, à travers le **décret tertiaire**, afin de réaliser des économies d'énergie sur les prochaines années.

- **Dans nos pays d'opération :**

Sur nos sites d'opération à l'étranger, nous sommes contraints par le mix énergétique local et la disponibilité des infrastructures mises en place par nos clients pour opérer nos services. **S'appuyant sur l'expertise du Groupe, des projets sont étudiés à l'initiative de CIS ou sur leur demande.** Des solutions alternatives pour alimenter les bases-vie sont proposées à nos clients, notamment l'introduction d'énergie photovoltaïque ou la méthanisation dans le mix énergétique sur site. À ce jour, ces solutions restent coûteuses et nécessitent un retour sur investissement assez long mais le Groupe CIS représente désormais un interlocuteur de choix auprès des clients.

En tant qu'intégrateur de services, nous avons à cœur de faire évoluer notre offre de services et co-construire avec nos clients la base-vie durable. Des solutions minimisant l'impact de nos activités sur l'environnement sont régulièrement insérées dans nos appels d'offre.

Notons qu'au cours de l'année 2024, au **Tchad**, le bureau de N'Djaména s'est équipé d'une **toiture solaire pour une puissance totale de 16 Kva**, permettant de palier les coupures de courant régulières. Cette transition permet de limiter les coûts de carburant et de maintenance des générateurs, et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la filiale.

Notre filiale mauritanienne quant à elle projette d'installer, en 2025, des kits solaires pour ses bureaux de Nouakchott, où travaillent et logent quelques collaborateurs. Cette installation permettra de produire une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la villa, offrant ainsi une source d'énergie renouvelable et réduisant les émissions de GES sur la partie Energie.

Sur sites, nous sensibilisons les résidents à un usage responsable des ressources (énergie et eau) au travers d'affichages dans les chambres et sanitaires.

4.3. Indicateurs clés de performance

Empreinte carbone Groupe 2024 : 1 388 tCO₂e / M€ de CA

(Chiffre d'affaires considéré : 422,8 M€ - Facteur d'incertitude : 9 %)

Périmètre : Groupe

Scope 1 : 7 500 tCO₂e

Scope 2 : 83 000 tCO₂e

Scope 3 associé au transport : 99 700 tCO₂e

Comparatif : 1 524 tCO₂e / M€ de CA en 2023

Montant de la taxe carbone interne 2024 (sur déplacements professionnels gérés par le siège) : 45 300 €

Formule : Cumul des tonnes de CO₂ générées par les trajets avion et train x 85 €

Périmètre : Siège et Experts (environ 150 personnes)

5. RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS

5.1. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Ayant pour cœur de métier la **restauration**, il est crucial de réduire le gaspillage alimentaire. En Europe, il est considéré en moyenne 60 g de restes par repas par personne (source Ademe). Opérant aux quatre coins du monde, il est également important de comprendre les habitudes de consommation de nos résidents, qui varient d'un pays à l'autre, afin de **trouver des moyens adaptés pour limiter le gaspillage, même s'il est parfois culturel**.

MESURER LES PERTES ALIMENTAIRES

En 2024, des ateliers sur la Gestion des déchets ont été organisés avec les équipes QHSE et opérationnelles de certains pays cibles (Tchad, Guinée, Brésil) pour connaître les pratiques sur nos opérations, onshore et offshore, et travailler sur l'élaboration de **Guidelines Groupe**. Ce travail sera finalisé en 2025.

Mesurer est la première étape avant d'établir des objectifs de réduction. Quantifier plus précisément les pertes alimentaires générées sur la durée nous permettra de mieux maîtriser nos consommations et minimiser notre impact environnemental.

Début janvier 2025, un projet pilote a été lancé en Algérie sur trois sites afin de fiabiliser l'indicateur « déchet assiette » (déchets en fin de service). Le retour d'expérience à l'issue de la période de test nous permettra de dupliquer l'initiative à plus grande échelle et dans différents pays. En attendant, **l'impact des déchets alimentaires générés a été calculé par extrapolation, en tenant compte des habitudes alimentaires des résidents par zone géographique**.

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, nous sommes conscients qu'il est essentiel d'engager une démarche de réduction des déchets alimentaires. Que ce soit en améliorant les processus de stockage, de production et de service, ou en menant des campagnes de sensibilisation auprès du personnel et des résidents, CIS agit à chaque étape de la chaîne de valeur pour limiter le gaspillage alimentaire dès sa source.

Fin 2024, un suivi du ratio de déchets organiques par repas a été mis en place pour nos filiales avec des opérations majeures. **En moyenne sur l'année 2024, ce ratio s'élève à 215 grammes de déchets organiques par repas.** Il est à noter que ce ratio peut être très divers d'un pays à l'autre, et la mesure encore imparfaite.

En 2025, l'objectif sera d'**équiper chaque opération majeure de balances adaptées afin de mesurer avec plus de précision les pertes alimentaires en sortie de cuisine et de service.** Cette démarche offrira, pour l'exercice suivant, **une base fiable** permettant de définir une **cible de réduction du ratio de déchets organiques par repas.**

Il est à noter que notre filiale congolaise revalorise 30 % de ses déchets organiques (soit 32,2 tonnes) et notre filiale Érythréenne revalorise 100 % des déchets organiques en composte (soit 12,5 tonnes).

Nous poursuivons nos efforts de commercialisation sur des solutions de valorisation des déchets alimentaires par la biodigestion ou méthanisation auprès de nos clients. En effet, par l'économie circulaire, ces projets ont un impact significatif sur l'environnement en évitant l'incinération des déchets alimentaires et réduisant ainsi nos émissions de CO₂.

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Il est à noter que la plupart des déchets générés sont à la charge de nos clients. En tant qu'intégrateur de services, et conscients de la problématique, nous avons développé une offre de services complémentaires dédiée au traitement des déchets organiques.

À travers le département Innovation, le Groupe CIS a identifié deux partenaires sur le sujet de la revalorisation des déchets de cuisine et de services. Depuis 2023, le Groupe a noué un partenariat avec la société néerlandaise *The Waste Transformers* qui a développé un digesteur anaérobie conteneurisé, permettant de transformer les déchets alimentaires en énergie et fertilisant. **En mai 2024, les dirigeants de *The Waste Transformers* ont été accueilli au siège du Groupe pour la co-construction d'offres cibles. En 2024, deux projets d'envergure ont été proposés sur deux opérations majeures en Afrique mais aucun n'a encore abouti.**

Selon le volume de déchets générés, **une autre solution de biodigestion (valorisation des biodéchets en 24 h) a été identifiée et proposée sur deux opérations stratégiques, dont une s'est concrétisée en 2024 en Érythrée. Cette solution permettra à terme de revaloriser tous les déchets organiques générés sur le site en fertilisant.**

La présentation technique de ces solutions a été tenue en Comité RSE Groupe en 2024 et lors d'ateliers sur demande, et sera à nouveau mise à l'ordre du jour auprès de nos Directions de pays en 2025.

La promotion de l'économie circulaire est devenue fondamentale pour le Groupe, tant au niveau des déchets alimentaires, plastiques ou tout autre matériel utile aux opérations.

5.2. Lutter contre la pollution plastique

La gestion des déchets plastique a été relevée comme un enjeu majeur pour l'ensemble de nos parties prenantes. CIS doit ainsi mettre en place un suivi sur les consommations de plastique pour les réduire au maximum et les valoriser. Par ailleurs, nous limitons au maximum nos consommations de plastique à usage unique lorsque cela est possible (hors contrainte client).

La fiabilité des données opérationnelles liées aux déchets plastiques doit se renforcer afin d'analyser et déployer des solutions adaptées au fonctionnement et contraintes de chaque pays (sites éloignés des grandes villes, manque d'infrastructure de collecte en local, etc.).

FIABILISER LES DONNÉES ISSUES DE NOS OPÉRATIONS

La plupart des déchets générés étant à la charge de nos clients, nous n'avons que peu d'indications sur le volume de déchets recyclés sur site. En 2024, nous avons donc inclus à notre *reporting* QHSE un indicateur sur le volume des déchets organiques, plastiques, métal, verre, papier et cartons générés sur les opérations. Le but : nous permettre une meilleure visibilité des volumes et concentrer nos efforts sur les opérations les plus concernées.

En 2024, un projet pilote sur la revalorisation des déchets plastiques a débuté avec la filiale algérienne et différentes options ont été étudiées. Une mission sur place en décembre 2024 a permis de mettre en lumière une solution qui pourrait être pertinente pour le Groupe et la filiale. L'étude doit être finalisée courant 2025 et dupliquée sur d'autres pays majeurs et stratégiques pour le Groupe.

Au siège en France, le tri sélectif a permis de recycler 229 kg de plastique, 206 kg d'emballages cartons, et 48 kg de verre en 2024. Les collaborateurs sont sensibilisés chaque année à la nécessité de limiter le plastique et autres matériaux à usage unique notamment à travers la journée mondiale sans sacs plastique, le World Clean Up Day et les Semaines du développement durable.

5.3. Indicateurs clés de performance

Déchets organiques moyens / repas sur l'année 2024 = 215 grammes / repas

Formule : ((cumul des KG de déchets organiques moyens / cumul du nombre de repas) x 1 000)

Périmètre : Groupe

6. CONDUITE DU CHANGEMENT

La formation et la sensibilisation des collaborateurs (trices), des membres du comité exécutif (COMEX) et du conseil d'administration jouent un rôle crucial dans l'évolution des mentalités en matière de responsabilité sociale des entreprises pour favoriser une culture d'entreprise axée sur la durabilité et le respect des parties prenantes.

6.1. Former au plus haut niveau de l'entreprise

Les **cadres dirigeants** occupent des positions clés au sein de l'entreprise et leur compréhension approfondie de la RSE peut catalyser un changement significatif dans la culture organisationnelle pour :

- Acquérir une perspective holistique sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels l'entreprise est confrontée.
- Identifier les opportunités d'innovation durable.
- Prendre des décisions éclairées qui favorisent à la fois la rentabilité et l'impact positif sur la société et l'environnement.

Un budget formation est prévu tous les deux ans pour les membres du conseil d'administration du Groupe CIS, dont l'entière responsabilité du Comité d'audit, des risques et de la RSE. En 2023, neuf administrateurs toujours en place avaient réalisé une formation sur la "Gouvernance responsable" animée par la directrice générale de Middledenext, association indépendante qui représente les valeurs moyennes cotées en France. En 2025, une formation sera proposée à l'ensemble du conseil d'administration pour parfaire leurs connaissances sur les thématiques extra-financières incontournables.

En 2024, une formation en ligne de dix heures, construite par le collège C3D (*Collège des Directeurs du Développement Durable*), a été proposée aux membres du comité RSE du Groupe CIS. Huit membres basés en France, en RDC et au Kazakhstan ont obtenu leur certificat attestant leur compréhension de la crise écologique et les moyens à mettre en œuvre pour réinventer l'entreprise. Cette formation en ligne va être proposée à l'ensemble des collaborateurs clés en 2025.

6.2. Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE

SENSIBILISATIONS RSE TRIMESTRIELLES

Des campagnes de sensibilisation trimestrielles ont ponctué l'année 2024. Les thématiques abordées ont été :

- « **Les bienfaits des protéines végétales** » en mars 2024 : afin de promouvoir les bienfaits des protéines végétales, un kit complet de communication a été déployé auprès des équipes siège et pays. À travers une **présentation animée par notre nutritionniste Groupe**, et sous-titrées en différentes langues, les collaborateurs ont (re)découvert les apports nutritifs et avantages qu'offrent les légumineuses et protéines végétales à notre alimentation. Sur les sites ayant relayé la sensibilisation, un **apéritif à base de protéines végétales** a été proposé aux collaborateurs pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs.
- « **La biodiversité** » en mai 2024 : une **masterclass "fresque océane"** d'une heure trente a été animée par une intervenante externe auprès des collaborateurs du siège et une présentation didactique a été diffusée auprès de nos opérations. Cette session a permis à nos collaborateurs de (re)découvrir la richesse de notre environnement, la complexité des interconnexions et notre **dépendance aux services écosystémiques**, tout en soulignant l'importance pour chacun d'entre nous d'agir en faveur de sa préservation.
- « **L'économie circulaire** » au mois d'octobre 2024 : dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable (SEDD) qui se sont déroulées du 18 septembre au 8 octobre 2024, **le Groupe CIS a adapté un jeu de cartes à ses métiers**. Les collaborateurs, répartis en sous-groupes encadrés par des animatrices, ont pu ainsi **brainstormer et intégrer, pas à pas, l'économie circulaire dans les différents métiers de l'entreprise**. Cette sensibilisation a été également délivrée aux collaborateurs pays dans le cadre de la **convention annuelle du groupe en novembre 2024**.
- « **L'empreinte eau de notre alimentation** » en décembre 2024 : Basée sur une vidéo de l'ADEME, cette conférence interactive animée par la Responsable RSE auprès des collaborateurs du siège a mis en lumière **l'eau nécessaire à la production des aliments que nous consommons**. En complément, un support pédagogique a été diffusé auprès de nos opérations en mettant l'accent sur l'eau douce disponible sur notre planète et l'importance de préserver les ressources en eau potable, afin d'encourager les pratiques durables au sein de nos équipes et optimiser nos consommations d'eau.

Parallèlement, le département ressources humaines a organisé une session de **sensibilisation aux handicaps au siège du Groupe** en fin d'année 2024. L'objectif de cette action de formation obligatoire est de reconnaître les défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap au quotidien et d'améliorer la compréhension de tous face aux handicaps invisibles.

OBJECTIFS RSE SUR RÉMUNÉRATION

Afin d'accompagner la mise en place de la démarche RSE dans l'entreprise, la Direction Générale a pris la décision d'inclure un objectif RSE sur la rémunération annuelle variable d'une partie des collaborateurs clés en 2024. Cet objectif inclus notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe à hauteur de -3 % tCO₂/M€ de chiffre d'affaires par rapport à l'année de référence 2023.

L'ensemble de ces actions contribue ainsi à la conduite du changement, pour intégrer la RSE dans la stratégie globale de l'entreprise, et bâtir une entreprise plus responsable et durable sur le long terme.

6.3. Indicateurs clés de performance

75 % des membres du Conseil d'administration du Groupe CIS ont été formés aux enjeux RSE ces deux dernières années.

7. ÉTHIQUE ET COMPLIANCE

La poursuite d'une relation durable avec nos clients, partenaires et collaborateurs repose sur des valeurs de transparence et d'intégrité.

Étant présents dans 20 pays sur des projets majeurs, nous sommes exposés à des risques éthiques potentiels. Pour répondre à ces risques, nous mettons particulièrement l'accent sur l'adoption de normes éthiques visant à combattre la corruption, la fraude et le trafic d'influence. Devoir de vigilance et protection des données personnelles font également partie intégrante de nos processus. Nos actes doivent être le reflet de ces valeurs, et appliqués dans l'ensemble de nos filiales à travers le monde.

7.1. Éthique des affaires

ORGANISATION DE LA FONCTION COMPLIANCE DANS LE GROUPE

La fonction Compliance relève de la responsabilité de la Direction du contrôle interne, Audit, Performance et Compliance, et de la Direction Juridique du Groupe, qui sont toutes deux sous la supervision hiérarchique du Directeur Général du Groupe. Notre structure interne est conçue pour assurer une gestion centralisée des dispositifs de conformité, garantissant ainsi une application cohérente et maîtrisée à tous les niveaux des différentes organisations et filiales du Groupe.

Tous les documents décrivant les engagements de CIS s'appliquent à l'ensemble du personnel du Groupe CIS et sont accessibles, en français et en anglais, à la fois en interne et en externe, *via* les sites Intranet et Internet du groupe, ainsi que sur les panneaux d'affichage des différentes sociétés du Groupe CIS. Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès des directeurs de sites.

Cette approche reflète un processus dynamique d'amélioration continue qui accompagne l'évolution de l'entreprise. L'éthique et la conformité sont des éléments essentiels garantissant la durabilité des activités du Groupe, tout en favorisant la création de valeur.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

Manuel du contrôle interne, charte éthique et politiques liées à l'éthique

Le **manuel du contrôle interne** définit les règles applicables à l'ensemble des filiales et succursales du Groupe relatives à la gestion de crise et alertes, gestion des systèmes d'information, gestion des ressources humaines, gestion des achats, gestion administrative, gestion financière et comptable, gestion de trésorerie et caisse, gestion opérationnelle et à la lutte anti-corruption.

Depuis 2004, CIS intègre dans son système de management une **charte éthique** qui énonce et reflète les valeurs et les règles d'éthique, morales et déontologiques dans lesquelles doivent être menées la conduite de nos affaires et nos relations avec les tiers (clients, fournisseurs, partenaires, pouvoirs publics, actionnaires, etc.).

Huit politiques liées à l'éthique sont également en place au sein du Groupe (Politique anti-harcèlement, Politique de protection des données personnelles, Politique de sécurité des systèmes d'information, Politique de santé et sécurité au travail, Politique de sécurité routière, Politique sur l'abus de substance psychoactives, Politique sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, Politique de développement durable).

Les principes fondamentaux liés au respect des droits de l'Homme, et à la responsabilité environnementale sont inscrits dans la Politique de Développement Durable du Groupe.

L'ensemble de ces documents est déployé et applicable aux dirigeants et collaborateurs (trices) du Groupe.

Par ailleurs, la santé et la sécurité des consommateurs sont garanties par le respect des référentiels ISO dans toutes les filiales du Groupe (*cf.* Partie 2. / 1. Santé et sécurité).

L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT ET DE PROMOTION : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Les processus de recrutement et de promotion au sein du Groupe sont uniquement basés sur les compétences de chacun, sans aucune forme de discrimination et notamment celle liée au sexe, à l'âge, aux origines, à la condition physique, à la domiciliation ou encore aux opinions politiques ou religieuses.

Le Groupe CIS défend le principe selon lequel aucun travailleur ne doit payer pour obtenir un emploi : les coûts de recrutement sont exclusivement supportés par le Groupe CIS.

Les coûts et les frais associés au déplacement et au traitement des travailleurs expatriés de leur communauté d'origine au lieu de travail, sont couverts par le Groupe CIS.

Le Groupe englobe une diversité de 53 nationalités différentes.

En moyenne sur l'année 2024, le Groupe compte 66 % d'effectif masculin et 34 % d'effectif féminin. Au siège du groupe, cette tendance s'inverse avec 63 % de femmes et 37 % d'hommes. Compte tenu de la nature de nos activités en milieux hostiles, nos implantations géographiques et des pratiques culturelles et sociales en matière d'emploi dans nos pays d'opération, il existe un déséquilibre structurel de facto. L'index d'égalité hommes/femmes est en cours de calcul. En France, toute entreprise qui atteint ou dépasse le seuil de 50 salariés dispose de 3 ans avant de publier son premier Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Répartition par âge des effectifs au sein du Groupe en 2024

Moins de 25 ans	6,2 %
25-35 ans	24,3 %
> 35-45 ans	32,0 %
> 45-55 ans	24,6 %
> 55-65 ans	11,1 %
> 65 ans et plus	1,7 %

Par ailleurs, la **parité est respectée au sein du conseil d'administration de CIS** dans le respect de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Concernant la DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) pour l'année 2024, pour le siège : l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés doit être égale à 6 % de l'effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH arrondi à l'entier inférieur. Conformément à la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la DOETH est intégrée dans la déclaration sociale nominative (DSN) et repose sur les effectifs moyens annuels calculés, conformément au code de la sécurité sociale dans son article L.130-1 :

- Effectif moyen annuel d'assujettissement à l'OETH : 52,75.
- Effectif moyen annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés internes à votre entreprise : 1,37.
- Effectif moyen annuel des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières : 0.

Le nombre de travailleurs handicapés au sein de CIS France en 2024 étant inférieur aux obligations, CIS France devra s'acquitter d'une contribution dans la DSN d'avril 2025.

Enfin, la Charte Éthique en vigueur dans le Groupe veille à ce que le processus de promotion s'applique dans le strict respect des conventions de l'OIT (liberté d'association, non-discrimination, abolition du travail forcé et de l'emploi des enfants).

7.2. Lutter contre la corruption, la fraude et le trafic d'influence

DÉPLOYER LE CODE DE CONDUITE DANS TOUS NOS PAYS D'OPÉRATION ET FORMER À L'ANTI-CORRUPTION

Nous avons mis l'accent depuis 2019 sur le dispositif de prévention du risque de corruption, dans la continuité de l'application de la loi Sapin II. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des sociétés du Groupe. Nos engagements consistent en particulier à prévenir le blanchiment d'argent, à lutter contre la corruption, à respecter les règles de la libre concurrence, de confidentialité, à éviter les situations de conflits d'intérêts.

Le code de conduite anti-corruption Middlednext, partie intégrante du règlement intérieur de l'entreprise et rédigé en plusieurs langues (français, anglais, arabe, russe, espagnol, portugais), est diffusé à toutes nos filiales et s'attache à présenter nos engagements et valeurs pour lutter contre toutes les formes de corruption. L'adresse email ethical.faq@cis-catering.com est à disposition des collaborateurs (trices) pour toute question sur l'application du Code ou sur son interprétation.

De plus, la politique et les principes « Cadeaux & Invitations » détaillent les règles et conditions entourant la possibilité pour les collaborateurs d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou des invitations à des tiers (clients, fournisseurs et autres parties externes). Ces principes peuvent être ajustés par chacune de nos filiales afin de prendre en considération les particularités culturelles et les exigences réglementaires locales.

Une campagne annuelle de formation à l'anti-corruption est redéployée auprès des collaborateurs bénéficiant d'une licence Office 365, dont notamment les managers clés les plus exposés aux risques.

Le déploiement de l'ensemble du dispositif anti-corruption fait l'objet d'un point d'avancement régulier au Comité d'Audit.

PRÉVENIR ET ALERTER

Le Groupe dispose d'un système d'alerte de situations d'éthique qui permet à tout(e) collaborateur (trice) de signaler, en toute confidentialité, tout comportement contraire aux engagements et valeurs du Groupe.

Les alertes peuvent être adressées par email à cis.ethics@laposte.net, ou par tout autre moyen de communication, pour signaler des faits de corruption, de discrimination, de harcèlement, etc. susceptibles de mettre en péril l'entreprise ou la santé physique ou mentale des salarié(e)s. **Toutes les alertes sont traitées en interne par notre comité éthique** afin de garantir, en toutes circonstances, la **confidentialité du lanceur d'alerte** et le respect des droits de chacun, y compris des personnes visées par l'alerte.

7.3. Lutte contre l'évasion fiscale

Nos activités commerciales nous mènent à opérer aux quatre coins du monde.

De ce fait, nous respectons les lois et réglementations fiscales des pays dans lesquels nous exerçons nos activités et nous payons les impôts et taxes correspondants.

Le Groupe ne recourt à aucun schéma spécifique pour échapper à ses obligations fiscales et n'investit pas dans des structures implantées dans des « paradis fiscaux ».

Des conseillers spécialisés sont consultés pour évaluer tout risque avant d'adopter une position fiscale, veiller à la conformité fiscale dans les juridictions où nous opérons et documenter notre politique de prix de transfert conformément aux normes internationales de pleine concurrence.

7.4. Indicateurs clés de performance

Collaborateurs clés du Groupe ayant réalisé la formation à l'anti-corruption sur la campagne 2024 = 81 %

Périmètre : L'ensemble du personnel du siège, les experts affectés dans nos pays d'opération sous contrats SAGE (portés), les managers dans nos pays d'opération sous contrat local occupant les fonctions clés suivantes et ayant validé leur période d'essai : Direction de zone, Direction de pays, Direction financière (responsable administratif et financier), Direction RH, Direction commerciale, Direction achats, Direction opérationnelle (DOP et Project manager), Direction QHSE, Direction Informatique, Direction maintenance. Listing nominatif disponible auprès des RH corporate.

8. CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est un enjeu majeur auquel nous devons répondre en tant que détenteur de données opérationnelles, personnelles et stratégiques. La **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information** établie par le Groupe contribue à assurer la continuité des activités du Groupe CIS, prévenir la fuite d'informations sensibles et renforcer la confiance des collaborateurs du Groupe dans l'utilisation des moyens mis à leur disposition.

Depuis 2018, CIS a mis en œuvre sur toutes ses opérations le projet « Information System Security Policy » (ISSP) piloté par l'un de nos experts système d'information. L'objectif principal était d'élever le niveau global de maturité en matière de sécurité de l'information, de cybersécurité et de protection de la vie privée. En nous appuyant sur le travail de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), nous avons mis en place des bonnes pratiques adaptées à chaque filiale en tenant compte de leurs spécificités, ces dernières ne disposant pas toutes des mêmes ressources humaines ou financières, et n'étant pas exposées aux mêmes risques.

Les évolutions réglementaires autour du numérique et les enjeux cyber nous incitent à définir une stratégie claire et des plans d'actions corrélés pour protéger les données gérées au sein de l'entreprise.

8.1. Certification ISO 27001

La **norme ISO 27001** aide les entreprises à prendre conscience des risques informatiques, à identifier et traiter les failles. Les exigences de la norme sont définies à travers la Sécurité de l'information, la Cybersécurité, la Protection de la vie privée et les Systèmes de managements de la sécurité de l'information (SMSI).

Assurer la sécurité des systèmes d'information au niveau de l'organisation, se prémunir des cyberattaques et identifier les nouvelles menaces, préserver l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données sont les moteurs de la démarche de certification ISO 27001 entreprise par CIS France en 2023.

En 2024, cette démarche s'est concrétisée avec succès par l'obtention de la certification ISO 27001. Le périmètre de la certification couvre le système d'information de notre siège social ainsi que la mise à disposition des services hébergés pour les filiales du Groupe.

Un travail d'amélioration continue est donc engagé sur huit piliers majeurs :

- Sécurité de l'écosystème et des fournisseurs,
- Intégration de la sécurité dans les projets CIS,
- Gestion des accès et authentification forte,
- Traçabilité des activités opérées par les administrateurs du SI,
- Sécurité du stockage et des sauvegardes,
- Hygiène informatique et sécurité,
- Renforcement de la sécurité des actifs CIS,
- Renforcement de la sécurité physique.

SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (SMSI)

Conformément à la norme ISO 27001, l'ensemble des applications utilisées en interne a été répertorié et qualifié. Le comité de projet stratégique et l'accompagnement d'un consultant ont permis la réalisation d'un travail documentaire conséquent, la standardisation de procédures et la sécurisation des accès. La Direction a été partie prenante du projet.

Une Charte « rôle de confiance » a été adressée à toutes les personnes de la Direction des Systèmes d'Information ainsi qu'aux responsables d'application du SI CIS pour les sensibiliser sur leurs devoirs et obligations.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS À LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

CIS œuvre à sensibiliser ses collaborateur(trices) aux risques de cyberattaques ainsi qu'aux moyens d'assurer la protection du Groupe. La vigilance et la formation continue des équipes sur le sujet de la cybersécurité est une priorité du management.

En 2024, la direction informatique a organisé des sessions de sensibilisation à la Sécurité de l'Information pour les collaborateurs du siège suivant les critères liés à l'ISO 27001. Cinquante collaborateurs ont suivi cette formation interne à la cybersécurité au siège social de CIS.

*« La certification ISO 27001 nous a fait **grandir**. Cela nous a permis de nous **structurer** pour mieux **protéger** les actifs du Groupe. Le succès de ce type de projet passe avant tout par de la **sensibilisation**. Et à l'heure où l'intelligence artificielle est dans toutes les conversations, rappelons que **l'Homme** reste au cœur du succès de ces projets. »*

Loïc Souron, VP Information Systems

8.2. Indicateurs clés de performance

Entité certifiée ISO 27001 = 1

Périmètre : Système d'information du siège social et la mise à disposition des services hébergés pour les filiales du Groupe.

PARTIE 3. ANNEXES

Synthèse des indicateurs clés de performance

Critères ESG	Enjeux	Indicateurs disponibles (KPI)	Pages
Social	Santé et sécurité	Total Recordable Injury Rate (TRIR) 2024 = 0,57 (objectif : < 1,5) Formule : (Nombre d'accidents enregistrables x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées par an NB : Accidents enregistrables : Décès (Fatality - FAT) + Accident avec arrêt de travail (Lost Time Injury- LTI) + Accident avec travail restreint (Restricted Work Case- RWC) + Accident avec traitement médical (Medical Treatment Case-MTC) Périmètre : Groupe	Page 62
Social	Santé et sécurité	Lost Time Injury Rate (LTIR) 2024= 0,39 (objectif : <1) Formule : (Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées par an Périmètre : Groupe	Page 62
Social	Santé et sécurité	Taux de conformité microbio des plats > 95 % en 2024 = 100 % Formule : (Nombre d'analyses d'aliments avec résultat conforme / Nombre d'analyses alimentaires effectuées) x 100 Périmètre : Algérie, Brésil, Côte d'Ivoire, Guinée, Kazakhstan, Mauritanie, Mozambique, Eurasie	Page 62
Social	Santé et sécurité	Analyses Swab test 2024 (tests antigénique de surface) (Objectif : < 20 %) = 0,39 % Formule : (Nombre de prélèvements * tests avec résultat négatif / Nombre total de tests par prélèvement effectués) x 100 Périmètre : Algérie, Brésil, RDC, Erythrée, Guinée, Mauritanie, Mozambique, Eurasie, Tchad * Prélèvements par écouvillon	Page 62
Social	Santé et sécurité	Taux de satisfaction des résidents satisfaits de leur repas au cours de l'année 2024 (Objectif : > 60 %) = 96,4 % Formule : (Somme des "satisfaits" plus "très satisfaits" / Total des votes) sur la question "Avez-vous apprécié votre repas ?" Périmètre : Algérie, Brésil, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Kazakhstan, Mauritanie, Malawi, Mozambique, RDC, Eurasie, Tchad (non applicable en Erythrée, au Burkina Faso, CIS Kashagan, CIS France)	Page 62
Social	Gestion des effectifs et rétention des talents	Taux d'absentéisme Groupe en moyenne en 2024 = 4,91 % Formule : (Nombre de jours d'absence / (Nombre de jours d'absence + Nombre de jours ouvrés)) x 100 NB : Les jours d'absence comprennent les absences justifiées pour maladie et les absences injustifiées Périmètre : Groupe	Page 69
Social	Gestion des effectifs et rétention des talents	Taux de rétention collaborateurs en moyenne en 2024 = 96,39 % Formule : [(Nombre total de salariés sur le mois – Nombre d'entrées sur le mois) / Nombre total de salariés au 1 ^{er} du mois] x 100 Périmètre : Groupe	Page 69
Social	Gestion des effectifs et rétention des talents	Total des heures de formation dispensées au sein du groupe en 2024 = 255 772 heures pour un budget total de 363 327 € Formule : Nombre d'heures de formation dispensées par des entités externes : 84 643 heures. (Cumul des heures de formations spécifiques et techniques, formation "montée en compétences" dispensées par an) Périmètre : Groupe et France	Page 69
Social	Gestion des effectifs et rétention des talents	Taux de rotation du personnel en moyenne en 2024 = 4,30 % Formule : [((Nombre d'employés IN du mois + Nombre d'employés OUT du mois) / 2) / Nombre total d'employés au 1 ^{er} du mois] x 100 Périmètre : Groupe	Page 69
Sociétal	Participer au développement économique et social dans nos pays d'opération	Emploi local Groupe en moyenne en 2024 = 99 % Formule : (Nombre d'employés nationaux / Nombre total d'employés) x 100 Périmètre : Groupe	Page 73
Sociétal	Participer au développement économique et social dans nos pays d'opération	Achats locaux 2024 (fournisseurs établis dans le pays d'opération) = 95 % Formule : (Montant des achats locaux / montant total des achats) x 100 Périmètre : Groupe	Page 73
Sociétal	Participer au développement économique et social dans nos pays d'opération	Nombre de nouvelles initiatives sociales lancées en 2024 = 42 Nombre de nouvelles initiatives environnementales lancées en 2024 = 33 Périmètre : Groupe	Page 73
Environnement	Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Empreinte carbone Groupe 2024 = 1 388 tCO₂e / M€ de CA (Chiffre d'affaires considéré : 422,8 M€- Facteur d'incertitude : 9 %) Scope 1 : 7 500 tCO ₂ e Scope 2 : 83 000 tCO ₂ e Scope 3 : Associé au transport : 99 700 tCO ₂ e Périmètre : Groupe	Page 75
Environnement	Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Montant de la taxe carbone interne 2024 (sur déplacements professionnels gérés par le siège) = 45 300 € Formule : Cumul des tonnes de CO ₂ générées par les trajets avion et train x 85 € Périmètre : Siège et experts (environ 150 personnes)	Page 75

Critères ESG	Enjeux	Indicateurs disponibles (KPI)	Pages
Environnement	Réduire et valoriser les déchets	Déchets organiques moyens / repas sur l'année 2024 = 215 grammes / repas Formule : ((cumul des KG de déchets organiques moyens / cumul du nombre de repas) x 1000) Périmètre : Groupe	Page 77
Gouvernance	Conduite du changement	75 % des membres du Conseil d'administration du Groupe CIS ont été formés aux enjeux RSE ces deux dernières années.	Page 78
Gouvernance	Éthique et compliance	Collaborateurs clés du Groupe ayant réalisé la formation à l'anti-corruption sur la campagne 2024 = 81% Périmètre : L'ensemble du personnel du siège, les experts affectés dans nos pays d'opération sous contrats SAGE (portés), les managers dans nos pays d'opération sous contrat local occupant les fonctions clés suivantes et ayant validé leur période d'essai : Direction de zone, Direction de pays, Direction financière (responsable administratif et financier), Direction RH, Direction commerciale, Direction achats, Direction opérationnelle (DOP et Project manager), Direction QHSE, Direction Informatique, Direction maintenance. Listing nominatif disponible auprès des RH corporate.	Page 81
Gouvernance	Cybersécurité	Entité certifiée ISO 27001 = 1 Périmètre : système d'information du siège social et la mise à disposition des services hébergés pour les filiales du Groupe	Page 82

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les informations présentées sont communiquées conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II. Le décret n°2016-1138 du 19 août 2016 est venu compléter les exigences de *reporting* en introduisant la notion d'économie circulaire. Les indicateurs sont présentés pour l'ensemble du Groupe (la Société CIS France ainsi que l'ensemble de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle), calculés par consolidation des données collectées dans les pays où CIS est présent, formant une cohérence entre le *reporting* social, l'impact du Groupe sur l'environnement et le *reporting* financier.

Période de reporting

Le *reporting* couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les données comparables sont relatives à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Périmètre de consolidation

L'ensemble des filiales du groupe CIS sont intégrées à cette DPEF. Le périmètre cible de cette DPEF est alors de 100 %. Le calcul est réalisé sur les effectifs CIS. Par ailleurs, au regard des indicateurs clés de performance traités dans cette DPEF, le taux de couverture global est de 87,4 % avec un taux de couverture sur les indicateurs sociaux de 96,2 %, un taux de couverture sur les indicateurs environnementaux de 69,4 % et un taux de couverture sur les indicateurs de gouvernance de 83,3 %.

En 2013, le département QHSE & DD (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable) a mis en place le projet « Data RSE ». Ce projet, matérialisé par la création d'une matrice de *reporting* environnemental, a permis une remontée partielle des informations. En effet, de nombreux sites d'opération nous ont confirmé leur impossibilité d'évaluer ou d'obtenir une information fiable permettant de quantifier :

- La consommation en eau, électricité, carburant,
- Les déchets produits et recyclés,
- Les émissions de CO₂.

Tous ces approvisionnements et recyclages sont gérés par nos clients, qui ne disposent eux-mêmes que d'une information consolidée pour le site, sans possibilité de fournir des informations chiffrées détaillées pour chacun de leurs nombreux sous-traitants, dont nous faisons partie. Pour le calcul de son bilan carbone, CIS a donc fait appel à des estimations et extrapolations.

En 2018, le département QHSE & DD a mis en place le système intégré de management de l'excellence (IEMS), avec une approche par processus et par risque. Le *reporting* QHSE & DD a été entièrement révisé au niveau des indicateurs de performance, en ajoutant de nouveaux domaines et en améliorant son calcul et sa fiabilité.

Sur les données sociales publiées dans le présent rapport, il convient de préciser les éléments suivants :

- **Effectifs** : sont pris en compte dans les effectifs les salariés ayant un contrat de travail avec le Groupe au cours de l'année du *reporting*, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD ou alternants). Les stagiaires et les intérimaires ne sont pas pris en compte.
- **Santé et sécurité** : sont pris en compte pour le calcul des taux de fréquence et de gravité les accidents ayant généré un arrêt de travail.
- **Formation** : toutes les catégories de formations sont prises en compte ; elles peuvent être règlementaires, porter sur l'adaptation au poste de travail, ou avoir pour objectif le développement des compétences des collaborateurs et collaboratrices.

Thématiques absentes du rapport

Conformément à la liste des thématiques obligatoires mentionnées au paragraphe 3 de l'article L225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble de ces thématiques a été pris en compte dans la présente Déclaration de Performance Extra-Financière.

COMPTES CONSOLIDÉS



COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	(3)	422 847	326 173
Achats consommés		(176 691)	(135 928)
Charges de personnel	(22)	(149 586)	(116 178)
Charges externes *		(61 188)	(53 838)
Impôts et taxes		(5 501)	(4 372)
Dotations aux amortissements		(4 353)	(3 270)
Dotations aux amortissements IFRS 16		(6 770)	(5 287)
Dotations et reprises aux provisions	(4)	(621)	1 887
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(3)	18 137	9 187
Autres produits opérationnels	(5)	2 503	744
Autres charges opérationnelles	(5)	(1 793)	(1 038)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		18 847	8 893
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2 703	3 477
Coût de l'endettement financier brut		(5 976)	(4 844)
Coût de la dette IFRS 16		(1 107)	(809)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(6)	(4 380)	(2 176)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		14 467	6 717
IMPÔT SOCIÉTÉ	(7)	(7 759)	(3 344)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		6 708	3 373
Part des intérêts non contrôlant		(1 840)	(184)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		4 868	3 189
Nombre d'actions		8 041 040	8 041 040
Résultat par action (en euros)		0,61 €	0,40 €
Résultat dilué par action (en euros)		0,61 €	0,40 €

* dont retraitements IFRS 16 : 7 713 K€ au 31.12.2024 et 5 915 K€ au 31.12.2023.

BILANS CONSOLIDÉS (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	(8)	12 852	13 674
Immobilisations corporelles nettes	(9)	12 193	11 343
Droits d'utilisation IFRS 16 nets	(9)	6 370	7 197
Immobilisations financières nettes	(10)	672	483
Impôt différé actif		109	86
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		32 196	32 783
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(11)	39 664	33 051
Créances clients nettes	(12)	83 974	66 971
Autres actifs courants	(13)	17 486	17 223
Impôt courant		1 800	1 595
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	56 811	56 048
TOTAL ACTIFS COURANTS		199 735	174 888
TOTAL ACTIF		231 931	207 671

BILANS CONSOLIDÉS (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 557	1 557
Réserves		58 224	58 866
Résultat net de l'exercice		4 868	3 189
Intérêts non contrôlant		3 444	1 331
TOTAL CAPITAUX PROPRES		68 093	64 943
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	(15)	3 091	2 565
Dettes financières à long terme	(16)	13 760	27 094
Dettes de loyer IFRS 16 à long terme	(16)	3 181	3 162
Impôt différé passif		0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		20 032	32 821
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières à court terme	(16)	17 650	10 973
Dettes de loyer IFRS 16 à court terme	(16)	3 549	4 333
Dettes fournisseurs		74 145	54 938
Impôt courant		6 483	1 667
Autres passifs courants	(17)	41 979	37 996
TOTAL PASSIFS COURANTS		143 806	109 907
TOTAL PASSIF		231 931	207 671

TABLEAUX DE FINANCEMENT (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	6 708	3 373
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements et provisions	11 873	8 223
Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	(2 428)	(370)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		
Incidence de la variation des stocks	(10 675)	(9 439)
Incidence de la variation des clients et comptes rattachés	(16 650)	(16 281)
Incidence de la variation des fournisseurs et comptes rattachés	19 293	12 611
Incidence de la variation des autres débiteurs et créditeurs	6 414	1 739
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	14 535	(144)
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Incidence des variations de périmètre	0	(370)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 461)	(5 682)
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 098	387
Cession d'actifs financiers	1 712	5
Autres flux liés aux opérations d'investissement	66	(113)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(3 585)	(5 773)
FLUX DE FINANCEMENT		
Actions propres	(31)	87
Émissions d'emprunts	4 556	18 867
Remboursements d'emprunts	(7 251)	(6 197)
Remboursements des dettes locatives IFRS 16	(6 681)	(5 106)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	(1 261)	(1 278)
Dividendes payés aux actionnaires non contrôlant des sociétés intégrées	0	(178)
Retenues à la source payées par les filiales	(844)	(303)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(11 512)	5 892
Incidence des variations de cours de devises	696	(1 468)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	134	(1 493)
TRÉSORERIE DISPONIBLE EN DÉBUT D'EXERCICE	55 876	57 369
TRÉSORERIE DISPONIBLE EN FIN D'EXERCICE	56 010	55 876
DÉCOUVERTS AU PASSIF (NOTE 16)	(801)	(172)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF (NOTE 14)	56 811	56 048

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros à l'exception du nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Écarts de conversion	Résultat net	Intérêts non contrôlant	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022	7 777 775	1 555	80 305	(27 825)	8 843	1 400	64 278
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			8 843		(8 843)		0
Distribution de dividendes			(1 278)			(178)	(1 456)
Réserve de conversion				(1 180)		(109)	(1 289)
Actions propres	8 546	2	85				87
Réserve de consolidation							
Variation du périmètre de consolidation			(84)			34	(50)
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023					3 189	184	3 373
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	7 786 321	1 557	87 871	(29 005)	3 189	1 331	64 943
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			3 189		(3 189)		0
Distribution de dividendes			(1 261)			0	(1 261)
Réserve de conversion				(2 362)		(7)	(2 369)
Actions propres	(3 727)		(31)				(31)
Réserve de consolidation							
Variation du périmètre de consolidation			(177)			280	103
Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024					4 868	1 840	6 708
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	7 782 594	1 557	89 591	(31 367)	4 868	3 444	68 093

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023
(en milliers d'euros)

	31.12.2024	31.12.2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	6 708	3 373
Écart de conversion des sociétés intégrées	(2 369)	(1 289)
Écart actuariel sur engagement à prestations définies	0	68
RÉSULTAT GLOBAL	4 339	2 152
<i>Part du Groupe</i>	<i>2 506</i>	<i>2 077</i>
<i>Part des intérêts non contrôlant</i>	<i>1 833</i>	<i>75</i>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (Normes IFRS)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023

1. LE GROUPE

Les comptes consolidés annuels de CIS clos le 31.12.2024 ont été arrêtés en date du 16.04.2025 par le Conseil d'Administration. Ces comptes consolidés ont été soumis aux principes des normes IFRS.

Les comptes consolidés sont ceux de Catering International & Services, la société mère de l'ensemble consolidé et de ses filiales. Le Groupe exerce 100 % de son activité à l'étranger.

CIS est spécialisé dans la gestion de bases-vie en milieux extrêmes, onshore et offshore.

Intégrateur de services, le Groupe a développé une gamme complète de services (facility et utility management) permettant d'offrir à ses clients des solutions clés en main.

Les clients du Groupe sont constitués d'opérateurs locaux ou occidentaux, souvent de grande notoriété. Ils opèrent en général à partir d'entités locales indépendantes ou de sociétés mixtes dans des activités liées aux énergies, au gaz, aux mines, à l'ingénierie, au BTP et aux forces de maintien de la paix.

Les services du Groupe accompagnent ces clients dans leurs opérations qui se situent principalement en pays émergents ou dans des zones difficiles.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS

En application du règlement européen n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé européen doivent préparer, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005, leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), anciennement dénommées normes IAS (*International Accounting Standards*). Les informations financières consolidées que la Société Catering International & Services S.A. publie au titre des exercices 2023 et 2024 sont donc établies en conformité avec le référentiel IFRS.

Le transfert de la cotation des actions CIS du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris, effectif depuis le 7 novembre 2022, n'impose plus l'utilisation du référentiel IFRS mais la société, dans un souci de transparence et de permanence des méthodes, continue d'adopter volontairement ce référentiel international.

Il n'y a pas de différence entre le référentiel IFRS IASB adopté par l'UE et celui appliqué par le Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB et adoptés par l'UE pour application à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- les amendements à IAS 1 sur les passifs non courants avec des clauses restrictives,
- les amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants,
- les amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs »,
- les amendements à l'IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail ».

L'application de ces normes, amendements et interprétations est sans effet sur les comptes du groupe CIS.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation ; aucune norme, amendement ou interprétation n'a été publié par l'IASB et adopté par l'UE, sans que leur application ne soit obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

RÈGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut toutes les sociétés contrôlées par Catering International & Services de façon exclusive, ou dans lesquelles la Société Catering International & Services exerce une influence notable.

Toutes les filiales et participations correspondant à ces critères sont consolidées, même si elles représentent une incidence négligeable sur l'ensemble consolidé ou si leur exploitation n'est pas appelée à se poursuivre.

Méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de la Société Catering International & Services sont consolidés par intégration globale. Le contrôle, au sens d'IFRS 10, est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les comptes des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable sont consolidés par mises en équivalence. Il convient de noter qu'au 31 décembre 2024, aucune filiale n'entre dans cette catégorie.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Présentation des états financiers

Dans le cadre de l'application d'IAS 1 révisé, le Groupe CIS a opté pour la présentation dans un état intitulé « état du résultat global consolidé », distinct du compte de résultat, des éléments de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres en application d'autres normes (écarts de conversion, variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, variations de valeur des instruments de couverture de trésorerie,...).

Conception du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités ordinaires du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Les « Autres produits opérationnels » et les « Autres charges opérationnelles » comprennent un nombre limité de produits ou de charges détaillés en note 5 des annexes aux comptes consolidés.

Conversion des opérations et des états financiers libellés en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les dettes et créances en devises sont valorisées aux taux de change de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

Conformément à la norme IAS 29, le Groupe étudie l'évolution de l'inflation dans ses pays d'opération, et n'a pas identifié en 2024 d'économie hyper-inflationniste, au sens de ladite norme, qui nécessiterait un retraitement des états financiers.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros selon la méthode suivante :

Les postes du bilan (hormis les capitaux propres convertis au cours historique) sont convertis en euros sur la base du cours des devises à la date de clôture de chaque exercice.

Les éléments du compte de résultats, ainsi que le résultat part du Groupe figurant en capitaux propres, sont valorisés au cours moyen annuel. L'écart entre le résultat net converti au taux moyen et le résultat net converti au taux de clôture est inscrit dans les réserves de consolidation.

Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants" de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants".

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "passifs courants".

Tous les autres passifs sont classés en "passifs non courants".

Plans d'attribution d'actions gratuites (AGA)

DÉSIGNATION DU PLAN	AGA 2021 sans conditions de performance	AGA 2022 avec conditions de performance (1)	AGA 2023 avec conditions de performance (2)	AGA 2024 avec conditions de performance (3)	Total
Date de l'Assemblée Générale	17.06.2021	16.06.2022	14.06.2023	14.06.2023	
Date décision du Conseil d'Administration	14.12.2021	06.07.2022	19.12.2023	17.12.2024	
Nombre total d'actions gratuites autorisées	120 616	120 000	120 000	120 000	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	27 500	27 500	27 500	92 500
<i>Dont nombre d'actions attribuées à des mandataires sociaux</i>	<i>10 000</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	92 500
<i>Mandataires concernés : Yannick Morillon</i>	<i>10 000</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	92 500
Date d'acquisition des actions	14.12.2022	16.04.2025	(2.a)	(3.a)	
Date de fin de période de conservation	14.12.2032	(1.a)	(2.b)	(3.b)	
Nombre total d'actions souscrites en 2023	10 000	0	0	0	10 000
Nombre total d'actions souscrites en 2024	0	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques sur la période	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 31.12.2024	0	27 500	27 500	27 500	82 500
Nombre d'actions à émettre (4)	0	0	0	0	0

(1) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2022 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats et à la trésorerie (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 20 avril 2023) qui seront communiqués en 2025.

a. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2022 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, et ce dans une limite d'un montant d'Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021 et du Plan 2022 équivalent à deux (2) années de rémunération fixe totale au titre de son mandat social et de son contrat de travail. Cet engagement demeure pendant toute la durée des fonctions de mandataire social du Bénéficiaire au sein de la Société.

(2) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2023 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats, à la trésorerie et aux objectifs RSE (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 17 avril 2024) qui seront communiqués en 2026.

a. Date d'acquisition : À l'issue du conseil d'administration qui validera les comptes de l'exercice 2025.

b. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2023 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021, du Plan 2022 et du Plan 2023 n'atteindraient pas en valeur deux (2) années de rémunération fixe du Bénéficiaire au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

(3) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2024 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats, à la trésorerie et aux objectifs RSE (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 16 avril 2025) qui seront communiqués en 2027.

a. Date d'acquisition : À l'issue du conseil d'administration qui validera les comptes de l'exercice 2026.

b. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2024 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021, du Plan 2022, du Plan 2023 et du Plan 2024 n'atteindraient pas en valeur deux (2) années de rémunération fixe du Bénéficiaire au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

(4) Ce nombre tient compte le cas échéant de l'ajustement de parité, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites. À date, les plans d'attribution d'actions gratuites se font par voie de rachat d'actions existantes.

La Société dispose au 31.12.2024, en auto-détention, des actions nécessaires afin de faire face à ses obligations vis-à-vis des différents plans d'AGA.

Actions auto-détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (souscriptions d'actions ou obligations convertibles).

Le nombre moyen pondéré d'action en circulation n'est pas calculé dans la mesure où les actions propres, seuls éléments de nature à diluer le résultat par action, sont en nombre trop peu significatif pour avoir d'effet sur quelque indicateur par action que ce soit.

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent en particulier :

- Les entités qui directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôlent exclusivement ou exercent une influence notable sur le Groupe ;
- Les principaux dirigeants du Groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Selon les termes énoncés par IFRS 15, la comptabilisation du chiffre d'affaires est réalisée pour chaque contrat signé dans lequel les différentes obligations de performance ont été préalablement identifiées.

Le prix de la transaction est déterminé selon les termes contractuels et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de remises et de taxes.

Le fait générateur de la comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites, ce qui coïncide avec le transfert de propriété du bien ou la réalisation du service.

Le carnet de commandes est évalué conformément à IFRS 15, seuls les contrats qui existent au sens de la norme sont retenus. L'estimation du prix du contrat est réalisée en utilisant la méthode de la valeur attendue des paiements à recevoir pour la part hautement probable de fréquentation, basé sur le mois précédent d'évaluation. Il est évalué à 749 M\$ au 31 décembre 2024 (dont 749 M\$ au sens de la norme IFRS 15 et 0 M\$ au titre des années optionnelles) contre 747 M\$ au 31 décembre 2023.

Coûts d'emprunts

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 23 révisée applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts relatifs aux investissements en actifs corporels et incorporels se rapportant à des projets engagés postérieurement à cette date et dont la durée de construction / préparation est supérieure à 1 an sont obligatoirement inclus dans le coût de revient de ces actifs.

L'application de cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe CIS.

Contrats de location

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les états financiers du Groupe intègrent les impacts de l'application obligatoire de la norme IFRS 16 « Contrats de location » publiée le 13 janvier 2016 et remplaçant la norme IAS 17.

a. Bailleur

La norme n'a pas d'impact sur le traitement comptable actuel des contrats de vente du Groupe.

b. Preneur

Le principal impact de cette norme consiste à reconnaître au bilan tout contrat de location sans distinction entre location financement et location simple.

Tout contrat qui répond à la définition du contrat de location entraîne la comptabilisation chez le preneur d'un passif locatif à hauteur de la valeur actualisée des paiements de loyers restants et d'un actif au titre du droit d'utilisation d'un montant égal au passif locatif.

Conformément à la méthode rétrospective modifiée, aucun retraitement comparatif des états financiers antérieurs n'a été réalisé.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, en particulier matériel de bureau et de téléphonie, ordinateurs et petits équipements informatiques dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 K\$.

Dans le cadre de son activité, le Groupe conclut en tant que preneur les contrats portants sur les principaux actifs suivants :

- bureaux & entrepôts ;
- matériels de transport ;
- équipements.

Les durées d'utilisation retenues sont les durées probables d'utilisation des sous-jacents, soit :

- la durée ferme du contrat client pour lequel cette location est nécessaire ;
 - 3 ans, si le bien concerne la structure de direction des pays ou le siège en France ;
- ou
- la durée ferme du contrat de location, si celle-ci est supérieure.

c. Impacts sur les états financiers

Au 31 décembre 2024, les principaux impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

IMPACTS RÉSULTAT en K€	31.12.2024	31.12.2023	IMPACTS BILAN en K€	31.12.2024	31.12.2023
Charges externes	7 713	5 915	TOTAL BILAN	6 370	7 197
Dotations aux amortissements et provisions	(6 770)	(5 287)	Actifs non courants	6 370	7 197
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	943	628	Actifs courants	0	0
Résultat sur sortie d'actifs	75	177	Disponibilités	0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 018	805	Capitaux Propres	(360)	(298)
Résultat financier	(1 107)	(809)	Provisions à LT	0	0
Résultat avant impôt	(89)	(4)	Dettes Financières à CT & LT	6 730	7 495
Impôt société	22	1	Autres Dettes	0	0
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(67)	(3)	TRÉSORERIE NETTE	0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(67)	(3)			

Immobilisations incorporelles

a. Goodwill

La prise de contrôle d'activités ou de sociétés est comptabilisée selon la méthode du « coût d'acquisition » selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise qui répondent à la définition d'actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La différence entre le coût d'acquisition de l'activité ou des titres de la société acquise, et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition est constatée à l'actif du bilan en goodwill si elle est positive, ou en résultat de l'année d'acquisition si elle est négative.

Les frais d'acquisition sont obligatoirement comptabilisés en charges et l'entreprise peut opter pour un goodwill complet ou partiel à chaque opération.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les goodwills sont chacun affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Une UGT est définie comme étant un ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

La valeur recouvrable de l'UGT est égale à la plus élevée de (i) sa valeur d'utilité mesurée selon la méthode des cash-flows actualisés et (ii) sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc être reprise.

Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'UGT en question.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité :

	Durée d'utilisation (en années)
Logiciels	4
Usufruit de bureaux	10
Clause de non-concurrence	5

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties.

Elles font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement au moins une fois par an conformément à la norme IAS 36.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes :

	Durée d'utilisation (en années)
Agencements et aménagements	10
Matériel de transport	5
Matériel de bureau et informatique	3
Mobilier de bureau	5
Immobilisations situées à l'étranger	2 à 5 (suivant durée des contrats clients)

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable.

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

Clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, selon l'approche simplifiée des pertes attendues proposée par la norme IFRS 9.

Disponibilités

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Conformément à IAS 7.48, l'entité doit indiquer le montant des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qu'elle détient et qui ne sont pas disponibles pour le groupe et l'accompagner d'un commentaire de la direction (c'est le cas, par exemple, des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par une filiale exerçant ses activités dans un pays où des contrôles de change ou d'autres restrictions juridiques existent).

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie de ressources probable au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Impôt courant et impôt différé

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles. Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.

Évaluation des risques

Les risques sont de même nature que ceux développés en partie « 06. Facteurs de risques et procédures de gestion des risques » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2024, ainsi que ceux mentionnés en note 15 de la présente annexe.

3. INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En application d'IFRS 8, les secteurs opérationnels présentés sont ceux suivis par le Management et par conséquent basés sur le *reporting* interne du Groupe. Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

		2024	2023
AFRIQUE / MOYEN ORIENT ALGÉRIE - BURKINA FASO - CAMEROUN - CONGO BRAZZAVILLE - CONGO (RDC) CÔTE D'IVOIRE - ÉRYTHRÉE - GABON - GUINÉE CONAKRY - MALAWI - MALI MAURITANIE - MOZAMBIQUE - NIGER - TCHAD	Chiffre d'affaires	234 947	172 480
	ROC	21 451	5 118
EURASIE KAZAKHSTAN - MONGOLIE - RUSSIE	Chiffre d'affaires	156 540	129 365
	ROC	1 791	4 944
AMÉRIQUE BOLIVIE - BRÉSIL	Chiffre d'affaires	31 360	24 328
	ROC	(5 105)	(875)
CHIFFRE D'AFFAIRES		422 847	326 173
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)		18 137	9 187

Les méthodes comptables servant à l'établissement de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées par le Groupe dans ses comptes consolidés en normes IFRS. Le résultat opérationnel courant par zone géographique inclut les frais généraux de Siège répartis au *pro rata* du chiffre d'affaires réalisé dans la zone. L'information sectorielle relative aux actifs et passifs n'a pas été jugée pertinente.

4. DOTATIONS ET REPRISES AUX PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2024	2023
Dotation sur dépréciation des créances clients et autres créances	0	(158)
Dotation aux provisions d'exploitation	(922)	(814)
Reprise sur dépréciation des créances clients et autres créances	125	1 742
Reprise de provisions d'exploitation	176	1 117
Dotations et reprises aux provisions	(621)	1 887

5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	2024	2023
Résultat sur cessions d'immobilisations	2 503	369
Produits Divers de Gestion Courante		
Différences de règlements		
Indemnités sur autres litiges		375
Autres produits opérationnels	2 503	744

	2024	2023
Litige Clients		
Litiges prud'homaux	(156)	(255)
Autres litiges	(443)	(90)
Destruction de Marchandises		
Pénalités	(1 195)	(654)
Variations de périmètre		
Dépréciation des Goodwill		
Différences de règlements	1	(39)
Autres charges opérationnelles	(1 793)	(1 038)

6. COMPOSITION DU RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2024	2023
Produits nets sur cession de VMP		
Revenus des équivalents de trésorerie	839	1 064
Intérêts sur financements	(3 037)	(1 645)
Charges d'intérêts IFRS 16	(1 107)	(809)
Autres charges d'intérêts	(478)	(485)
Autres produits financiers		62
Coût de l'endettement financier net	(3 783)	(1 813)
Différences sur opérations de change	(597)	(363)
Résultat financier	(4 380)	(2 176)

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises.

Les procédures mises en place à ce titre ont pour objectif de limiter les expositions les plus probables, liées principalement aux flux monétaires issus de l'activité réalisée en devises étrangères.

Afin de limiter les risques de fluctuation des devises, les dépenses et recettes sont majoritairement libellées dans la monnaie du pays d'opération, maintenant ainsi un certain équilibre, notamment au niveau de la rentabilité opérationnelle.

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

7. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

- Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et les bases fiscales des éléments d'actif et de passif. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation et sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se résorberont.
- Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux pertes fiscales reportables sont comptabilisés lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité, en tenant compte d'informations historiques et prévisionnelles.
- Il est à noter qu'il n'y a pas de régime d'intégration fiscale au sein du Groupe.
- Les déficits fiscaux des filiales étrangères font l'objet d'une comptabilisation d'impôts différés actifs que lorsqu'ils sont considérés comme étant recouvrables sur la période de validité.

L'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultats s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2024	2023
Résultat avant impôt	14 467	6 717
Impôt au taux national de 25 %	(3 617)	(1 679)
Effet des dépenses fiscalement non déductibles	(42)	(32)
Effet du taux d'impôt et bases fiscales des pays d'opération	(4 100)	(1 633)
Produits (charges) d'impôts sur les sociétés	(7 759)	(3 344)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31.12.2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Périmètre et reclassement	31.12.2024
Logiciels	1 670	218	(71)	(89)	405	2 133
Écart d'acquisition / Goodwill	13 184			(1 090)		12 094
Clauses de non-concurrence	2 300					2 300
Autres immobilisations incorporelles	410					410
Immobilisations incorporelles brutes	17 564	218	(71)	(1 179)	405	16 937
Amortissement des logiciels	(1 193)	(244)	32	18		(1 387)
Amortissement des clauses de non-concurrence	(2 300)					(2 300)
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	(397)	(1)				(398)
Amortissements et dépréciations	(3 890)	(245)	32	18	0	(4 085)
Immobilisations incorporelles nettes	13 674					12 852

CIS retient comme unité génératrice de trésorerie le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, correspondant au plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Dans ce sens, le Groupe CIS a retenu comme UGT le niveau pays.

Le goodwill est constitué de :

- L'écart d'acquisition de la société algérienne CIEPTAL en 2006 à hauteur de 6 600 K€
- L'écart d'acquisition des sociétés brésiliennes Alternativa & Beta en 2019 pour 5 494 K€.

Ces goodwill font chaque année l'objet d'un test de dépréciation réalisé sur la valeur des UGT correspondantes.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le cadre de la détermination de ces valeurs d'utilité :

	ALGÉRIE		BRÉSIL	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation (WACC)	12,00 %	14,00 %	11,00 %	12,00 %
<i>Dont prime de risque pays et marché</i>	8,35 %	11,18 %	7,67 %	9,00 %
Taux de croissance à long terme	3,00 %	3,00 %	2,00 %	2,00 %
Budget prévisionnel	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans

Par ailleurs, afin de se prémunir de tout risque lié à cette évaluation, une analyse de la sensibilité de l'évaluation est réalisée selon les paramètres suivants :

- - 2 points de taux de croissance du CA ;
- - 1 point de taux de marge opérationnelle ;
- - 2 points de croissance à long terme des flux de trésorerie.

Cette analyse n'a pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de l'UGT.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31.12.2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Écarts de conversion	Périmètre et reclassement	31.12.2024
Droit d'utilisation IFRS 16	12 996	7 406	(7 058)	(599)		12 745
Constructions et bases-vie	6 352	722	(96)	366		7 344
Installations techniques, matériel et outillage industriel	12 143	2 140	(1 221)	(1 063)	1 469	13 468
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 085	119	(163)	23		4 064
Matériel de transport	6 879	666	(292)	(126)	644	7 771
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 532	512	(199)	(103)	136	2 878
Immobilisations en cours	443	2 184	0	(18)	(2 508)	101
Immobilisations corporelles brutes	45 430	13 749	(9 029)	(1 520)	(259)	48 371
Amortissement du droit d'utilisation IFRS 16	(5 799)	(6 770)	5 763	431		(6 375)
Amortissement des constructions et bases-vie	(3 323)	(423)	74	(190)		(3 862)
Amortissement des installations techniques, matériel et outillage industriel	(7 908)	(2 176)	932	477	(18)	(8 693)
Amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers	(3 336)	(210)	163	(25)		(3 408)
Amortissement du matériel de transport	(4 897)	(895)	287	(32)	(98)	(5 635)
Amortissement du matériel de bureau et informatique, mobilier	(1 627)	(404)	172	27	(3)	(1 835)
Amortissements et dépréciations	(26 890)	(10 878)	7 391	688	(119)	(29 808)
Immobilisations corporelles nettes	18 540					18 563

10. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Périmètre et reclassement	31.12.2024
Dépôts et cautionnements	463	239	(26)	(27)		649
Prêts et autres immobilisations financières	20	27	(20)	(4)		23
Immobilisations financières nettes	483	266	(46)	(31)	0	672

11. STOCKS

Les stocks sont principalement constitués de vivres et s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
Stocks de marchandises	39 664	33 059
Provisions pour dépréciation	0	(8)
Stocks nets	39 664	33 051

12. CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes clients	85 625	68 690
Provisions clients douteux	(1 651)	(1 719)
Créances clients nettes	83 974	66 971

13. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
Avances et acomptes versés sur commandes	2 320	2 431
Autres créances	13 170	12 634
Provisions créances douteuses	(420)	(420)
Charges constatées d'avance	2 416	2 578
Autres actifs courants	17 486	17 223

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
Trésorerie disponible et équivalents de trésorerie	56 811	56 048
Trésorerie non disponible pour une utilisation par le groupe	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 811	56 048

Vous trouverez ci-dessous une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de CIS, autres que ceux dont les valeurs comptables sont des approximations raisonnables des justes valeurs (en milliers d'euros).

	31.12.2024		31.12.2023	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Actifs financiers : Obligations	3 493	3 567	3 328	3 437
Actifs financiers : Comptes à terme	9 011	9 044	16 010	16 079

La juste valeur des actifs financiers correspond à leurs prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs au 31/12/2024 (niveau 1 au sens de la norme IFRS 13).

15. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Les provisions et autres passifs à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	31.12.2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	31.12.2024
Litiges prud'homaux	73					73
Autres litiges Filiales	2 230	891	(40)	(135)	(223)	2 723
Provision retraite	262	33				295
Provisions et autres passifs à long terme	2 565	924	(40)	(135)	(223)	3 091

16. DETTES FINANCIÈRES À COURT ET LONG TERME

Les dettes financières à long terme représentent les emprunts contractés pour le financement d'achat d'équipements et financer le BFR nécessaires pour opérer les nouveaux contrats signés dans les pays d'opération.

Banque	VNC en K€ au 31.12.2023	VNC en K€ au 31.12.2024	Nominal en K€	Taux	Échéance < 1 an	Échéance > 1 et < 5 ans	Échéance > 5 ans
BNP (France)	3 382	1 896	10 000	1,80 %	1 514	382	
CEPAC (France)	14 253	12 563	20 000	3,00 %	3 456	9 107	
SG (France)	5 000	5 000	5 000	3,55 %	1 366	3 634	
Itau (Brésil)	933	778	778	12,03 %	778		
Itau (Brésil)	0	778	778	13,75 %	778		
Itau (Brésil)	0	778	778	13,75 %	778		
SG (Mozambique)	254	99	453	16,20 %	99		
SG (Mozambique)	426	453	453	19,70 %	453		
RBK Bank (Kazakhstan)	0	272	1 288	18,50 %	272		
Sberbank (Russie)	3 546	2 081	2 973	23,50 %	2 081		
Sberbank (Russie)	1 991	170	2 549	23,75 %	170		
VTB (Russie)	2 534	2 124	2 124	23,50 %	2 124		
VTB (Russie)	1 250	1 472	1 529	24,30 %	1 472		

Banque	VNC en K€ au 31.12.2023	VNC en K€ au 31.12.2024	Nominal en K€	Taux	Échéance < 1 an	Échéance > 1 et < 5 ans	Échéance > 5 ans
VTB (Russie)	853	850	850	24,00 %	850		
VTB (Russie)	0	1 274	1 274	24,20 %	637	637	
Emprunts bancaires	34 420	30 588			16 828	13 760	0
Dette IFRS 16	7 495	6 730			3 549	3 181	
Découverts bancaires	172	801			801		
Comptes courants	3 475	21			21		
Dettes financières	45 562	38 140			21 199	16 941	0

17. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants (en milliers d'euros) :

	31.12.2024	31.12.2023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 877	12 688
Autres dettes fiscales et sociales	28 971	25 303
Autres dettes	131	5
Autres passifs courants	41 979	37 996

18. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Catering International & Services est composé au 31 décembre 2024 de 8 041 040 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2024, la Société dispose en actions propres de 258 446 titres comptabilisés en déduction des capitaux propres pour 3 958 K€. Il est rappelé qu'au 31.12.2023, 254 719 titres valorisés à 3 927 K€ étaient auto-détenus et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Au cours de l'exercice, l'Assemblée Générale du 12 juin 2024 a décidé de procéder à une distribution de dividendes de 1 303 K€.

19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 9 ans avec la société Financière Régis Arnoux SAS moyennant un loyer annuel révisable de 45 K€ hors charges. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 54 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 9 ans avec la société Financière Régis Arnoux SAS moyennant un loyer annuel révisable de 87 K€ hors charges. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 103 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 9 ans avec la société Financière Régis Arnoux SAS moyennant un loyer annuel révisable de 99 K€ hors charge. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 118 K€ de loyers hors charges.

- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 12 ans avec la SCI BORELY moyennant un loyer annuel révisable de 32 K€ hors charges. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 35 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 mai 2020, votre société a conclu une convention d'animation et d'assistance d'une durée de 12 mois renouvelable avec la société Financière Régis Arnoux SAS afin de renforcer le Groupe dans l'élaboration des politiques financières, opérationnelles et commerciales ainsi que dans l'assistance en matière de stratégie, d'organisation RH et de communication. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 742 K€ hors taxes d'honoraires.
- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 9 ans avec la SCI PHENIX moyennant un loyer annuel révisable de 30 K€ hors charges. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 34 K€ de loyers hors charges.
- Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 avril 2022, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel d'une durée de 9 ans avec la SCI IMRA moyennant un loyer annuel révisable de 60 K€ hors charges. Ces bureaux faisaient l'objet d'un usufruit temporaire depuis mars 2012. Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré 67 K€ de loyers hors charges.

20. RISQUES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des engagements donnés à la date du 31.12.2024 est de 11 651 K€.

• dont cautions de bonne exécution	7 916 K€
• dont cautions de soumission d'appels d'offres	3 485 K€
• dont autres cautions	250 K€
• dont cautions de restitution d'avances.....	0 K€

Ces cautions ont des échéances comprises entre 1 et 5 ans.

21. ENGAGEMENTS RETRAITE

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 295 K€.

Le Groupe comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant sur le personnel actif que pour le personnel retraité, net des actifs de couverture et des montants non reconnus en application des dispositions de la norme IAS 19. Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils sont liés. Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation spécifique.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel sont scindés en 2 catégories :

- Charge de désactualisation de la provision (nette du rendement des actifs de couverture) portée en résultat financier
- Charge opérationnelle correspondant au coût des services rendus

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5 %
- Revalorisation des salaires : 2,15 % annuel
- Taux d'actualisation : 3,38 % l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2012-2016)

22. PERSONNEL

L'évolution des frais de personnel et des effectifs s'analyse comme suit (frais de personnel en milliers d'euros) :

	2024			2023		
	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur	Nombre	Salaires et Charges Sociales	Coût Personnel Extérieur
Personnel Siège	52	7 494		52	7 342	
Personnel Local	14 575	141 942		11 026	108 754	
Total Effectif CIS	14 627	149 436	0	11 078	116 096	0
Personnel Extérieur	1 328	150	14 488	1 157	82	11 834
Effectif géré par le Groupe	15 955	149 586	14 488	12 235	116 178	11 834

23. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après :

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2024	2023
CIS	Société mère	100 %	100 %
ARCTIC CATERING SERVICES Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %
CIS CAMEROUN	Intégration globale	100 %	100 %
CIS TCHAD	Intégration globale	100 %	100 %
CIS BRASIL	Intégration globale	100 %	100 %
CATERING NORTH AFRICA SERVICES	Intégration globale	100 %	100 %
CIS NOUVELLE-CALEDONIE	Intégration globale	60 %	60 %
CIEPTAL	Intégration globale	100 %	100 %
ICS GUINEE Conakry	Intégration globale	100 %	100 %
CISY YEMEN	Intégration globale	50 %	50 %
CAC KAZAKHSTAN	Intégration globale	100 %	100 %
CIS NIGER	Intégration globale	100 %	100 %
CIS BURKINA FASO	Intégration globale	100 %	100 %
GCS GUINEE Conakry	Intégration globale	100 %	100 %
CNA	Intégration globale	100 %	100 %
MOHJAT AL-IRAQ GENERAL TRADE	Intégration globale	100 %	100 %
CIS MIDDLE-EAST	Intégration globale	100 %	100 %
CIS MALI	Intégration globale	95 %	100 %
CIS NACALA	Intégration globale	89 %	65 %
SUPPORT SERVICES MONGOLIA	Intégration globale	49 %	49 %
CATER CONGO	Intégration globale	100 %	100 %

Société	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts du Groupe	
		2024	2023
CIS MOCAMBIQUE	Intégration globale	79 %	79 %
CIS ARABIA	Intégration globale	100 %	100 %
TSC RDC	Intégration globale	100 %	100 %
CIS KOWEIT	Intégration globale	94 %	94 %
BETA	Intégration globale	100 %	100 %
CIS KASHAGAN	Intégration globale	53 %	53 %
CIS MALAWI	Intégration globale	100 %	100 %
CIS SENEGAL	Intégration globale	100 %	100 %
CSS CONGO	Intégration globale	49 %	49 %
CIS GABON	Intégration globale	100 %	100 %
ISC CAMEROUN	Intégration globale	100 %	100 %
SSC CONGO BRAZZAVILLE	Intégration globale	100 %	100 %
CIS OUGANDA	Intégration globale	80 %	80 %
SIS BURKINA FASO	Intégration globale	95 %	95 %
CIS MONGOLIE	Intégration globale	100 %	100 %
CIS COTE D'IVOIRE	Intégration globale	90 %	90 %
WELHY CIS GUINEE	Intégration globale	65 %	65 %
CIS SUPPORT SERVICES UZBEKISTAN ⁽¹⁾	Intégration globale	100 %	-

(1) CIS SUPPORT SERVICES UZBEKISTAN est une filiale à 100 % de CIS, intégrée à compter du mois de janvier 2024.

La société yéménite CISY, la société mongole Support Services Mongolia ainsi que la société congolaise CSS Congo ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale du fait du contrôle exclusif confié à la Société mère CIS bien que les pourcentages d'intérêt de CIS SA dans ces sociétés s'élèvent respectivement à 50 %, 49 % et 49 %.

La notion de contrôle est analysée au regard des critères définis par la norme IFRS 10, à savoir :

- CIS SA détient le pouvoir sur CISY, SSM et CSS,
- CIS SA est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec CISY, SSM et CSS,
- CIS SA a la capacité d'exercer son pouvoir sur CISY, SSM et CSS de manière à influencer sur ces rendements.

Le groupe CIS détient une filiale en Russie consolidée selon la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2024, qui exerce son activité uniquement pour le marché local.

Le Groupe suit avec la plus grande attention le développement de la situation compte tenu de la crise ukrainienne et s'attache, dans ce contexte, à accompagner ses clients et ses collaborateurs dans le respect des dispositions légales et réglementaires, notamment en développant l'autonomie opérationnelle de sa filiale russe.

À la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024, CIS SA détient toujours l'intégralité du capital et des droits de vote de sa filiale russe, qu'elle consolide au regard des critères définis par la norme IFRS 10.

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes du Groupe sont :

Odycé

Membre de Moore Global
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

SYREC

Prado Beach
59, promenade Georges Pompidou
13272 Marseille

Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice sont les suivants (en milliers d'euros) :

	ODYCÉ (MOORE GLOBAL)		SYREC		AUTRES	
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
Commissariat aux comptes (maison mère, comptes consolidés et filiales)	61,7	61,2	61,7	61,2	193,9	187,0
Services autres que la certification des comptes (SACC)					10,0	8,5
Total des honoraires	61,7	61,2	61,7	61,2	203,9	195,5

25. ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

COMPTES SOCIAUX



CATERING INTERNATIONAL & SERVICES Compte de Résultats (1/2) (en milliers d'euros)		Exercice N clos le 31.12.2024			N-1 le 31.12.2023
		France	Exportations	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
	Production vendue : biens	0,0	0,0	0,0	0,0
	Production vendue : services	0,0	26 192,4	26 192,4	25 434,9
	Chiffres d'affaires nets	0,0	26 192,4	26 192,4	25 434,9
	Production stockée			0,0	0,0
	Production immobilisée			0,0	0,0
	Subvention d'exploitation			0,0	0,0
	Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 116,5	550,4
	Autres produits			288,5	275,2
	Total des produits d'exploitation (I)			28 597,4	26 260,5
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			0,0	0,0
	Variation de stock (marchandises)			0,0	0,0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 249,3	6 245,5
	Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			(176,4)	195,4
	Autres achats et charges externes			14 880,2	13 814,4
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 783,5	1 963,3
	Salaires et traitements			6 980,5	7 269,7
	Charges sociales			2 845,4	2 857,6
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		328,5	298,7
		Sur immobilisations : dotations aux provisions		0,0	0,0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		370,0	4,0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		1,3	2 027,6
	Autres charges			494,4	1 281,9
	Total des charges d'exploitation (II)			34 756,7	35 958,2
	1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(6 159,3)	(9 697,8)
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0,0	0,0
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0,0	0,0

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES Compte de Résultats (2/2) (en milliers d'euros)		Exercice N clos le 31.12.2024	N-1 le 31.12.2023
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	12 403,2	3 906,3
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,0	0,0
	Autres intérêts et produits assimilés	468,3	184,6
	Reprises sur provisions et transferts de charges	596,4	754,7
	Différences positives de change	72,0	296,6
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
	Total des produits financiers (V)	13 539,9	5 142,3
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions	4 737,0	684,8
	Intérêts et charges assimilées	714,5	740,4
	Différences négatives de change	68,9	279,0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
	Total des charges financières (VI)	5 520,4	1 704,2
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		8 019,5	3 438,1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		1 860,2	(6 259,7)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10,6	39,9
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 121,0	31,5
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0,0	0,0
	Total des produits exceptionnels (VII)	2 131,6	71,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	158,4	257,2
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	409,0	97,7
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,0	0,0
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	567,4	354,9
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 564,2	(283,4)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (X)		0,0	(200,0)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		44 268,9	31 474,2
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		40 844,5	37 817,3
5. BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		3 424,4	(6 343,1)

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES Bilan Actif (en milliers d'euros)			Exercice N clos le 31.12.2024			N-1 le 31.12.2023
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)			0,0	0,0	0,0	0,0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	0,0	0,0	0,0	0,0
		Frais de recherche et développement	0,0	0,0	0,0	0,0
		Concessions, brevets et droits similaires	1 147,6	854,7	292,9	380,6
		Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
		Autres immobilisations incorporelles	2 700,5	2 688,6	11,9	13,2
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0,0	0,0	0,0	0,0
		Constructions	0,0	0,0	0,0	0,0
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	383,2	383,2	0,0	64,3
		Autres immobilisations corporelles	4 032,6	3 386,6	646,0	755,3
		Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
		Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
		Autres participations	18 324,1	3 487,0	14 837,1	17 608,3
		Créances rattachées à des participations	3 316,9	367,0	2 949,9	1 181,4
		Autres titres immobilisés	0,5	0,0	0,5	0,5
		Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
		Autres immobilisations financières	122,2	0,0	122,2	134,2
TOTAL (II)			30 027,7	11 167,1	18 860,6	20 137,8
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	1 923,0	0,0	1 923,0	1 746,5
		En cours de production de biens	0,0	0,0	0,0	0,0
		En cours de production de services	0,0	0,0	0,0	0,0
		Produits intermédiaires et finis	0,0	0,0	0,0	0,0
		Marchandises	0,0	0,0	0,0	0,0
	Avances et acomptes versés sur commandes		468,7	0,0	468,7	304,5
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés	3 658,3	0,0	3 658,3	3 024,6
		Autres créances	15 039,3	5 932,0	9 107,3	5 076,2
		Capital souscrit et appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	12 968,4	1 554,1	11 414,3	18 272,3
		Disponibilités	5 029,3	0,0	5 029,3	4 871,3
COMPTES DE REGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		754,2	0,0	754,2	1 088,0
	TOTAL (III)		39 841,2	7 486,1	32 355,1	34 383,3
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)		0,0		0,0	0,0
	Primes de remboursement des obligations (V)		0,0		0,0	0,0
	Écarts de conversion actif (VI)		883,0		883,0	485,8
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		70 751,9	18 653,2	52 098,7	55 006,9

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES Bilan Passif (en milliers d'euros)		Exercice N clos le 31.12.2024	N-1 le 31.12.2023
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 608,2	1 608,2
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	1 500,7	1 500,7
	Écarts de réévaluation	0,0	0,0
	Réserve légale	160,8	160,8
	Réserves statutaires ou contractuelles	0,0	0,0
	Réserves réglementées	0,0	0,0
	Autres réserves	13 596,0	21 241,8
	Report à nouveau	41,5	0,0
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 424,4	(6 343,1)
	Subventions d'investissement	0,0	0,0
	Provisions réglementées	0,0	0,0
TOTAL (I)		20 331,6	18 168,4
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	0,0	0,0
	Avances conditionnées	0,0	0,0
	TOTAL (II)	0,0	0,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	956,0	2 675,3
	Provisions pour charges	245,9	244,6
	TOTAL (III)	1 201,9	2 919,9
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0,0	0,0
	Autres emprunts obligataires	0,0	0,0
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	19 459,1	22 635,5
	Emprunts et dettes financières divers	318,2	412,2
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4,9	4,9
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 379,8	7 049,6
	Dettes fiscales et sociales	2 988,6	3 463,5
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57,3	53,6
	Autres dettes	147,1	166,5
COMPTE RÉGUL.	Produits constatés d'avance	0,0	0,0
TOTAL (IV)		30 355,0	33 785,8
Écarts de conversion passif (V)		210,2	132,8
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		52 098,7	55 006,9

PRÉAMBULE DES ANNEXES

Annexes aux comptes sociaux avant répartition du résultat de l'exercice, avec un total de bilan de 52 098,7 milliers d'euros et un compte de résultats présenté sous forme de liste, avec un chiffre d'affaires de 26 192,4 milliers d'euros et un bénéfice de 3 424,4 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes sociaux.

Les comptes sociaux de CIS clos le 31.12.2024 ont été arrêtés en date du 16 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sont établis conformément aux prescriptions du règlement 2018-07 du 10 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Il est également spécifié que les états comptables ont été établis en application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Permanence des règles et méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Aucune immobilisation ne répond aux critères de décomposition dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Les amortissements sont pratiqués, en ce qui concerne les investissements situés à l'étranger, sur la durée des contrats qui correspond à leur durée d'utilisation.

Immobilisations et méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent principalement aux :

- logiciels amortis sur 4 ans ;
- usufruit de bureaux amortis sur 10 ans ;
- clauses de non-concurrence signées avec des partenaires amorties sur 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition).

Amortissements pour dépréciation

Ils sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

- agencements..... 10 ans
- matériel de transport..... 5 ans
- matériel de bureau et informatique..... 3 ans
- mobilier de bureau 5 ans
- immobilisations situées à l'étranger..... 2 à 5 ans (suivant la durée des contrats)

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires. Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Celle-ci est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée par l'appréciation des cash-flow futurs actualisés, basés sur un business plan à 3 ans et intégrant une valeur terminale.

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés (coût de transport inclus) selon la méthode du prix moyen pondéré. Toutefois, pour des raisons logicielles ou légales, à défaut de pouvoir utiliser un prix moyen pondéré, la méthode du premier entré premier sorti peut être utilisée, avec un impact négligeable sur la valorisation des stocks et consommations.

Par ailleurs, les valeurs retenues sont ajustées pour tenir compte des risques de péremption afférents à ces stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Opérations en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan.

Les pertes de change latentes résultant de cette conversion font l'objet d'une provision.

Plans d'attribution d'actions gratuites (AGA)

DÉSIGNATION DU PLAN	AGA 2021 sans conditions de performance	AGA 2022 avec conditions de performance (1)	AGA 2023 avec conditions de performance (2)	AGA 2024 avec conditions de performance (3)	Total
Date de l'Assemblée Générale	17.06.2021	16.06.2022	14.06.2023	14.06.2023	
Date décision du Conseil d'Administration	14.12.2021	06.07.2022	19.12.2023	17.12.2024	
Nombre total d'actions gratuites autorisées	120 616	120 000	120 000	120 000	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	27 500	27 500	27 500	92 500
<i>Dont nombre d'actions attribuées à des mandataires sociaux</i>	<i>10 000</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>92 500</i>
<i>Mandataires concernés : Yannick Morillon</i>	<i>10 000</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>27 500</i>	<i>92 500</i>
Date d'acquisition des actions	14.12.2022	16.04.2025	(2.a)	(3.a)	
Date de fin de période de conservation	14.12.2032	(1.a)	(2.b)	(3.b)	
Nombre total d'actions souscrites en 2023	10 000	0	0	0	10 000
Nombre total d'actions souscrites en 2024	0	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées ou caduques sur la période	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 31.12.2024	0	27 500	27 500	27 500	82 500
Nombre d'actions à émettre (4)	0	0	0	0	0

(1) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2022 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats et à la trésorerie (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 20 avril 2023) qui seront communiqués en 2025.

a. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2022 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, et ce dans une limite d'un montant d'Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021 et du Plan 2022 équivalent à deux (2) années de rémunération fixe totale au titre de son mandat social et de son contrat de travail. Cet engagement demeure pendant toute la durée des fonctions de mandataire social du Bénéficiaire au sein de la Société.

(2) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2023 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats, à la trésorerie et aux objectifs RSE (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 17 avril 2024) qui seront communiqués en 2026.

a. Date d'acquisition : À l'issue du conseil d'administration qui validera les comptes de l'exercice 2025.

b. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2023 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021, du Plan 2022 et du Plan 2023 n'atteindraient pas en valeur deux (2) années de rémunération fixe du Bénéficiaire au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

(3) Le nombre d'Actions Gratuites du Plan 2024 définitivement acquises dépendra du respect de la condition de présence du bénéficiaire et du niveau d'atteinte des conditions de performance liées aux résultats, à la trésorerie et aux objectifs RSE (décrites dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions du 16 avril 2025) qui seront communiqués en 2027.

a. Date d'acquisition : À l'issue du conseil d'administration qui validera les comptes de l'exercice 2026.

b. « Période de conservation » aucune mais un engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites issues du Plan 2024 qui seraient définitivement attribuées au Bénéficiaire, dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre du Plan 2021, du Plan 2022, du Plan 2023 et du Plan 2024 n'atteindraient pas en valeur deux (2) années de rémunération fixe du Bénéficiaire au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

(4) Ce nombre tient compte le cas échéant de l'ajustement de parité, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites. À date, les plans d'attribution d'actions gratuites se font par voie de rachat d'actions existantes.

La Société dispose au 31.12.2024, en auto-détention, des actions nécessaires afin de faire face à ses obligations vis-à-vis des différents plans d'AGA.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres de la Société CIS qui sont auto-détenus sont inscrits en valeurs mobilières de placement.

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'évolution du cours de bourse.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTATS

Immobilisations - Valeurs brutes

(en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	1 119,6	28,0	0,0	1 147,6
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	400,5	0,0	0,0	400,5
Clause de non-concurrence	2 300,0	0,0	0,0	2 300,0
Total	3 820,1	28,0	0,0	3 848,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction de bases-vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Matériel et outillage industriel	383,2	0,0	0,0	383,2
Installations générales & agencements	2 455,2	0,0	0,0	2 455,2
Matériel de transport	892,7	0,0	0,0	892,7
Matériel de bureau et informatique	663,9	38,1	17,2	684,8
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	4 395,0	38,1	17,2	4 415,9
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	17 608,3	1 124,8	409,0	18 324,1
Autres titres immobilisés	0,5	0,0	0,0	0,5
Créances rattachées à des participations	1 181,4	2 950,0	814,5	3 316,9
Prêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts & cautions versées	134,2	5,9	17,9	122,2
Total	18 924,4	4 080,7	1 241,4	21 763,7
TOTAL GÉNÉRAL	27 139,5	4 146,8	1 258,6	30 027,7

Amortissements

(en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	739,0	115,7	0,0	854,7
Fonds commercial	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	387,3	1,3	0,0	388,6
Clause de non-concurrence	2 300,0	0,0	0,0	2 300,0
Total	3 426,3	117,0	0,0	3 543,3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction de bases-vie	0,0	0,0	0,0	0,0
Matériel et outillage industriel	318,9	64,3	0,0	383,2
Installations générales & agencements	1 816,4	87,1	0,0	1 903,5
Matériel de transport	868,2	6,1	0,0	874,4
Matériel de bureau et informatique	571,8	54,0	17,1	608,7
Total	3 575,3	211,5	17,1	3 769,8
TOTAL GÉNÉRAL	7 001,7	328,5	17,1	7 313,1

Provisions

(en milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	73,0	0,0	0,0	73,0
Pour litiges & situation nette négative ⁽¹⁾	2 116,5	0,0	2 116,5	0,0
Pour pertes de change	485,8	883,0	485,8	883,0
Pour pensions et obligations similaires	244,6	1,3	0,0	245,9
Total	2 919,9	884,3	2 602,3	1 201,9
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Sur titres de participation	0,0	3 487,0	0,0	3 487,0
Sur créances rattachées à des participations	0,0	367,0	0,0	367,0
Sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Sur comptes courants	5 142,0	370,0	0,0	5 512,0
Sur créances diverses	420,0	0,0	0,0	420,0
Sur actions propres	1 664,7	0,0	110,6	1 554,1
Total	7 226,7	4 224,0	110,6	11 340,1
TOTAL GÉNÉRAL	10 146,6	5 108,3	2 712,9	12 542,0

⁽¹⁾ Reprise de 2 116,5 K€ dont 2 116,5 K€ non utilisés compensés par l'augmentation de la provision sur titres de participation.

État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Participations	18 324,1		18 324,1
Créances rattachées à des participations	3 316,9		3 316,9
Prêts & autres titres immobilisés	0,5		0,5
Dépôts & cautions versées	122,2		122,2
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	0,0	0,0	
Autres créances clients	3 658,3	3 658,3	
Personnel et comptes rattachés	17,7	17,7	
État et autres collectivités publiques	667,0	247,0	420,0
Groupe et associés ⁽²⁾	11 868,2	6 356,2	5 512,0
Fournisseurs comptes débiteurs	60,5	60,5	
Débiteurs divers	2 329,3	23,6	2 305,7
Autres créances fiscales étranger	0,0	0,0	
Produits à recevoir	96,6	96,6	
Avances sur commandes	468,7	468,7	
Charges constatées d'avance	754,2	754,2	
TOTAL	41 684,2	11 682,8	30 001,4
DETTES			
Emprunts	19 459,1	6 335,9	13 123,2
Découverts bancaires	0,0	0,0	
Groupe et associés	318,2	318,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 379,8	7 379,8	
Avances clients	4,9	4,9	
Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	2 788,3	2 788,3	
État et autres collectivités publiques	52,8	52,8	
Dettes sur immobilisations	57,3	57,3	
Autres dettes fiscales étranger	147,5	147,5	
Autres charges à payer	147,1	147,1	
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	
TOTAL	30 355,0	17 231,8	13 123,2

⁽²⁾ dont 504,1 K€ de Dividendes à Recevoir (contre 642,6 K€ au 31.12.2023).

Charges à payer

(en milliers d'euros)

Personnel, comptes rattachés et dettes sociales	2 588,7
État et autres collectivités publiques	20,1
Fournisseurs	2 347,5
Autres Dettes	147,1
TOTAL	5 103,4

Charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)

Charges d'exploitation	754,2
------------------------	-------

Composition du capital social

Le capital social est composé de 8 041 040 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Au 31.12.2024, la Société dispose en actions propres de 258 446 titres représentant une valeur brute de 3 957,6 milliers d'euros.

Il est rappelé qu'au 31.12.2023, 254 719 titres valorisés à 3 926,7 milliers d'euros (en valeur brute) étaient auto-détenus.

(en milliers d'euros sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultat net	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022	8 041 040	1 608,2	23 508,7	673,1	25 790,0
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			673,1	(673,1)	
Distribution de dividendes			(1 278,5)		(1 278,5)
Résultat net de l'exercice clos le 31.12.2023				(6 343,1)	(6 343,1)
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	8 041 040	1 608,2	22 903,3	(6 343,1)	18 168,4
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			(6 343,1)	6 343,1	
Distribution de dividendes			(1 261,2)		(1 261,2)
Résultat net de l'exercice clos le 31.12.2024				3 424,4	3 424,4
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024	8 041 040	1 608,2	15 299,0	3 424,4	20 331,6

Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

Le chiffre d'affaires comprend l'activité du siège et des succursales. Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, il est mentionné la ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique, la ventilation par secteur d'activité n'étant pas mentionnée car inopérable au sein de la Société C.I.S. SA.

SECTEURS GÉOGRAPHIQUES	
Afrique	21 841,0
Eurasie	4 351,4
Amérique	0,0
Asie et Océanie	0,0
Total	26 192,4

Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Détail des produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Différences de règlement clients, fournisseurs & tiers	(1,0)	0,7
Litiges Prud'homaux & Transactions	(156,2)	0,0
Litiges Clients & Fournisseurs	0,0	0,0
Autres Litiges Étranger & Pertes sur livraisons	(1,2)	9,9
Pénalités Étranger	0,0	0,0
Variations de Périmètre	0,0	0,0
Cessions & mises au rebut d'immobilisations corporelles	0,0	0,0
Cessions & mises au rebut d'immobilisations financières	(409,0)	2 121,0
TOTAL	(567,4)	2 131,6

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Conformément au Décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-20°, l'impôt sur le bénéfice se répartit comme suit :

	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat après Impôt
Résultat courant	1 860,2	0,0	1 860,2
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 564,2	0,0	1 564,2
Résultat comptable (hors participation)	3 424,4	0,0	3 424,4

Crédit-bail

Néant.

Provisions pour risques

(Article 531-2/4 du PCG)

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés à hauteur de 73,0 milliers d'euros.

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Le montant des engagements bancaires donnés à la date du 31.12.2024 s'élève à 6 119,7 milliers d'euros, dont 5 869,7 milliers d'euros consentis à titre de garantie pour le compte de nos filiales, à savoir :

- 2 334,5 K€ pour CIS Brésil,
- 1 925,1 K€ pour CSS Congo,
- 1 360,1 K€ pour CIS Nacala Mozambique,
- 250,0 K€ pour CIS Côte d'Ivoire.

Engagements en matière de retraite

Ils font l'objet d'une provision inscrite au bilan d'un montant de 245,9 milliers d'euros.

L'engagement est calculé conformément à la méthode préférentielle, d'après l'ancienneté acquise à la date de départ en retraite. Cet engagement ne concerne que le personnel en activité au sein de la Société au 31 décembre 2024, exclusion faite du personnel local sous contrat de travail avec les succursales étrangères.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Taux de rotation moyen du personnel : 5 %
- Revalorisation des salaires : 2,15 % annuel
- Taux d'actualisation : 3,38 % l'an
- Coefficient de mortalité séparé selon les tables de mortalité Hommes / Femmes distinctes (Référence : Table Insee TD 2012-2016)

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)

Organes de direction	714,6 K€
• dont salaire brut	683,4 K€
• dont avantages en nature	11,2 K€
• dont jetons de présence	20,0 K€
• dont actions gratuites	0,0 K€
• dont autres indemnités	0,0 K€

Jetons de présence des autres membres du Conseil d'Administration **220,0 K€**

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

Effectif moyen

Personnel salarié : 710 France : 52 Étranger : 658

Évènements post-clôture

Néant.

Liste des filiales

Les secteurs opérationnels présentés sont ceux suivis par le Management et par conséquent basés sur le *reporting* interne du Groupe.

Le Groupe réalisant la totalité de son chiffre d'affaires à l'étranger, et n'étant présent que sur une unique activité, les informations sont découpées par zone géographique comme suit (en milliers d'euros) :

ZONE	Capital Social (Cours de clôture)	Capitaux Propres hors Capital Social (Cours de clôture)	Valeur comptable brute des titres détenus (Cours historique)	Prêt et avances consentis non remboursés (Cours de clôture)	Cautions et avals donnés par la société (Cours de clôture)	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé (Cours moyen)	Résultat du dernier exercice (Cours de clôture)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (Cours historique)
AFRIQUE	6 184,7 K€	10 190,2 K€	7 113,8 K€	6 166,9 K€	3 285,2 K€	100 892,2 K€	11 465,6 K€	11 589,8 K€
MOYEN-ORIENT / OCÉANIE	262,7 K€	(3 107,1 K€)	157,5 K€	2 282,3 K€	0,0 K€	0,0 K€	(11,8 K€)	0,0 K€
EURASIE	1 077,5 K€	8 156,3 K€	1 451,1 K€	3 216,0 K€	0,0 K€	140 089,3 K€	1 020,4 K€	693,0 K€
AMÉRIQUE	3 196,8 K€	(663,9 K€)	9 601,8 K€	2 913,0 K€	2 334,5 K€	31 360,4 K€	(4 536,3 K€)	0,0 K€

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice N - 4 2020	Exercice N - 3 2021	Exercice N - 2 2022	Exercice N - 1 2023	Exercice N 2024
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital Social	1 608,2 K€	1 608,2 K€	1 608,2 K€	1 608,2 K€	1 608,2 K€
Nombre des actions ordinaires existantes	8 041 040	8 041 040	8 041 040	8 041 040	8 041 040
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice des droits de souscriptions	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 371,7 K€	22 385,8 K€	25 525,6 K€	25 434,9 K€	26 192,4 K€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 436,4 K€)	788,8 K€	1 734,0 K€	(4 833,1 K€)	6 148,3 K€
Impôts sur les bénéfices	(75,8 K€)	144,5 K€	57,2 K€	(200,0 K€)	0,0 K€
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 416,9 K€)	1 964,4 K€	673,1 K€	(6 343,1 K€)	3 424,4 K€
Résultat distribué (en N relatif à N-1)	0,0 K€	0,0 K€	1 278,5 K€	1 278,5 K€	1 302,6 K€
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,67 €)	0,08 €	0,21 €	(0,58 €)	0,76 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,42 €)	0,24 €	0,08 €	(0,79 €)	0,43 €
Dividende net attribué à chaque action (en N relatif à N-1)	0,000 €	0,000 €	0,159 €	0,159 €	0,162 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés au siège pendant l'exercice	46	45	48	52	52
Montant de la masse salariale totale (siège + personnel local) de l'exercice	5 688,3 K€	6 247,6 K€	6 497,1 K€	7 269,7 K€	6 980,5 K€
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 236,2 K€	2 447,7 K€	2 632,6 K€	2 857,6 K€	2 845,4 K€

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière et Ressources Humaines.

Il rend compte notamment du choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale, de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et du mode de gouvernance de la Société.

Les règles de composition et de fonctionnement des organes de gouvernance sont régies par les dispositions légales, les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'Administration et de ses comités.

Il est précisé que la Société a fait le choix de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par Middlednext. En conséquence, ce rapport inclut également les informations requises par les recommandations du Code Middlednext que la Société a décidé d'adopter.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth en novembre 2022, la Société n'est plus soumise à certaines dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé, dont le code de gouvernance Middlednext.

CIS a néanmoins décidé volontairement de continuer à mettre en œuvre certains des principes de gouvernance conformes aux recommandations du Code Middlednext auquel elle se réfère, dans la mesure où ces recommandations sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale du Groupe CIS.

Le Code Middlednext peut être consulté sur le site Internet de Middlednext (www.middlednext.com).

À la date du présent rapport, les pratiques de la Société sont conformes au code de gouvernement d'entreprise Middlednext en vigueur, à l'exception d'une partie des recommandations 1, 5, 10, 13 et 16 pour lesquelles la Société détaille les raisons de ce choix ci-dessous.

Recommandations du Code Middlednext non suivies par la Société :	Justification (« Comply or Explain »)
Recommandation n° 1 : Déontologie des membres du Conseil	À ce jour, le dixième alinéa de la recommandation n°1 relatif à la présence des membres du Conseil aux réunions de l'Assemblée Générale n'est pas appliqué. Toutefois, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que les membres du Conseil doivent s'efforcer de participer aux réunions d'Assemblées Générales. La Société suit par ailleurs tous les autres principes exposés par la Recommandation n°1 du Code Middlednext.
Recommandation n° 5 : Formation des membres du Conseil	Au cours de l'exercice 2022, le Conseil avait élaboré son plan de formation, pour une mise en œuvre à partir de 2023. Dans ce cadre, certains membres du Conseil ont participé en 2023 à une formation Middlednext sur le thème « <i>le minimum à savoir pour les dirigeants et les administrateurs</i> »
Recommandation n° 10 : Choix de chaque membre du Conseil	La biographie des membres du Conseil et les informations relatives aux membres du Conseil dont le renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des actionnaires dans le cadre de la communication et la diffusion de son Rapport Annuel. Toutefois, la Société ne met pas en ligne lesdites informations hormis sur son Rapport Annuel disponible sur son site Internet.
Recommandation n° 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Le Conseil n'a pas formalisé de procédure d'évaluation du fonctionnement du Conseil par ses membres, ni des comités. Toutefois, les membres du Conseil formulent régulièrement des observations ou recommandations auprès du Président du Conseil ou auprès d'autres membres dans un souci d'amélioration continue des travaux du Conseil et des comités.

**Recommandations du Code
Middlenext non suivies par la Société :**

Justification (« Comply or Explain »)

Recommandation n° 16 :
**Définition et transparence
de la rémunération des dirigeants
mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration détermine le niveau et les modalités de la rémunération du Directeur Général après avis du Comité des Rémunérations et valide l'atteinte des critères de performance.

Depuis le transfert de cotation des titres CIS sur Euronext Growth, CIS n'est plus soumise à la réglementation « *say on pay* ». Elle n'est donc pas tenue de divulguer de manière individuelle la rémunération de ses mandataires sociaux et ne souhaite pas communiquer la rémunération individuelle des dirigeants pour en préserver le caractère personnel et confidentiel.

Toutefois, dans un souci de transparence, CIS précise que :

- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est soumise à des critères objectifs définis par le Comité des rémunérations et fait l'objet d'une revue annuelle, approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise aux principes d'Exhaustivité, d'Équilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence et en conformité avec les recommandations du code Middlenext.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération en place soit conforme à l'intérêt social de l'entreprise, qu'elle soit adaptée à sa stratégie et au contexte dans lequel elle évolue, et qu'elle prenne en compte les enjeux de la transition écologique et solidaire. Dans le cadre de ces enjeux, le Conseil veille à ce que cette politique de rémunération participe à promouvoir les performances du Groupe CIS, sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, la Société n'est pas soumise à l'obligation de publier un ratio d'équité.

2. ORGANES DE GOUVERNANCE

2.1. Modalités d'exercice de la Gouvernance

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la Société, le Conseil d'Administration est compétent pour choisir les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, sur proposition de Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration et Fondateur de CIS, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour une dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, depuis cette date, Yannick Morillon exerce les fonctions de Directeur Général de la Société. Il n'a pas été pourvu à son remplacement en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Depuis son entrée au sein du Groupe en 2019, Yannick Morillon a contribué de par ses fonctions aux côtés de Régis Arnoux, à assurer la pérennité du Groupe, son développement, sa rentabilité et son indépendance.

Dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général de CIS, Yannick Morillon est habilité à engager la Société dans les limites conférées par le Conseil.

Il est précisé que Monsieur Morillon cumule ses fonctions de Directeur Général avec un contrat de travail en qualité de Directeur du Développement International.

Le fondateur, Régis Arnoux demeure Président du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Lors de sa séance du 16 avril 2025, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 juin 2025 de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du Code Middlenext, les mesures prises afin d'assurer un équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration se poursuivent à ce jour. Ainsi :

- Plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont considérés comme indépendants au sens du Code Middlenext ;
- Des réunions préparatoires aux travaux du Conseil sont organisées régulièrement au travers notamment de réunions des membres du Conseil.

Depuis ces dernières années, Monsieur Régis Arnoux, en sa qualité de Fondateur et Président du groupe CIS, a engagé différentes actions pour assurer sa succession. À cet effet, en 2017, le Conseil avait constitué un comité *ad hoc* de succession qui a présenté ses conclusions au Conseil dans sa séance du 21 février 2018. Toutes les recommandations émises par ce comité ad hoc de succession visaient en priorité à sécuriser la gouvernance de CIS et préserver la pérennité du groupe CIS et son actionnariat au travers notamment du maintien de la famille Arnoux en qualité d'actionnaire majoritaire de CIS. Il a notamment été acté qu'en cas de décès ou d'incapacité temporaire ou définitive de Monsieur Régis Arnoux, la gouvernance de la société FINRA, société holding familiale de la famille Arnoux, sera assurée par Frédérique Salamon, une des filles de Régis Arnoux, en lieu et place de ce dernier. Ce plan de succession a été revu et mis à jour par le Conseil lors de la séance du 2 juillet 2020. Puis, le 19 juin 2023, Frédérique Salamon, fille de Régis Arnoux, a été nommée Vice-Présidente du Conseil afin de présider et d'animer les séances du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président, d'empêchement temporaire ou permanent.

Dans cette continuité, Régis Arnoux a souhaité associer ses petits-enfants à la transmission des valeurs familiales et à la gouvernance de CIS. Aussi, deux des petits-enfants suivent actuellement un parcours de formation aux fonctions d'administrateur afin de leur permettre d'intégrer le Conseil d'administration de CIS d'ici 2026.

Enfin, bien que les titres de CIS ne soient plus cotés sur un marché réglementé mais sur un système multilatéral de négociation organisée (*Euronext Growth*) depuis novembre 2022, dans un souci de bonne gouvernance et afin d'assister le Conseil d'Administration dans ses travaux, CIS a décidé de maintenir en place le Comité d'Audit, des Risques et de la RSE, le Comité Stratégique et le Comité des Rémunérations. Les compositions et les missions de ces comités sont détaillées au paragraphe 2.3 ci-après.

2.2. Le Conseil d'Administration (le « Conseil »)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Monsieur Régis Arnoux est Président du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions légales, aux statuts et au règlement intérieur du Conseil, Monsieur Régis Arnoux, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, représente le Conseil et organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Frédérique Salamon, fille de Régis Arnoux, a été nommée Vice-présidente du Conseil afin de présider et d'animer les séances du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président, d'empêchement temporaire ou permanent.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil doit être composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus. À la date du présent rapport, le Conseil de CIS est composé de 12 membres dont 7 membres indépendants. La proportion d'administrateur de chaque sexe est supérieure à 40 % conformément aux dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

La durée des mandats des membres du Conseil est de 3 ans pour tout nouvel administrateur ou renouvellement de mandat. Leur mandat prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat d'administrateur.

Présentation synthétique du Conseil d'Administration à la date du présent rapport

Nom, prénom et mandat	Administrateur indépendant	Première nomination	Échéance de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein de CIS	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de CIS (art. L.225-37-4 C. Com.)
Régis Arnoux Administrateur et Président du Conseil d'Administration	Non	05.02.1992	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	Membre du Comité Stratégique	- Président de FINRA (SAS) - Gérant de SCI Immobilière Borély - Gérant de SCI IMRA
Frédérique Salamon Administrateur Vice-présidente du Conseil d'Administration	Non	05.02.1992	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	- Membre du Comité d'Audit, des Risques et de la RSE - Membre du Comité Stratégique - Membre du Comité des rémunérations	Gérante de Flaym Consulting (SARL)
Monique Arnoux Administrateur	Non	05.02.1992	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	Néant	Gérante de la SCEA Mas de Joussanes

Nom, prénom et mandat	Administrateur indépendant	Première nomination	Échéance de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein de CIS	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de CIS (art. L.225-37-4 C. Com.)
Florence Arnoux Administrateur	Non	15.06.2010	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	Membre du Comité Stratégique	• Gérante de SCI Monceau • Administratrice du MEDEF International • Administratrice d'EVOLEN • Administratrice de MNCAP-AC • Conseiller du Commerce Extérieur (CCE) Bureau Paris • Responsable Attractivité CCE Paris
Financière Régis Arnoux (FINRA) Administrateur Représentant permanent : Monique Arnoux	Non	15.06.2010	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	Néant	• FINRA est Président de Finra Technologies (SAS)
Cantos Ltd Administrateur Représentant permanent : Henri De Bodinat	Oui	Coopté par le Conseil du 16.12.2016 Ratifié par l'AG du 12.06.2017	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2025	Président et membre du Comité Stratégique	• Président de Espérance SAS • Administrateur de Oslo Software • Administrateur de Marshall Group • Administrateur de AgriMarketPlace
Financière Lucinda Administrateur Représentant permanent : Sophie Le Tanneur de Rancourt	Oui	Coopté par le Conseil du 16.12.2016 Ratifié par l'AG du 12.06.2017	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	• Présidente et membre du Comité d'Audit, des Risques et de la RSE • Présidente et membre du Comité des rémunérations	• Administratrice de Micropole SA
Gonzague de Blignières Administrateur	Oui	17.06.2014	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2025	Membre du Comité des rémunérations	• Président de Raise (SAS) • Président de Financière GdB (SAS) • Président de Le Ponton (SAS) • Gérant de la SCI GDB • Cogérant de la SCI La Plume • Cogérant du Domaine la Plume (SARL) • Administrateur de la Fondation Bettencourt-Schueller • Administrateur de United Way Alliance • Président d'Honneur de Réseau Entreprendre Paris • Membre du comité de soutien Espérance Banlieue • Membre du comité de soutien de l'Institut Imagine • Administrateur de l'IFA (Institut Français des Administrateurs)
YLD Conseil Administrateur Représentant permanent : Yves-Louis Darricarrère	Oui	06.06.2016	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024*	• Membre du Comité Stratégique • Membre du Comité des rémunérations	• Senior Advisor de Lazard • Senior Advisor de Accuracy • Administrateur de Ortec (SA) <i>Yves-Louis Darricarrère exerce également en son nom personnel les fonctions et mandats suivants :</i> • Président de YLD Conseil (SAS) • Membre du Conseil de Surveillance de la Société Phocéenne de Participation (SA) • Co-gérant de Yopal (SCI) • Co-gérant de Maadi (SCI)
Odile Molle Administrateur	Oui	12.06.2024	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2026	Membre du Comité d'Audit, des Risques et de la RSE	• Membre du conseil d'administration d'Auchan Retail International • Membre du comité RSE d'Auchan Retail International • Présidente du comité nomination rémunération d'Auchan Retail International • Membre du conseil d'administration d'Auchan Retail Pologne • Présidente de Sogepar • Membre du conseil d'administration de Mobivia, Présidente du comité humain

Nom, prénom et mandat	Administrateur indépendant	Première nomination	Échéance de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein de CIS	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de CIS (art. L.225-37-4 C. Com.)
ITSAS*** Administrateur Représentant permanent : Cédric Gobilliard	Oui	12.06.2024	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2026	Membre du Comité Stratégique	- Président de Mama Shelter (SAS) - Directeur Général de Ennismore France (SAS) - Directeur Général de la Société d'Exploitation Paris Morland S.E.P.M. (SAS) - Managing Director de Ennismore Germany (GmbH) - Membre du conseil d'administration de Ken Group (représentant de l'actionnaire Accor) - Président du conseil de gestion de l'IGESA
Frédéric Bedin Administrateur	Oui	26.05.2011	AG statuant sur les comptes clos le 31.12.2024**	Néant	- Président du Directoire de Hopscotch Groupe (SA) - Président de l'Association Revital'Emploi

* Le mandat de ces administrateurs arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 juin 2025 et dans sa séance du 16 avril 2025, le Conseil d'Administration a proposé le renouvellement de leur mandat respectif pour une nouvelle période de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

** Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 juin 2025 de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Frédéric Bedin et de ne pas pourvoir à son remplacement.

*** Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 11 juin 2025 de ratifier la cooptation de la société ITSAS, représentée par Cédric Gobilliard, décidée à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2024.

Politique de diversité et représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil évalue régulièrement sa composition et celle des Comités ainsi que les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs. En fonction des orientations identifiées, l'évaluation du Conseil se fait au regard du meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils d'un point de vue de diversité humaine et de parcours professionnels, tant en termes de nationalité, de genre, d'âge que d'expériences.

Conformément à la recommandation n°10 du Code Middlednext, lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale. En outre, chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de la Société.

En outre, le Conseil est également en recherche constante d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et celui de ses Comités spécialisés. Ainsi, le Conseil compte actuellement 6 femmes parmi ses 12 membres, en conformité avec les dispositions de l'article L.225-18-1 du Code de commerce. La Société entend garder une attention particulière au respect de ces règles.

Conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext, le Conseil veille également à ce qu'il n'y ait pas de discrimination et à ce que la diversité soit représentée au sein de l'entreprise à tous les niveaux hiérarchiques et dans la mesure où cela est possible en fonction du contexte des activités. Les différents comités internes de la Société sont en recherche constante du maintien et d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes en leur sein. Ainsi, le Conseil peut affirmer que la Société poursuit une politique constante de diversité et de maintien de la parité homme femme au sein de l'ensemble de ses organes représentatifs.

Administrateurs indépendants

La Société ayant décidé de se soumettre volontairement au Code Middlednext, la notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du Code Middlednext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de ces critères et a considéré que dans sa composition actuelle, 7 membres sont indépendants au sens du Code Middlednext sur un total de 12 membres tel que rappelé dans le tableau ci-dessus, soit 58 % des administrateurs.

Durée des mandats

En application de la recommandation n°11 du Code Middlednext la durée statutaire des mandats est de 3 ans.

En outre, le renouvellement des mandats des administrateurs est échelonné dans le temps.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Règlement intérieur

Le Conseil s'est doté d'un règlement intérieur qui rappelle les règles de déontologie de ses membres et des modalités de fonctionnement du Conseil, en conformité avec la recommandation n°9 du Code Middlednext.

Afin de refléter les évolutions du mode d'administration de la Société et l'organisation managériale du groupe CIS, tout en prenant en compte les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société et les recommandations de l'AMF en matière de gouvernement d'entreprise ainsi que celles issues du code de gouvernement d'entreprise Middlednext en vigueur, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 avril 2022, avait décidé de mettre à jour son règlement intérieur. Tous les administrateurs ont signé ce règlement. Ainsi, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Enfin, conformément à la recommandation n°2 du Code Middlednext, le Conseil passe en revue à chacune de ses séances les conflits d'intérêts au sein de ses membres de façon à assurer, en toute circonstance, une prise de décision conforme à l'intérêt social. Depuis 2022, une procédure de révélation de conflits d'intérêts a été formalisée de façon à ce que les administrateurs concernés s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lesquels ils seraient dans cette situation. Cette procédure est suivie lors de toutes les réunions du Conseil d'Administration. A ce jour, aucun de ses membres ne s'est déclaré être en situation de conflits d'intérêts connue.

À la connaissance du groupe CIS, il n'existe pas, à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, de conflits d'intérêts potentiels entre la Société et les membres du Conseil d'Administration.

Convocations des administrateurs et information

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président du Conseil d'Administration.

En cas d'empêchement ou de carence du Président du Conseil d'Administration dans l'exécution des tâches précitées, la Vice-Présidente est compétente pour procéder à la convocation du Conseil.

La convocation qui mentionne l'ordre du jour est adressée aux membres du Conseil au moins huit (8) jours calendaires avant chaque réunion par lettre, télécopie ou courrier électronique.

La convocation peut être verbale et sans délai si tous les membres du Conseil y consentent.

Toutefois, des membres du Conseil d'Administration constituant au moins le tiers des membres, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence, peut également demander au Président du Conseil de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Chaque membre du Conseil reçoit les dossiers présentés à chaque Conseil pour qu'il puisse procéder à l'étude ou aux investigations nécessaires sur les sujets traités, au moins trois (3) jours préalablement à chaque réunion, dans la mesure du possible.

Tout membre du Conseil d'Administration peut demander les informations complémentaires qu'il estime nécessaires. Il en fait la demande au Président du Conseil d'administration.

Relation avec les actionnaires

En adéquation avec le code Middlednext et la recommandation n°14, le Conseil accorde une attention particulière à l'évaluation des votes négatifs en Assemblée Générale en analysant, notamment, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et en principe au minimum 4 fois par an respectant en cela la recommandation n°6 du Code Middlednext.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société. Il arrête également les comptes sociaux et consolidés, convoque les actionnaires en Assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions. En outre, le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil s'est formellement réuni à 6 occasions, notamment pour :

- examiner et arrêter les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et la documentation associée et convoquer l'Assemblée Générale annuelle ;
- examiner et arrêter les comptes consolidés semestriels 2024 et la documentation associée ;
- examiner la stratégie du Groupe CIS et revoir le Business Plan 2024-2027 ;
- examiner et approuver le Budget 2025 ;
- approuver le plan d'attribution d'actions gratuites 2024 au bénéfice du Directeur Général.

Les procès-verbaux des séances du Conseil sont tous retranscrits sur les registres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont très impliqués dans leurs missions et le taux moyen de participation aux réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues en 2024 est de 97 %.

2.3. Comités spécialisés

Afin d'améliorer et renforcer sa gouvernance, CIS est doté de trois comités spécialisés :

- un comité d'Audit, des Risques et de la RSE (« CAR ») ;
- un comité stratégique ; et
- un comité des rémunérations.

Leur mission est d'analyser et d'éclairer les prises de décision du Conseil dans plusieurs domaines. Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par un règlement intérieur propre à chacun de ses comités. Chaque comité a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité exclusive du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque comité a la possibilité de solliciter, aux frais de la Société, des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, et ce après avoir obtenu l'accord du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général. Chaque comité peut également décider d'inviter à ses réunions et d'entendre, en tant que de besoin, tout sachant ou expert.

COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DE LA RSE (« CAR »)

Le CAR a été créé en 2010.

Sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de CIS, et aux fins de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le CAR exerce les attributions fixées par le Code de commerce, et notamment les missions détaillées ci-après :

Compétences en matière d'élaboration des informations comptables et financières

- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, préalablement à l'examen des comptes par le Conseil d'Administration ;
- Examiner les états financiers annuels et semestriels ;
- Examiner les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation de ces comptes en s'assurant de leur pertinence ;
- Revoir l'information comptable et financière et en particulier les comptes afin de s'assurer de la correcte traduction comptable de ces opérations ;
- S'assurer que les mesures correctrices, en cas de dysfonctionnement dans le processus d'élaboration de l'information financière, ont bien été mises en place.

Relations avec les Commissaires aux comptes

- Émettre une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation notamment lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires aux comptes est envisagé. Cette recommandation pour la désignation d'un Commissaire aux comptes doit comporter au moins deux choix possibles et la préférence du Comité doit être motivée ;
- Suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes, de leur mission et tenir compte de leurs constatations et conclusions ;
- S'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- Tenir compte des constatations et conclusions de la Haute Autorité de l'Audit, ou de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, consécutives aux contrôles éventuellement réalisés en application des dispositions du Code de commerce ;
- Examiner les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales ;
- Proposer la fixation des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que le contrôle des comptes afin de garantir l'indépendance de la prestation de contrôle des comptes fournie par ces derniers en conformité avec les lois, règlements et recommandations applicables à CIS, et en vérifier la bonne application ;
- Approuver toute fourniture de services autre que celle relative à la mission de certification des comptes par les Commissaires aux comptes dans le respect des réglementations applicables et ce, quel que soit le montant.

Gestion des risques, du contrôle et de l'audit interne

- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe CIS ;
- Évaluer les procédures de contrôle interne ainsi que toutes mesures adoptées en vue de remédier aux éventuels dysfonctionnements significatifs en matière de contrôle interne ;
- Examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- Examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et notamment la cartographie des risques. Dans ce cadre, le CAR veille à l'existence de ces systèmes et de cette cartographie, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies identifiées ;
- Suivi du déploiement et du suivi du dispositif anti-corruption, de la loi Vigilance, du règlement général de protection des données (RGPD) ;
- Prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux significatifs.
- Émettre toute recommandations auprès du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne ;
- Déterminer l'efficacité des procédures visant à assurer la conformité aux lois et aux réglementations, analyser les conclusions des investigations de la direction de CIS, et assurer le suivi (y compris les mesures disciplinaires) des cas d'infraction ;
- Analyser les conclusions de toute investigation menée par les autorités de tutelle et toute remarque émise par les auditeurs, et s'assurer que les mesures sont prises pour la mise en conformité ;
- S'assurer que le Charte Éthique de CIS existe, est diffusée et appliquée ;
- Assurer le traitement de toute remontée d'informations sur un éventuel problème de contrôle interne ou tout problème de nature comptable et financière, le cas échéant, en veillant à préserver l'anonymat du lanceur d'alerte ;
- Examiner les procédures de CIS relatives à la détection de fraudes et au dispositif d'alerte éthique. La direction de CIS est tenue de porter à la connaissance du CAR toute fraude suspectée afin que ce dernier puisse procéder, s'il l'estime nécessaire, aux vérifications qui lui sembleront appropriées ;
- Examiner avec la direction de CIS et, le cas échéant, les Commissaires aux comptes, les conventions liant directement ou indirectement CIS à ses dirigeants.

Responsabilité sociale et environnementale (RSE)

- Assurer les questions relatives à la RSE du Groupe CIS et assister le Conseil d'Administration dans la mise en place et l'application des règles et des meilleures pratiques de gouvernance au sein du groupe CIS et dans l'examen et le suivi des politiques et dispositifs du groupe CIS en matière de RSE ;
- Examiner les principaux risques et opportunités pour le Groupe CIS en matière sociale, sociétale et environnementale et de la politique RSE ;
- Revoir les synthèses reporting, d'évaluation, et de contrôle et ce, afin de permettre au Groupe CIS de produire une information extra-financière fiable ;
- Examiner les grands axes de la communication aux actionnaires et aux autres parties prenantes (clients notamment), en matière de RSE.

De manière générale, le CAR peut se saisir et/ou être saisi de tout sujet pouvant avoir des impacts significatifs sur les comptes de CIS et/ou présentant des risques significatifs pour le groupe CIS. Enfin, le CAR apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus et peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin en veillant à leur compétence et leur indépendance.

À la date du présent rapport, le CAR est composé de 3 administrateurs (dont 2 indépendants parmi lesquels la Présidente du CAR) choisis pour leur compétence en matière financière et comptable et leur connaissance de l'activité du Groupe :

- Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, représentant permanent de la société Financière Lucinda, administrateur indépendant et Présidente du CAR ;
- Madame Frédérique Salamon, administrateur ;
- Madame Odile Molle, administrateur indépendant.

Dans l'exercice de leur fonction, les membres du CAR ne sont soumis à aucun pouvoir hiérarchique et disciplinaire au sein de la Société.

Le CAR présente au Président du Conseil d'Administration et à ses membres les travaux effectués périodiquement, à la demande du Président du Conseil ou de l'un de ses membres ou de sa propre initiative, sur ses domaines d'intervention, ainsi que les rapports, études ou autres investigations qu'il a mis en œuvre.

Le CAR formule le cas échéant tout avis ou recommandation, à charge pour le Président du Conseil d'Administration ou de ses membres d'apprécier les suites qu'il entend y donner.

Le CAR a régulièrement des échanges avec les Commissaires aux comptes de la Société notamment à l'occasion de l'établissement de leurs rapports.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique a été créé en 2018 aux fins d'assister la Société et le Conseil dans ses travaux.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- Évaluer la position stratégique de CIS compte tenu de l'évolution de l'environnement du Groupe et de ses marchés ainsi que des axes de développement à moyen et long terme ;
- Étudier des projets de développement du Groupe notamment en matière de croissance externe et en particulier sur les opérations d'acquisitions ou de cessions de filiales, de participation, d'endettement, d'investissement.

Le Comité stratégique rend compte de ses travaux au Président du Conseil d'Administration et à ses membres au moins une fois par an. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

À la date du présent rapport, ce Comité stratégique est composé de 6 membres du Conseil choisis pour leur compétence en matière stratégique et leur connaissance de l'activité de la Société :

- Monsieur Henri de Bodinat, représentant permanent de la société Cantos Ltd, Président du Comité stratégique et administrateur indépendant ;
- Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration et administrateur ;
- Madame Florence Arnoux, administrateur ;
- Madame Frédérique Salamon, administrateur ;
- Monsieur Yves-Louis Darricarrère, représentant permanent de la société YLD Conseil, administrateur indépendant ;
- Monsieur Cédric Gobilliard, représentant permanent de la société ITSAS, administrateur indépendant.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations a été créé en 2018 et exerce notamment les missions suivantes :

- Étudier les questions relatives aux éléments de rémunération de toute nature des dirigeants mandataires sociaux ;
- Émettre un avis sur la politique de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux ;
- Émettre après étude, des propositions sur la répartition du montant annuel global maximum pouvant être alloué par l'Assemblée générale aux membres du Conseil d'Administration ;
- Examiner tout projet en matière d'attribution d'options de souscriptions ou d'achat d'actions et les autres systèmes d'intéressement liés aux actions de CIS ;
- Étudier les questions relatives aux éléments de rémunération de toute nature des membres du Conseil d'Administration ayant un lien contractuel avec CIS ou l'une de ses filiales et vérifie le respect de la procédure des conventions réglementées applicables ;
- Émettre des avis sur un ratio d'équité qui permet de comparer le niveau de la rémunération du dirigeant et la rémunération moyenne et médiane des salariés de CIS ;
- Examiner tout projet de recrutement et des conditions de rémunérations de certains collaborateurs de CIS.

Le Comité des rémunérations rend compte de ses travaux au Président du Conseil d'Administration et à ses membres au moins une fois par an. Il lui fait part de ses conclusions, recommandations et propositions.

À la date du présent rapport, ce Comité est composé de 4 administrateurs choisis pour leur compétence en matière de rémunérations et leur connaissance de l'activité de la Société :

- Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, représentant permanent de la société Financière Lucinda, Présidente du Comité des rémunérations et administrateur indépendant ;
- Madame Frédérique Salamon, administrateur ;
- Monsieur Yves-Louis Darricarrère, représentant permanent de la société YLD Conseil, administrateur indépendant ;
- Monsieur Gonzague de Blignières, administrateur indépendant.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS

3.1. Principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

En application des dispositions légales en vigueur, la Société CIS, dont les actions sont cotées sur un système multilatéral de négociation organisée (Euronext Growth) depuis 2022, n'est pas soumise à la réglementation du « *say on pay* ». Elle n'est donc pas tenue de divulguer de manière individuelle la rémunération de ses mandataires sociaux. Toutefois, dans un souci de transparence, la Société souhaite préciser les éléments suivants :

- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux est soumise à des critères objectifs définis par le Comité des rémunérations et fait l'objet d'une revue annuelle et approuvée chaque année par le Conseil d'administration.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise aux principes d'Exhaustivité, d'Équilibre entre les éléments de la rémunération, de Benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence et en conformité avec les recommandations du code Middledent.

Le Conseil d'Administration veille à ce que la politique de rémunération en place soit conforme à l'intérêt social de l'entreprise, qu'elle soit adaptée à sa stratégie et au contexte dans lequel elle évolue, et qu'elle prenne en compte les enjeux de la transition écologique et solidaire. Dans le cadre de ces enjeux, le Conseil veille à ce que cette politique de rémunération participe à promouvoir les performances du Groupe CIS, sa pérennité et sa compétitivité à court, moyen et long terme.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de CIS a pour objectifs :

- d'accompagner sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- d'aligner les intérêts de ses dirigeants avec ceux des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes ;
- de s'assurer que les résultats à court terme participent à construire les résultats à moyen et à long terme ;
- de récompenser les résultats économiques, financiers et RSE en suscitant un dépassement des performances d'une année sur l'autre et en s'appuyant sur sa culture d'entreprise et ses valeurs ;
- de récompenser les performances individuelles et collectives, et la fidélisation des équipes ;
- de participer activement à la qualité du dialogue social et à la cohésion et l'engagement des équipes ;
- d'être compétitive et performante pour attirer, développer et motiver continuellement ses talents tout en préservant ses équilibres économiques et financiers.

3.2. Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Chaque membre du Conseil de la Société perçoit une rémunération en raison de leur participation aux travaux du Conseil et de ses comités.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, le montant global annuel de cette rémunération est déterminé chaque année par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration répartit ensuite librement entre ses membres ce montant, en fonction de leur assiduité au sein du Conseil d'Administration et le cas échéant, des comités.

La rémunération globale versée en 2024 au titre de l'exercice 2023 à l'ensemble des membres du Conseil s'est inscrite dans la limite d'un montant maximal qui a été fixé à 240 000 € par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juin 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 11 juin 2025, de fixer la rémunération à verser aux administrateurs en 2025 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à la somme de 260 000 €.

En sus de cette rémunération globale annuelle pour la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration, chaque administrateur, membre des comités susmentionnés au § 2.3. ci-dessus, perçoit une rémunération complémentaire.

Le Conseil d'Administration peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ponctuelles confiées à certains administrateurs. Ces conventions seraient alors soumises à la procédure des conventions réglementées de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Enfin, le Conseil d'Administration peut aussi autoriser le remboursement de certains frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ d'un administrateur en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

3.3. Actions CIS détenues par les mandataires sociaux

i. Actions détenues par les membres du Conseil et les dirigeants

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions CIS que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires et des administrateurs représentant les salariés) est d'une (1) action CIS.

ii. Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et des dispositions du règlement de l'AMF, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune transaction réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 déclarée par les dirigeants et personnes assimilées.

3.4. Options, actions de performance et plan d'incitation long terme

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2024 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE CIS

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2024 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
Néant			

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par le Conseil du 14.12.2021 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 17.06.2021	N° du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2021	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance
Yannick MORILLON Directeur Général	Plan 2021	10 000	99 400 €	14.12.2022	10 ans	Néant
Actions attribuées gratuitement par le Conseil du 06.07.2022 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 16.06.2022	N° du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2022	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance
Yannick MORILLON Directeur Général	Plan 2022	27 500	255 750 €	16.04.2025	Aucune	Suivant critères de performance liés aux résultats et à la trésorerie
Actions attribuées gratuitement par le Conseil du 19.12.2023 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 14.06.2023	N° du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2023	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance
Yannick MORILLON Directeur Général	Plan 2023	27 500	255 750 €	Date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025	Aucune	Suivant critères de performance liés aux résultats, à la trésorerie et à la RSE

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par le Conseil du 17.12.2024 sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 14.06.2023	N° du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2024	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance
Yannick Morillon Directeur Général	Plan 2024	27 500	255 750 €	Date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026	Aucune	Suivant critères de performance liés aux résultats, à la trésorerie et à la RSE

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée Générale et plan	Néant
Date du Conseil d'Administration	Néant

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix
Options consenties durant l'exercice par l'Émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux 10 salariés de CIS et toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	
Options détenues sur l'Émetteur et les sociétés visées, levées durant l'exercice par les 10 salariés de l'Émetteur et de ses sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Information sur les actions attribuées gratuitement à Yannick Morillon

	17.06.2021	16.06.2022	14.06.2023	
Date d'Assemblée Générale et plans	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Date de Conseil d'Administration	14.12.2021	06.07.2022	19.12.2023	17.12.2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	27 500	27 500	27 500
Date d'acquisition des actions	14.12.2022	16.04.2025	Date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025	Date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
Date de fin de période de conservation	14.12.2032	Aucune	Aucune	Aucune
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2024	10 000	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	27 500	27 500	27 500

La livraison définitive des attributions gratuites d'actions à Yannick Morillon au titre des Plans 2022, 2023 et 2024 a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire sur la période d'acquisition. Le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats, au niveau de trésorerie de l'entreprise et à des objectifs RSE sont atteints durant la période d'acquisition des droits.

Les actions gratuites définitivement acquises au titre des Plans 2022, 2023 et 2024 ne sont assorties d'aucune période de conservation. Cependant, Yannick Morillon est tenu à un engagement de conserver au moins 30 % de ses actions gratuites acquises dans la mesure où les montants de ces actions gratuites acquises au titre des Plans 2021, 2022, 2023 et 2024 n'atteindraient pas en valeur deux (2) années de rémunération fixe au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

Il est précisé que dans sa séance du 16 avril 2025, le Conseil d'Administration, après avoir constaté l'expiration de la période d'acquisition du Plan 2022 et examiné les conditions de performance de ce Plan 2022, a :

- constaté l'attribution définitive de 4 545 actions existantes au profit de Yannick Morillon, Directeur Général de la Société, représentant un taux d'acquisition de 16,53 % ; et
- rappelé que Yannick Morillon est tenu de conserver au moins 30 % de ces actions gratuites acquises au titre du Plan 2022, dans une limite d'un montant d'Actions Gratuites acquises au titre des Plans 2021 et 2022, équivalent à deux (2) années de rémunération fixe totale au titre de son mandat social et de son contrat de travail. Cet engagement demeure pendant toute la durée des fonctions de mandataire social au sein de la Société.

Aucune autre opération d'attribution gratuite d'actions n'a été réalisée depuis la date d'ouverture de l'exercice en cours en vertu des dispositions législatives relatives à l'attribution gratuite d'actions.

4. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTES

Ces informations sont détaillées à la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024.

5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code du Commerce, le tableau ci-dessous présente les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et leurs utilisations.

	Date de l'Assemblée Générale	Échéance	Montant maximal autorisé	Utilisation éventuelle de ladite délégation par le Conseil d'Administration au 31.12.2024
Programme de rachat d'actions	12 juin 2024	11 décembre 2025 à minuit	8 041 040 € 10 % du capital	2 403 548 €
Autorisation d'attribution d'actions gratuites par voie de rachat d'actions existantes	14 juin 2023	13 août 2025 à minuit	La délégation est consentie dans la limite de 1,5 % du capital social de la Société et dans la limite de 120 000 actions	Utilisée à hauteur de 0,68 % du capital

6. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

CIS est contrôlé par la famille Arnoux qui détient 53,5 % des actions et 65,1 % des droits de vote.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières, à l'exception des droits de vote double attribués à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire (art. 13.2 des statuts). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation.

7. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le détail des conventions réglementées figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes inséré à la fin du Rapport Financier.

8. MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédé par eux. Les règles et conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont rappelées dans chaque avis de convocation, en application des dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables et notamment de l'article 21 des statuts reproduit ci-après.

L'Assemblée Générale est réunie au minimum une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice et est matériellement accessible à tous les actionnaires.

ARTICLE 21. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

21.1. Généralités

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient ni les statuts, ni la nationalité de la Société.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles qui sont appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts ou à modifier la nationalité de la Société.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

21.2. Convocations - Bureau - Procès-verbaux

1. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut, par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La Société est tenue, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), trente-cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prescrit par l'article R.22-10-22 du Code de commerce.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans le journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ainsi qu'au BALO quinze jours francs au moins avant la date de l'Assemblée conformément aux dispositions de l'article R.22-10-20 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation doivent, même s'ils n'en n'ont pas fait la demande, être convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire.

La convocation doit être adressée sous pli recommandé aux actionnaires qui en font la demande et ont fait parvenir à la Société le montant des frais de recommandation.

Tous les copropriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes. Lorsque des actions sont grevées d'un usufruit, le titulaire du droit de vote ci-dessus est convoqué dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions.

Conformément aux dispositions de l'article L.228-29-7-1 du Code de commerce, la Société transmet aux intermédiaires mentionnés au 1° à 4° du I de l'article L.228-2 du Code de commerce, les informations nécessaires pour permettre aux actionnaires ou à leur mandataire d'exercer les droits découlant des actions, à moins que ces informations n'aient été envoyées directement aux actionnaires ou à un tiers désigné par l'actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu valablement délibérer à défaut de réunir le quorum requis la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée sont convoquées dix jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée.

- 2. Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.*

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être envoyées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique, dans un délai de vingt-cinq (25) jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours après la date de l'avis de réunion publié au BALO, conformément à l'article R.22-10-22 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

En outre, conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration, les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société ou par voie électronique, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Enfin, conformément aux dispositions légales en vigueur, les demandes d'inscription de projets de résolutions, par le Comité Social et Économique s'il y en a un, à l'ordre du jour sont envoyées dans les dix jours de la publication de l'avis de réunion.

- 3. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions. Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-18 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, qui doit être annexée au formulaire unique de vote par correspondance, ou à la procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.*

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission datée du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par l'article L.225-106 du Code de commerce. Les désignations ou révocations de mandataires devront être réceptionnées par la Société au plus trois (3) jours calendaires avant l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire donnant procuration sans indication de mandataire, est considéré comme avoir donné pouvoir au président de l'Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, pour tout pouvoir donné sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. La procuration devra être réceptionnée par la Société au plus trois (3) jours calendaires avant l'Assemblée Générale.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

- 4. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours calendaires avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.*

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Une confirmation électronique de réception du vote est transmise à tout actionnaire qui a voté par des moyens électroniques de télécommunication ou à son mandataire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire ou son mandataire peut demander confirmation que son vote a bien été enregistré et pris en compte, à moins que cette information ne soit déjà à sa disposition.

- 5. Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.*
- 6. Si applicable, deux membres du Comité Social et Economique, désignés par le Comité Social et Economique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.*
- 7. Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque Assemblée.*
- 8. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.*

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

21.3. Quorum - Vote - Nombre de voix

- 1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.*

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

- 2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.*
- 3. Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La Société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.*
- 4. Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.*
- 5. L'Assemblée statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.*

21.4. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.5. Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

21.6. Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR



ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1.** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 2.** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 3.** Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 4.** Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Approbation de ces conventions ;
- 5.** Non-renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric Bedin ;
- 6.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Régis Arnoux ;
- 7.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Monique Arnoux ;
- 8.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Florence Arnoux ;
- 9.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Frédérique Salamon ;
- 10.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE RÉGIS ARNOUX (FINRA) ;
- 11.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE LUCINDA ;
- 12.** Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société YLD CONSEIL ;
- 13.** Ratification de la cooptation de la société ITSAS en qualité de nouvel Administrateur, représentée par Monsieur Cédric Gobilliard ;
- 14.** Nomination du Groupe Y (Membre indépendant du réseau Moore Global) en qualité d'auditeur de durabilité en charge de la certification des informations en matière de durabilité ;
- 15.** Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration - Fixation du montant global de rémunération alloué aux membres du Conseil d'Administration ;
- 16.** Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- 17.** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 18.** Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes au profit du Directeur Général ;
- 19.** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

EXPOSÉ DES MOTIFS DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Le présent document a pour objet de vous exposer les motifs des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire qui se tiendra le 11 juin 2025, conformément à l'article L.225-115 3° du Code de commerce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Approbation de ces conventions ;
5. Non-renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric Bedin ;
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Régis Arnoux ;
7. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Monique Arnoux ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Florence Arnoux ;
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Frédérique Salamon ;
10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE RÉGIS ARNOUX (FINRA) ;
11. Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE LUCINDA ;
12. Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société YLD CONSEIL ;
13. Ratification de la cooptation de la société ITSAS en qualité de nouvel Administrateur, représentée par Monsieur Cédric Gobilliard ;
14. Nomination du Groupe Y (Membre indépendant du réseau Moore Global) en qualité d'auditeur de durabilité en charge de la certification des informations en matière de durabilité ;
15. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration - Fixation du montant global de rémunération alloué aux membres du Conseil d'Administration ;
16. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
17. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

18. Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes au profit du Directeur Général ;
19. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

1. RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1^{ère} et 2^{ème} résolutions

Il vous est demandé (i) d'approuver les comptes sociaux annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe CIS pour l'exercice 2024 et (ii) de donner quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

- Les comptes sociaux de la Société font ressortir un résultat net de 3 424 403,90 euros.
- Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe de 4 867 552 euros.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

2. Proposition d'affectation du résultat

3^{ème} résolution

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024, soit la somme de 3 424 403,90 euros de la manière suivante :

- Autres réserves.....2 017 221,90 euros
- Dividende1 407 182,00 euros

Le Conseil propose par ailleurs d'affecter le report à nouveau, soit la somme de 41 470,70 euros au compte autres réserves. Vous rappelant que le nombre d'actions est de 8 041 040, si vous approuvez cette distribution, le dividende brut global sera donc de 0,175 euro par action.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 20 juin 2025 directement aux actionnaires qui sont titulaires d'actions inscrites dans un compte nominatif pur ou aux intermédiaires financiers chargés de la gestion des actions au porteur ou inscrites en compte nominatif administré, par l'intermédiaire de UPTEVIA (ex CACEIS).

La date de détachement du coupon est fixée au 20 juin 2025.

Il est précisé que lorsque le dividende est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts).

Le dividende sera par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

3. Conventions réglementées

4^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2024 et qui se sont poursuivies au cours de cet exercice, telles qu'elles sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes telles que visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

4. Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Bedin

5^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric Bedin, vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025. Monsieur Frédéric Bedin a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être renouvelé dans ses fonctions pour convenances personnelles et a remercié CIS et son Président pour la confiance témoignée tout au long de ces années de collaboration.

Nous vous proposons de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Régis Arnoux

6^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Régis Arnoux, Président et fondateur de CIS, vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Monique Arnoux

7^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de Madame Monique Arnoux vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Florence Arnoux

8^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de Madame Florence Arnoux vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Frédérique Salamon

9^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de Madame Frédérique Salamon vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINANCIÈRE RÉGIS ARNOUX

10^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de la société FINRA, holding de la famille Arnoux, vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Régis Arnoux en sa qualité de Président de FINRA sera le représentant permanent.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

10. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINANCIÈRE LUCINDA

11^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE LUCINDA, représentée par Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société YLD CONSEIL

12^{ème} résolution

Le mandat d'Administrateur de la société YLD CONSEIL, représentée par Monsieur Yves-Louis Darricarrère, vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Nous vous proposons de renouveler son mandat d'Administrateur pour une nouvelle période de trois années qui expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

12. Ratification de la cooptation de la société ITSAS en qualité de nouvel Administrateur, représentée par Monsieur Cédric Gobilliard

13^{ème} résolution

Monsieur Cédric Gobilliard, Administrateur de la Société en son nom propre, a décidé de démissionner de son mandat pour que sa société de conseil, la société ITSAS, lui succède.

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2024 en a pris acte et a décidé de coopter la société ITSAS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 46 rue de la Belle Feuille, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 931 194 575, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Cédric Gobilliard en son nom propre, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous vous proposons de prendre acte de la démission de Monsieur Cédric Gobilliard et de ratifier la cooptation de la société ITSAS, en remplacement.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

13. Nomination du Groupe Y (Membre indépendant du réseau Moore Global) en qualité d'auditeur de durabilité en charge de la certification des informations en matière de durabilité

14^{ème} résolution

L'ordonnance du 6 décembre 2023 transposant la directive européenne CSRD impose la nomination par l'Assemblée Générale des actionnaires, d'un ou plusieurs Commissaires aux comptes ou organisme tiers indépendant (OTI) dont la mission sera de certifier les informations de durabilité devant figurer dans le rapport de gestion à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2025, sous réserve de toute autre loi ou réglementation prorogeant les délais d'entrée en vigueur.

Dans ce contexte, il vous est proposé de nommer le Groupe Y (Membre indépendant de Moore Global), domicilié 53 rue des Marais, 79000 NIORT, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 377 530 563, en qualité d'auditeur de durabilité en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité prévues par les textes de loi en vigueur, et ce pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

14. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration - Fixation du montant global de leur rémunération

15^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de soumettre à votre approbation, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, le montant de la rémunération allouée aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025 telle qu'elle y est décrite. Cette résolution a également pour objet d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, une somme globale de 260 000 euros.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

15. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

16^{ème} résolution

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale dans sa délibération du 12 juin 2024 et selon les termes et conditions contenus dans la résolution correspondante, a autorisé le Conseil d'Administration et lui a conféré tous pouvoirs à l'effet de permettre à la Société d'acquérir ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette autorisation a une durée de validité de dix-huit mois qui expirera le 11 décembre 2025 à minuit.

Nous vous demandons de bien vouloir réitérer cette autorisation pour une nouvelle période de validité de dix-huit mois, étant précisé que nous vous proposons de fixer les limites de cette autorisation comme suit : les opérations effectuées à ce titre seraient réalisées à un prix maximum d'achat de Vingt (20) euros par action et le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de ladite autorisation ne pourra, à aucun moment, excéder 10 % du nombre total d'actions, étant précisé que (a) cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et (b) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, le Conseil a, au cours de l'exercice 2024, procédé à des achats et ventes de titres en vue de réguler les cours de l'action de la Société.

Au 31 décembre 2024, la Société disposait en actions propres de 258 446 titres contre 254 719 au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

16. Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes au profit du Directeur Général

18^{ème} résolution

Cette résolution a pour objet de déléguer compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes, en une ou plusieurs fois, au profit du Directeur Général, dans le cadre d'un plan spécifique.

Les attributions gratuites d'actions pourront être subordonnées à des conditions de performance que le Conseil d'Administration déterminera.

Le nombre total d'actions qui pourrait être attribuées gratuitement tout plan confondu ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital social de la Société dans une limite globale de 120 000 actions sans, en tout état de cause, excéder les limites fixées par les articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six (26) mois et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration propose d'adopter cette résolution telle que proposée.

Nous espérons que ces propositions vous agréent et que vous voudrez bien en conséquence approuver le texte des résolutions soumis à votre vote.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)



Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de la Société a arrêté, dans sa séance du 16 avril 2025, les termes du présent rapport afin de rendre compte aux actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et de porter à la connaissance des actionnaires les informations complémentaires requises par ces mêmes articles concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est précisé que seul le Directeur Général de la Société, Monsieur Yannick Morillon, est bénéficiaire de ces plans d'attribution gratuite d'actions.

	Plan 2021 (sans condition de performance)	Plan 2022 (avec conditions de performance)	Plan 2023 (avec conditions de performance)	Plan 2024 (avec conditions de performance)	Total
Date d'Assemblée Générale	17.06.2021	16.06.2022	14.06.2023	14.06.2023	
Date du Conseil / Date d'attribution	14.12.2021	06.07.2022	19.12.2023	17.12.2024	
Valorisation comptable des actions (valeur IFRS)	99 400 €	255 750 €	255 750 €	255 750 €	
Nombre total d'actions autorisées	120 000	120 000	120 000	120 000	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10 000	27 500	27 500	27 500	92 500
Date d'acquisition	14.12.2022	16.04.2025	Date du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025	Date du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026	
Date de fin de période de conservation	14.12.2032	Aucune mais engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites du Plan 2022, dans une limite d'un montant d'Ac- tions Gratuites acquises au titre des Plans 2021 et 2022, équivalent à 2 an- nées de rémunération fixe totale au titre du mandat social et du contrat de travail. Cet engagement demeure pendant toute la durée des fonctions de mandataire social au sein de la Société	Aucune mais engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites du Plan 2023 dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre des Plans 2021, 2022 et 2023 n'atteindraient pas en valeur 2 années de rémunération fixe au titre du mandat social et du contrat de travail	Aucune mais engagement de conserver au moins 30 % des Actions Gratuites du Plan 2024 dans la mesure où les montants des Actions Gratuites acquises au titre des Plans 2021, 2022, 2023 et 2024 n'atteindraient pas en valeur 2 années de rémunération fixe au titre du mandat social et du contrat de travail	
Taux d'acquisition après constatation des conditions	100 %	-	-	-	-
Nature des actions à attribuer (nouvelles ou existantes)	Existantes	Existantes	Existantes	Existantes	
Nombre total d'actions souscrites en 2023	10 000	0	0	0	10 000
Nombre total d'actions souscrites en 2024	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions annulées ou caduques sur la période	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes au 31.12.2024	0	27 500	27 500	27 500	82 500
Nombre d'actions à émettre	0	0	0	0	0

2. DESCRIPTIONS DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS EN COURS D'ACQUISITION

2.1. Plan 2022

- a. Objectif d'un Résultat Net Part du Groupe CIS calculé sur la moyenne du Résultat Net Part du Groupe sur les exercices 2022, 2023 et 2024, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 44 % de l'attribution) ;
- b. Objectif d'un EBITDA réalisé par le Groupe CIS calculé sur la moyenne de l'EBITDA réalisé sur les exercices 2022, 2023 et 2024, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 31 % de l'attribution) ;
- c. Objectif d'un niveau de trésorerie nette* de CIS France au 31 décembre 2024 (à hauteur de 25 % de l'attribution).

* **Trésorerie nette** = Valeurs mobilières de placement hors actions propres + disponibilités – Emprunts obligataires – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, hors emprunts liés à la croissance externe et hors encaissement des dividendes Algérie portés en créance dans les comptes sociaux de CIS SA.

2.2. Plan 2023

- a. Objectif d'un Résultat Net Part du Groupe CIS calculé sur la moyenne du Résultat Net Part du Groupe sur les exercices 2023, 2024 et 2025, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 25,5 % maximum de l'attribution) ;
- b. Objectif d'un EBITDA réalisé par le Groupe CIS calculé sur la moyenne de l'EBITDA réalisé sur les exercices 2023, 2024 et 2025, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 30,9 % maximum de l'attribution) ;
- c. Objectif d'un niveau de trésorerie nette* de CIS France au 31 décembre 2025 (à hauteur de 38,1 % maximum de l'attribution) ;

* **Trésorerie nette** = Valeurs mobilières de placement hors actions propres + Disponibilités - Emprunts obligataires - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, hors emprunts liés à la croissance externe.

- d. Objectif RSE de réduction des émissions carbone au 31 décembre 2025 par rapport à la valeur enregistrée au 31 décembre 2023 sur le périmètre incluant le siège social de CIS (France), Kazakhstan, Mauritanie, Brésil et Algérie et à chiffre d'affaires constant (à hauteur de 5,5 % maximum de l'attribution).

2.3. Plan 2024

- a. Objectif d'un Résultat Net Part du Groupe CIS calculé sur la moyenne du Résultat Net Part du Groupe des exercices 2024, 2025 et 2026, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 25,5 % maximum de l'attribution) ;
- b. Objectif d'un EBITDA réalisé par le Groupe CIS calculé sur la moyenne de l'EBITDA des exercices 2024, 2025 et 2026, tels que figurant dans les comptes consolidés du Groupe, certifiés par les Commissaires aux Comptes (à hauteur de 30,9 % maximum de l'attribution) ;
- c. Critère de trésorerie portant sur la moyenne des flux de trésorerie opérationnels* des exercices 2024, 2025 et 2026 (à hauteur de 38,2 % maximum de l'attribution) ;

* **Flux de trésorerie opérationnels** = Résultat net consolidé du Groupe + Dotations aux Amortissements et Provisions – Variation du BFR (hors IFRS 16).

- d. Objectif RSE de réduction des émissions carbone au 31 décembre 2026 par rapport à la valeur enregistrée au 31 décembre 2023 sur le périmètre incluant le siège social de CIS (France), Kazakhstan, Mauritanie, Brésil et Algérie et à chiffre d'affaires constant (à hauteur de 5,4 % maximum de l'attribution).

3. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans sa séance du 16 avril 2025, le Conseil d'Administration, après avoir constaté l'expiration de la période d'acquisition du Plan 2022 et examiné les conditions de performance du Plan 2022, a :

- constaté l'attribution définitive de 4 545 actions existantes au profit de Monsieur Yannick Morillon, Directeur Général de la Société, représentant un taux d'acquisition de 16,53 % ; et
- rappelé que Monsieur Yannick Morillon est tenu de conserver au moins 30 % de ces actions gratuites acquises au titre du Plan 2022, dans une limite d'un montant d'Actions Gratuites acquises au titre des Plans 2021 et 2022, équivalent à deux (2) années de rémunération fixe totale au titre de son mandat social et de son contrat de travail. Cet engagement demeure pendant toute la durée des fonctions de mandataire social au sein de la Société.

Nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune autre opération d'attribution gratuite d'actions depuis la date d'ouverture de l'exercice en cours en vertu des dispositions législatives relatives à l'attribution gratuite d'actions.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS (ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la Société, ou d'une société dont 10% au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la Société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Nous vous indiquons ci-dessous :

- Le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- Le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- Le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ses mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce.

Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2024

Néant.

Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2024

Néant.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur le point suivant inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire :

Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes au profit du Directeur Général

Le Conseil rappelle à l'Assemblée Générale la possibilité d'attribuer gratuitement des actions à certains mandataires sociaux et salariés de la Société, en vertu de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil a convenu que la rémunération de Monsieur Yannick Morillon, Directeur Général de la Société a vocation à être complétée par une composante long terme via l'attribution éventuelle d'actions gratuites dans le cadre d'un plan spécifique et qui pourrait être subordonnée à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performances qui seront à définir par le Conseil d'Administration.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser votre Conseil d'Administration à procéder, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à d'éventuelles attributions gratuites d'actions de la Société par voie de rachat d'actions existantes, au profit de Monsieur Yannick Morillon, Directeur Général, dans la limite de 1,5 % du capital social de la Société, soit une limite globale de 120 000 actions tout plan d'attribution gratuite d'actions confondu, et de conférer au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions gratuites.

L'attribution gratuite de ces actions serait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un (1) an avec une obligation de conservation des actions par le bénéficiaire à fixer par le Conseil d'Administration, étant précisé que la durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation ne pourra être inférieure à deux (2) ans.

Par conséquent, nous demandons à l'Assemblée Générale, de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, afin de mettre en œuvre la délégation et notamment à l'effet de :

- (i) arrêter le nombre d'actions attribuées au Directeur Général dans la limite susmentionnée ;
- (ii) arrêter l'ensemble des termes, modalités et conditions du ou des plans d'actions gratuites dans la limite de la présente autorisation ;
- (iii) déterminer les incidences sur les droits du bénéficiaire des opérations modifiant le capital social, réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, s'il l'estime nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits du bénéficiaire ;
- (iv) fixer les conditions, en ce comprises les éventuelles conditions de performance requises en vue de l'acquisition et déterminer les critères, dates et modalités des attributions des actions, notamment la période d'acquisition minimale, ainsi que le cas échéant, la durée de la période de conservation requise pour le bénéficiaire, constater les dates d'attribution définitive et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées ;
- (v) prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables ;
- (vi) décider, le cas échéant, d'inscrire les actions gratuites qui seront attribuées sur un compte nominatif au nom de son titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- (vii) et plus généralement, faire dans le respect de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Nous rappelons que les modalités définitives des opérations réalisées en vertu de l'autorisation au Conseil d'Administration feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence qui lui serait conférée par l'Assemblée Générale.

Cette autorisation, qui priverait d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure ayant le même objet à hauteur de la partie non utilisée, sera consentie au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 11 juin 2025.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2025

TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS



1. RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 ET QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice, un résultat de 3 424 403,90 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il résulte pour ledit exercice, un résultat net part du Groupe de 4 867 552 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 s'élevant à 3 424 403,90 euros de la manière suivante :

- Autres réserves 2 017 221,90 euros
- Dividende 1 407 182,00 euros

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le report à nouveau, soit la somme de 41 470,70 euros au compte autres réserves.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,175 euro.

Lorsque le dividende est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende sera payé le 20 juin 2025 directement aux actionnaires qui sont titulaires d'actions inscrites dans un compte nominatif pur ou aux intermédiaires financiers chargés de la gestion des actions au porteur ou inscrites en compte nominatif administré, par l'intermédiaire de UPTEVIA (ex CACEIS).

La date de détachement du coupon est fixée au 20 juin 2025.

Il sera précisé que les sommes, correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour du détachement du coupon, seront affectées au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la Loi, des montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

	2021	2022	2023
Nombre d'actions rémunérées	8 041 040	8 041 040	8 041 040
Dividende net par action	0,159 €	0,159 €	0,162 €
Valeur de l'action à la dernière séance boursière suivant la clôture de l'exercice	13,90 €	9,68 €	8,88 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES - APPROBATION DE CES CONVENTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et l'ensemble des conventions qui y sont mentionnées, en ce compris les nouvelles conventions et prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice également mentionnées dans ledit rapport spécial.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BEDIN

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la volonté de Monsieur Frédéric Bedin de ne pas poursuivre son mandat pour convenances personnelles, décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric Bedin.

SIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR RÉGIS ARNOUX

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Régis Arnoux, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SEPTIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME MONIQUE ARNOUX

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Monique Arnoux, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

HUITIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME FLORENCE ARNOUX

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Florence Arnoux, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

NEUVIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME FRÉDÉRIQUE SALAMON

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Frédérique Salamon, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

DIXIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ FINANCIERE REGIS ARNOUX (FINRA)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société

FINANCIÈRE RÉGIS ARNOUX (FINRA), société par actions simplifiée au capital de 44 733 000 euros, dont le siège social est sis 25 avenue de la Planche, 13008 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 499 249 092, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Assemblée Générale prend acte que le représentant permanent de FINRA sera Monsieur Régis Arnoux, Président de FINRA.

ONZIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE LUCINDA

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société FINANCIÈRE LUCINDA, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 95 000 euros, dont le siège social est sis 70 rue de la Tour, 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 504 747 254, représentée par Madame Sophie Le Tanneur de Rancourt, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

DOUZIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ YLD CONSEIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société YLD CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 27 avenue de Fourcault de Pavant, 78000 Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 819 745 316, représentée par Monsieur Yves-Louis Darricarrère, pour une durée de trois années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

TREIZIÈME RÉSOLUTION - RATIFICATION DE LA COOPTATION DE LA SOCIÉTÉ ITSAS EN QUALITÉ DE NOUVEL ADMINISTRATEUR, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR CÉDRIC GOBILLIARD

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Cédric Gobilliard en qualité d'Administrateur de la Société en son nom propre, ratifie la nomination par cooptation de la société ITSAS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 46 rue de la Belle Feuille, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 931 194 575, représentée par Monsieur Cédric Gobilliard, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2024, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION - NOMINATION DU GROUPE Y (MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU MOORE GLOBAL) EN QUALITÉ D'AUDITEUR DE DURABILITÉ EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme le Groupe Y (Membre indépendant de Moore Global), domicilié 53 rue des Marais, 79000 Niort, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 377 530 563, en qualité d'auditeur de durabilité en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité prévues par la Directive (UE) n°2022/2464 du 14 décembre 2022, transposée en droit français par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 ainsi que des informations exigées par l'article 8 du règlement (UE) n°2020/852 du 18 juin 2020, pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Groupe Y a fait savoir qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

QUINZIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - FIXATION DU MONTANT GLOBAL DE RÉMUNÉRATION ALLOUÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025 telle qu'elle y est décrite.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, une somme globale de deux cent soixante mille (260 000) euros.

SEIZIÈME RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et de la réglementation européenne applicable aux abus de marché, notamment le Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014, à opérer sur les actions de la Société dans les conditions et limites prévues par les textes, en vue :

- (i) d'utiliser tout ou partie des actions acquises pour mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions ou plan d'attribution gratuite d'actions, ou toute autre forme d'attribution, d'allocation, de cession ou de transfert destinés aux anciens et actuels salariés et mandataires sociaux de la Société et de son groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions fixées par la loi ;
- (ii) de remettre tout ou partie des actions acquises lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation applicable ;
- (iii) d'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action CIS par un prestataire de services d'investissement indépendant au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF ; et
- (iv) plus généralement, de réaliser toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée ou admise, par la loi ou la réglementation en vigueur ou par l'AMF.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être opérés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré (y compris par acquisition ou cession de bloc d'actions), y compris auprès d'actionnaires identifiés, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans le respect de la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale fixe :

- à 20 euros par action, hors frais d'acquisition, le prix maximum d'achat (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie) et à 8 041 040 euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme d'achat d'actions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le prix et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme d'achat d'actions seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
- le nombre d'actions pouvant être acquises à 10 % des actions composant le capital social, étant rappelé que (a) cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et (b) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Dans les limites permises par la réglementation applicable, les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions, étant précisé qu'à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre, le Conseil d'Administration ne pourra mettre en œuvre la présente autorisation, ni la Société poursuivre l'exécution d'un programme d'achat d'actions sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la Société, plus de 10 % du total de ses propres actions, ni plus de 10 % d'une catégorie déterminée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration en vue de mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités et notamment pour passer tout ordre de Bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies dans les conditions légales et réglementaires applicables, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire. Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES CONSÉCUTIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR VOIE DE RACHAT D'ACTIONS EXISTANTES AU PROFIT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- **autorise** le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et dans les conditions définies dans la présente résolution, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes, en une ou plusieurs fois, au profit du Directeur Général, dans les conditions ci-après définies ;
- **décide** que le nombre total d'actions attribuées gratuitement tout plan confondu et en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital social de la Société dans une limite globale de 120 000 actions, étant précisé qu'en tout état de cause le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder les limites fixées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- **décide** que les attributions effectuées en application de la présente résolution pourront être subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance définies par le Conseil d'Administration ;
- **décide** que l'attribution des actions au Directeur Général sera définitive, au terme d'une période d'acquisition, fixée par le Conseil d'Administration, d'une durée minimale d'un (1) an ;
- **décide** que le Conseil d'Administration déterminera la période d'acquisition et la durée de la période de conservation, étant précisé que la durée cumulée de ces deux périodes ne pourra être inférieure à deux (2) ans ;
- **donne** tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, afin de mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - (i) arrêter le nombre d'actions attribuées au Directeur Général dans la limite susmentionnée ;
 - (ii) arrêter l'ensemble des termes, modalités et conditions du ou des plans d'actions gratuites dans la limite de la présente autorisation ;
 - (iii) déterminer les incidences sur les droits du bénéficiaire des opérations modifiant le capital social, réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, s'il l'estime nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - (iv) fixer les conditions, en ce comprises les éventuelles conditions de performance requises en vue de l'acquisition et déterminer les critères, dates et modalités des attributions des actions, notamment la période d'acquisition minimale, ainsi que le cas échéant, la durée de la période de conservation requise pour le bénéficiaire, constater les dates d'attribution définitive et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées ;

- (v) prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables ;
 - (vi) décider, le cas échéant, d'inscrire les actions gratuites qui seront attribuées sur un compte nominatif au nom de son titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
 - (vii) et plus généralement, faire dans le respect de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.
- **prend acte** que les modalités définitives des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de la présente délégation de compétence qui lui est conférée par la présente Assemblée Générale ;
 - **décide** que la présente autorisation est consentie au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, à hauteur de la partie non utilisée de cette autorisation.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES CONSÉCUTIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales éventuellement nécessaires.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



SALES FORECAST
PLAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Catering International & Services,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Catering International & Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Les notes 2 et 8 de l'annexe des comptes présentent les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition qui apparaissent pour un montant net de 12 094 milliers d'euros à l'actif du bilan au 31 décembre 2024. Nous avons procédé à la vérification des indices de pertes de valeur ainsi que des éléments justifiant de l'absence de pertes de valeur. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Odycé, SAS

Membre de Moore Global

Sylvain LAVAGNA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Catering International & Services,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Catering International & Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 14 837 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier, les prévisions de flux de trésorerie établies par la société et à revoir les calculs effectués par la société.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Odycé, SAS

Membre de Moore Global

Sylvain LAVAGNA

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société Catering International & Services,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention de prêt entre la société CIS et CIS Côte d'Ivoire

Personne concernée

Société CIS Côte d'Ivoire, filiale détenue à 90 %, représentée par M. Axel Petit Dufrenoy.

Modalités

Cette convention de prêt vise à financer le démarrage et le développement de l'activité de CIS Côte d'Ivoire. Au 31 décembre 2024, sur les 400 000 € d'avances de fonds remboursables accordés, 150 000 € ont déjà été versés à la filiale, laissant un engagement hors bilan de 250 000 €. Ce prêt est accordé sans définition préalable d'un plan ou d'une échéance de remboursement et ne génère aucune rémunération pour CIS.

L'approbation préalable du Conseil d'administration était requise, car la société bénéficiaire de ce prêt accordé à des conditions de marché inhabituelles, n'est techniquement pas entièrement détenue par CIS.

La procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de bail entre la société CIS et la SCI BORELY

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant de la SCI BORELY.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2015, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage de bureaux avec la SCI BORELY pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment B, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 12 ans a pris effet au 15 septembre 2015, pour un loyer annuel de 32 000 € hors taxe.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 35 265 € de loyers hors charges.

2. Contrat de bail entre la société CIS et la SAS FINRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage de bureaux avec la SAS FINRA, pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment D/E au rez-de-chaussée, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} mai 2018, pour un loyer annuel de 45 360 € hors taxe.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 53 735 € de loyers hors charges.

3. Contrat de bail entre la société CIS et la SAS FINRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage de bureaux avec la SAS FINRA, pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment D/E au 1^{er} étage, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} mai 2018, pour un loyer annuel de 87 120 € hors taxe.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 103 206 € de loyers hors charges.

4. Contrat de bail entre la société CIS et la SAS FINRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 10 avril 2018, votre société a conclu un contrat de bail à usage de bureaux avec la SAS FINRA, pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment C, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} mai 2018, pour un loyer annuel de 99 360 € hors taxe.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 117 706 € de loyers hors charges.

5. Convention d'animation et d'assistance entre les sociétés CIS et la SAS FINRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 28 mai 2020, votre société a conclu une convention d'animation et d'assistance avec la SAS FINRA, avec effet au 1^{er} janvier 2020. La durée de la convention est de 12 mois soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, avec renouvellement tacite pour des périodes successives de 12 mois. La SAS FINRA va faire bénéficier votre société

de son assistance dans l'élaboration des politiques financières, opérationnelles et commerciales et en matière de stratégie, d'organisation RH et de communication. Du fait de l'évolution de la gouvernance de CIS et du renforcement des pouvoirs et missions de la SAS FINRA, les modalités de cette convention ont fait l'objet d'un avenant n° 1 approuvé par votre Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2022. En contrepartie des services rendus, votre société versera à la SAS FINRA au titre de l'exercice 2022 une rémunération forfaitaire de 300 000 € hors taxes puis à compter de 2023 une rémunération forfaitaire de 550 000 € hors taxe plus une éventuelle rémunération complémentaire en cas de recours à des conseils extérieurs calculée sur la base des frais engagés majorés de 10 %. Un avenant n° 2 approuvé par votre Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2023 permet à la SAS FINRA d'engager annuellement un montant de 20 000 € à titre de frais de représentation pour le compte de CIS.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de cette convention, il a été enregistré en charges pour 741 801 € hors taxe d'honoraires.

6. Contrat de bail entre la société CIS et la SAS FINRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Président de la SAS FINRA.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2020, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage de bureaux avec la SCI PHENIX, pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment B, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} novembre 2020, pour un loyer annuel de 29 898 € hors taxe. La SCI PHENIX a par la suite été absorbée par la SAS FINRA qui a repris le bail à son compte.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 34 415 € de loyers hors charges.

7. Contrat de bail entre la société CIS et la SCI IMRA

Personne concernée

Monsieur Régis Arnoux, Président du Conseil d'Administration de CIS et Gérant associé de la SCI IMRA ; Mesdames Monique Arnoux, Frédérique Salamon et Florence Arnoux, associées de la SCI IMRA et membres du Conseil d'Administration de CIS.

Modalités

Sur autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 13 avril 2022, votre société a conclu un contrat de bail commercial à usage professionnel avec la SCI IMRA, pour des locaux se situant au 40 C avenue de Hambourg 13008 Marseille, dans l'ensemble immobilier « LES BUREAUX BORELY », bâtiment B, comprenant également des emplacements de parkings. Ce bail d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} mars 2022, pour un loyer annuel de 60 003 € hors taxe.

Au titre de l'exercice 2024, dans le respect du cadre de ce contrat de bail, il a été enregistré en charges pour 67 146 € de loyers hors charges.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Odyce, SAS
Membre de Moore Global

Sylvain LAVAGNA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2025, 18^{ème} résolution

À l'Assemblée Générale de la société Catering International & Services,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes, au profit de Monsieur Yannick MORILLON, Directeur Général, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration est fixé à 1,5 % du capital existant de votre société à la date de décision de leur attribution, dans une limite globale de 120 000 actions.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois, à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Marseille
le 16 avril 2025

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet SYREC

Luc-René CHAMOULEAU

Odycé, SAS

Membre de Moore Global

Sylvain LAVAGNA

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI) SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection pour les activités de vérification validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31.12.2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions règlementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le Groupe renforce ses engagements dans la lutte contre le changement climatique, notamment par la spécialisation de collaborateurs sur le sujet et l'acquisition d'outils dédiés. Il serait désormais intéressant de franchir une nouvelle étape en développant une stratégie de décarbonation ;
- Malgré la robustesse globale du processus de production des Informations, nous notons des axes d'amélioration dans le processus de collecte des données, notamment sur le volet consommation énergétique traduite dans le bilan carbone ;
- Des efforts notables ont été déployés concernant le *reporting* et la gestion des déchets. Cependant, l'indicateur clé de performance utilisé repose sur un niveau d'extrapolation élevé.

Préparation de la déclaration consolidée de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre les mois de Janvier et Mars 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions RSE, finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités présentées en annexe ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 0,3 % et 38,9 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort
le 3 avril 2025

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

GROUPE Y AUDIT

Christophe POISSONNET
Associé Département Durabilité
Directeur technique

ANNEXE 1

Pilier	Indicateurs clés de performance sélectionnés	Sélection d'entités contributrices	Taux de couverture des tests (en effectif)	Taux de couverture moyen par pilier
Social	Total Recordable Injury Rate	Algérie	31,3 %	32,4 %
	Lost time Injury rate	Algérie	31,3 %	
	Taux d'absentéisme Groupe en moyenne en 2024	Algérie et Brésil	38,5 %	
	Total des heures de formation dispensées au sein du groupe en 2024	Algérie et Brésil	38,5 %	
	Taux de rotation du personnel en moyenne en 2024	Kazakhstan Guinée Mauritanie Tchad	22,7 %	
Sociétal	Achats locaux passant par un fournisseur local	Algérie	31,3 %	31,3 %
Environnemental	Déchets organiques / repas en moyenne sur l'année 2024	Burkina Faso Mali Mauritanie Kazakhstan (CAC Kazakhstan) Tchad	19,6 %	19,6 %
	Empreinte carbone Groupe 2024	Algérie Érythrée Brésil	38,9 %	
	Montant de la taxe carbone interne 2024	Siège social	0,34 %	

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

A close-up photograph of a person's hands in a business suit. The person is holding a blue and gold pen in their right hand and pointing with their left index finger at a tablet screen. The tablet displays a colorful bar chart. In the foreground, a printed document with similar colorful bar charts is visible. The background is blurred, showing the person's torso and hair.

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et des principales transactions entre parties liées, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Régis ARNOUX
Président du Conseil d'Administration

Yannick MORILLON
Directeur Général

NOTES

This image shows a full page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook or legal stationery. There are no margins, text, or other markings on the page.

This image shows a full page of a handwriting practice worksheet. It consists of approximately 20 horizontal rows. Each row is defined by two parallel dashed lines, creating a series of uniform gaps for letter height. The lines are evenly spaced across the entire page, providing a guide for consistent letter formation. There is no text or other markings on the page.

CIS

Integrated Life Support Services



Projet offshore "Baleine" - Côte d'Ivoire

WWW.CIS-INTEGRATEDSERVICES.COM